

RAPPORT ANNUEL 2011

Police judiciaire fédérale
Direction criminalité économique
et financière



CONTACTS

DIRECTION

Johan DENOLF

☎ +32 2 743 74 15

✉ +32 2 743 74 16

📧 djf.direction@skynet.be

Adjoints du directeur

Bart DOMBRET – ☎ +32 2 743 74 37

Johan DE VOLDER – ☎ +32 2 743 76 87

P&S

Jan BUYS

☎ +32 2 743 76 39 – ✉ +32 2 743 75 73

P&O

Anke SALEN

☎ +32 2 743 74 40 – ✉ +32 2 743 76 69

📧 djf.po@skynet.be

C&D

Danièle GOFFINET

☎ +32 2 743 73 87 – ✉ +32 2 743 72 33

📧 djf.cl-cd@skynet.be

OCRC

Michel SACOTTE – Lode VANDAELE

☎ +32 2 743 74 48 – ✉ +32 2 743 74 08

📧 djf.ocrc-cdbc@skynet.be

OCDEFO

Veerle DE WOLF

☎ +32 2 743 72 02 – ✉ +32 2 743 72 04

📧 djf.defo-gefid@skynet.be

FCCU

LUC BEIRENS

☎ +32 2 743 74 74 – ✉ +32 2 743 74 19

OCRF

Alain BOUCAR

☎ +32 2 743 73 03 – ✉ +32 2 743 72 90

📧 ocrfd@skynet.be

La Police judiciaire fédérale, c'est nous !



Depuis 2006, le pilier judiciaire de la police fédérale porte le nom de : « Police judiciaire fédérale ». La Direction criminalité économique et financière s'intègre complètement dans le concept élargi de la nouvelle identité. Celle-ci comprend quatre caractéristiques de personnalité et quatre caractéristiques de prestation et est symbolisée par la figure yin-yang représentée ci-dessus. Notre direction participe loyalement à la stratégie de communication correspondante. Ce rapport annuel nous aide à préciser et à souligner auprès de tous les partenaires comment nous contribuons à la sécurité dans notre société.

Dit verslag is ook beschikbaar (in het Frans en in het Nederlands) op de website van de Federale politie: www.poldoc.be

Éditeur responsable : Police judiciaire fédérale – DJF

Johan Denolf – Directeur, rue du Noyer 211, 1000 Bruxelles

Copyright photos : Yvan Lefever, Yves Vandermeer & Lavinia Wouters

Une réalisation des Éditions Politeia SA

D/2012/8132/67

ISBN : 978-2-509-01284-5

politeia

ISBN 978-2-509-01284-5



9 782509 012845

LUTTE EFFICACE CONTRE LA FRAUDE ET RÉSULTATS...

'CHANGE, THE WAY FORWARD'...

Le changement, la voie de l'avenir ...



Vous avez sous les yeux le dixième rapport annuel de la Direction criminalité économique et financière de la Police judiciaire fédérale. Communiquer nos résultats de l'année dernière répond au principe de « publicité de l'administration ». Ce rapport annuel se veut par ailleurs une invitation à discuter, adapter et enrichir la ligne de politique suivie par un apport de l'extérieur. Il s'inscrit ainsi parfaitement dans le cycle de politique, qui vise une adaptation permanente de notre quête de l'excellence dans la fonction de police. Enfin et surtout, il est la manifestation la plus directe et fidèle de notre désir de rendre compte de nos activités en toute transparence.

Le changement ? À ce propos, je paraphrase volontiers Sir Winston Churchill : « Les gens ne craignent pas le changement, ils ont simplement peur d'être changés. » Notre organisation policière est perpétuellement en mouvement. Et mouvement est synonyme de changement. L'Accord de gouvernement et les notes de politique de nos ministres de tutelle montrent qu'il n'en ira pas autrement durant cette législature. Cela au moins semble être une constante. Et des constantes, il en faut, et il y en a d'ailleurs : notre rapport annuel, notre journée d'étude annuelle, nos missions opérationnelles, l'afflux continu de nouveaux dossiers, les résultats obtenus, mais aussi les qualités – connaissances et aptitudes, compétence, perspicacité, expertise, faculté de perception intellectuelle, ardeur au travail, disponibilité, implication, loyauté et collégialité – qui sont la marque de fabrique permanente de la DJF, ou encore l'engagement constant, non seulement des membres de la direction mais également de chacun, pour faire en sorte que tous regardent finalement dans la même direction, etc. Je suis parfaitement conscient d'être un coach privilégié depuis onze ans déjà. Hommes et femmes de la direction DJF, je vous remercie !

2011 n'était pas une année différente des autres, et ne se distinguera probablement pas de celles à venir : elle était bien remplie ! Morceaux choisis : sur le plan conceptuel, le rapport final PNS 2008-2011, la préparation du Plan national de sécurité 2012-2015, les multiples travaux engendrés par la mise en place d'un nouveau gouvernement comprenant un secrétaire d'État à la lutte contre la fraude revêtu de davantage de compétences, ... Sur le plan opérationnel : la mise en place du service Coordination des enquêtes et Direction des flux d'informations (c&d) et des concepts de qualité qui y sont liés mais également le flux continu d'apostilles et de PV. Et pour ce qui est du fonctionnement interne de la DJF : le début au 1^{er} janvier du troisième mandat de 5 ans du directeur, l'analyse des résultats de l'enquête de satisfaction des collaborateurs, la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle et par conséquent le remplacement (et par la même occasion, la féminisation) de deux chefs de service ainsi que la désignation des nouveaux chefs de service c&d et Politique et Stratégie (P&S).

Maîtriser et lutter contre la criminalité immatérielle déstabilisant la société est notre core business, le noyau de nos activités. Il s'agit de criminalité qui n'est pas « tangible » : criminalité informatique, faux, corruption et fraude, ... L'« Accord de gouvernement » de 180 pages en parle à pas moins de 35 reprises ! Parmi les points sur lesquels l'accent est mis, nous identifions une priorité claire, que nous devons intégrer davantage encore à notre core business : « follow the money », c'est-à-dire « suivre l'argent ». La crise économique, mais également et surtout financière, qui touche le monde entier a placé les caisses de l'État en fâcheuse posture. Tout comme de nombreux autres pays européens, la Belgique a vu sa note dégradée par les agences de notation. Les autorités de notre pays ont besoin d'argent pour préserver la prospérité et le bien-être de la population belge. Dans ce contexte, il est naturel qu'un grand effort de solidarité soit demandé à tous les Belges. « Solidarité » signifie également qu'il faut se débarrasser des « fraudeurs » et des « profiteurs » ! Et c'est justement une partie non négligeable du core business de la DJF ! La police aussi devra, plus encore qu'hier, penser en termes d'obligations de résultats, en plus de ses obligations de moyens classiques.

La voie de l'avenir ? Les autruches cachent leur tête dans le sol pour ne pas voir quel changement se profile à l'horizon. Et comme nous ne sommes pas des autruches ... nous ne resterons pas inertes ! Ce n'est pas le style des dirigeants et des collaborateurs de la DJF, comme le prouvait encore l'« enquête de satisfaction des collaborateurs ».

« Gouverner, c'est prévoir », « stagner équivaut à reculer » mais on peut « reculer pour mieux sauter », et c'est même parfois nécessaire. Sur le plan politique, la combinaison de ces aphorismes forme, à peu de choses près, la « recette maison » de la DJF. Et dans les années à venir également, les défis ne seront pas moindres et nous ne pourrions assurément pas abandonner ces fils conducteurs.

Et avec ceci, la boucle est bouclée : nous en revenons à Sir Winston Churchill qui, contrarié par l'opposition à la Chambre des communes britannique, s'est exclamé : « Il n'y a rien de négatif dans le changement, tant que c'est dans la bonne direction ! » ...

Bruxelles, le 7 juin 2012

Johan Denolf
Directeur de la Direction criminalité économique et financière
Commissaire divisionnaire, Police judiciaire fédérale

TABLE DES MATIÈRES

CHIFFRES MARQUANTS.....	6
CHAPITRE 1 — LA DIRECTION DJF	8
1 Organigramme.....	8
2 Mission et valeurs	9
3 Personnel	10
3.1 Le personnel en chiffres.....	10
3.2 Les membres du personnel et leur statut.....	10
3.3 Le personnel en termes de capacité	10
3.4 Le bien-être au travail.....	11
3.5 Les défis pour l'avenir.....	12
4 Budget.....	14
4.1 Généralités.....	14
4.2 Budget du service FCCU	15
5 Les services de la Direction DJF	16
5.1 Introduction	16
5.2 La DJF, 10 ans plus tard... De nouveaux processus de travail conduisent à de nouvelles structures organisationnelles	16
5.3 Le service Politique & Stratégie.....	18
5.4 Le service Coordination des enquêtes et Direction des flux d'informations (c&d).....	19
5.5 Le service P&O.....	22
5.6 Le service OCRC	23
5.7 Le service OCDEFO	25
5.8 Le service FCCU	29
5.9 Le service OCRF.....	33
6 Suivi du Plan national de sécurité	37
6.1 Introduction.....	37
6.2 Phénomène « corruption »	38
6.3 Phénomène « fraude organisée à la TVA »	40
6.4 Phénomène « fraude en matière d'impôts sur les revenus »	42
6.5 Phénomène « fraude à l'identité »	44
6.6 Phénomène « blanchiment »	46
6.7 Phénomène « criminalité informatique »	48
7 Coordination de la lutte contre la fraude en Belgique	50
8 Fonctionnement international	52
8.1 Le projet européen ENFAST – European Network Fugitive Active Search Teams – « A Work in Progress ».....	52
8.2 Le réseau international AMON	53
8.3 La cybercriminalité comme priorité européenne	53

8.4 Étude des bonnes pratiques – <i>Cybercrime</i> units spécialisées.....	54
8.5 Évaluation UNCAC.....	54

CHAPITRE 2 — SUIVI DES PROJETS 201156

1	Introduction	56
2	Projet 1 – Le BPR visant à optimiser la structure d’entreprise de la DJF	56
3	Projet 2 – Le recensement et la communication de l’offre de service	57
4	Projet 3 – L’enquête de satisfaction des collaborateurs	57
5	Projet 4 – La journée d’étude sur les recherches Internet.....	58
6	Projet 5 – L’élaboration et la mise en œuvre d’un plan de communication et de formation.....	58
7	Projet 6 – L’analyse stratégique, une première analyse complète du phénomène d’ « escroquerie sans Internet »	59
8	Projet 7 – Le projet latéral DGJ « saisie et confiscation ».....	59
9	Projet 8 – L’approche systématique : l’approche intégrée au niveau micro	60
10	Projet 9 – La désignation d’un officier gestionnaire de l’information	61
11	Projet 10 – La gestion des connaissances (en anglais : « <i>knowledge management</i> »)	61

CHAPITRE 3 — PHÉNOMÈNES62

1	Phénomène « blanchiment »	62
2	Phénomène « fraude organisée à la TVA ».....	64
3	Phénomène « corruption »	65
4	Phénomène « fraudes au préjudice de l’Union européenne »	67
5	Phénomène « fraude à la carte de paiement »	68
6	Phénomène « criminalité informatique »	69
7	Phénomène « fraude en matière d’impôts sur les revenus »	71
8	Phénomène « escroquerie (avec / sans Internet) »	72
9	Phénomène « jeux de hasard »	74
10	Phénomène « fraude aux marchés publics »	75
11	Phénomène « faux monnayage »	76
12	Phénomène « faux documents ».....	79
13	Phénomène « fraude sociale grave et organisée »	80

CHAPITRE 4 – PROJETS DJF POUR 201282

CHIFFRES MARQUANTS



Questions parlementaires

47

Au cours de l'année 2011, 47 questions parlementaires ont été adressées à la direction DJF, soit 4 de plus qu'en 2010. 70 % concernaient le *core business* de la FCCU, qui a fourni 33 réponses.

Préjudice en matière de TVA

27,9

Le préjudice en matière de TVA s'élève à 27,9 millions d'euros pour l'année 2011. Partant de l'hypothèse que la fraude serait restée constante (depuis 2001) et que l'approche novatrice de la cellule de soutien mixte n'aurait pas été appliquée en 2001, il est estimé que la Belgique aurait subi ces dix dernières années une perte supplémentaire de dix milliards d'euros.

Criminalité informatique

1 000 000 000

Sur la base de diverses études belges et étrangères, le préjudice causé par la criminalité informatique en Belgique a été estimé à au moins un milliard d'euros par an.

Réquisitoires bancaires

1 648

1 648 réquisitoires bancaires ont été envoyés et traités par C&D pour la police intégrée. 162 réquisitoires ont conduit au blocage temporaire ou à la saisie des sommes d'argent présentes sur le compte. Ce chiffre a augmenté par rapport à celui de l'année précédente pour atteindre un niveau similaire à celui de 2009.

Blanchiment

120 000 000

Le total des montants concernés par les signalements urgents (= REPAP) s'élevait à environ 120 000 000 €. Si l'on décompte les classements sans suite et les restitutions, il reste encore un peu plus de 23 000 000 € (encore frappés de saisie).

Analyses stratégiques

8

8 analyses stratégiques ont été réalisées par le nouveau service P&S.

eCops

24 220

Avec 24 220 dénonciations en 2011, le point de contact en ligne a reçu plus de dénonciations que jamais. La hausse est de l'ordre de 32 % par rapport à 2010.

L'utilisation de Google dans l'enquête policière

357

357 fonctionnaires de police, magistrats et autres ont participé au colloque organisé le 27 avril 2011.

Inculpations

70

70 personnes ont été inculpées dans le dossier « Régie des Bâtiments » pour un préjudice de 4 000 000 € minimum.

Au moins 2 250 000 € de pots-de-vin ont été distribués dans ce dossier.



Fraude sociale grave et organisée

43 292,43

Bien que la section Fraude sociale grave et organisée n'existe que depuis peu, quelques beaux dossiers sont en cours d'investigation, et l'un d'entre eux sera bientôt clôturé. 43 292,43 euros ont déjà été saisis dans ce dossier, et un véhicule d'une valeur de 28 000 euros sera probablement confisqué, tout comme quelques maisons qui pourront encore rapporter près de 700 000 euros.

Hackings (de banques)

1 850 671,64

Le montant total de transactions frauduleuses effectuées s'élève à 1 850 671,64 euros. Dans cette matière, le chiffre noir est substantiel, en raison des risques potentiellement encourus en termes de réputation.

Coopération policière internationale

4 078

Dans le cadre de la coopération internationale, 4 078 documents ont été traités par les différents services de la DJF. Après une baisse de 19 % constatée en 2010, les chiffres enregistrés en 2011 représentent une augmentation d'environ 3,5 %.

Formation ccu

240

Les cours dispensés aux membres des ccu s'étalent sur 240 heures, soit 8 semaines. En 2011, 14 membres ccu néerlandophones et 12 membres ccu francophones ont suivi cette formation.

CIRCAMP

19

Fin 2011, 19 suspects belges ont été identifiés dans le cadre d'une action internationale de grande envergure contre la pornographie infantile sur Internet, sous la coordination d'Europol. Au total, 269 suspects dispersés dans 22 pays ont été identifiés. L'opération a été préparée et exécutée dans le cadre du projet CIRCAMP, dont la Belgique (cellule Traite des êtres humains en collaboration avec le service FCCU) est le *driver* depuis 2010.

Virologic

72

En 2011, 72 machines ont été analysées dans le « *Virologic System* » développé par le service FCCU.

Checkdoc

188 663

Nombre de consultations : 188 663.

OCRF – appui

196

Au total, l'OCRF a effectué 196 heures d'appui sur le terrain pour l'année 2011, en majeure partie dans le cadre de phénomènes tels que la traite des êtres humains (exploitation économique), la fraude sociale et les groupes d'auteurs itinérants.

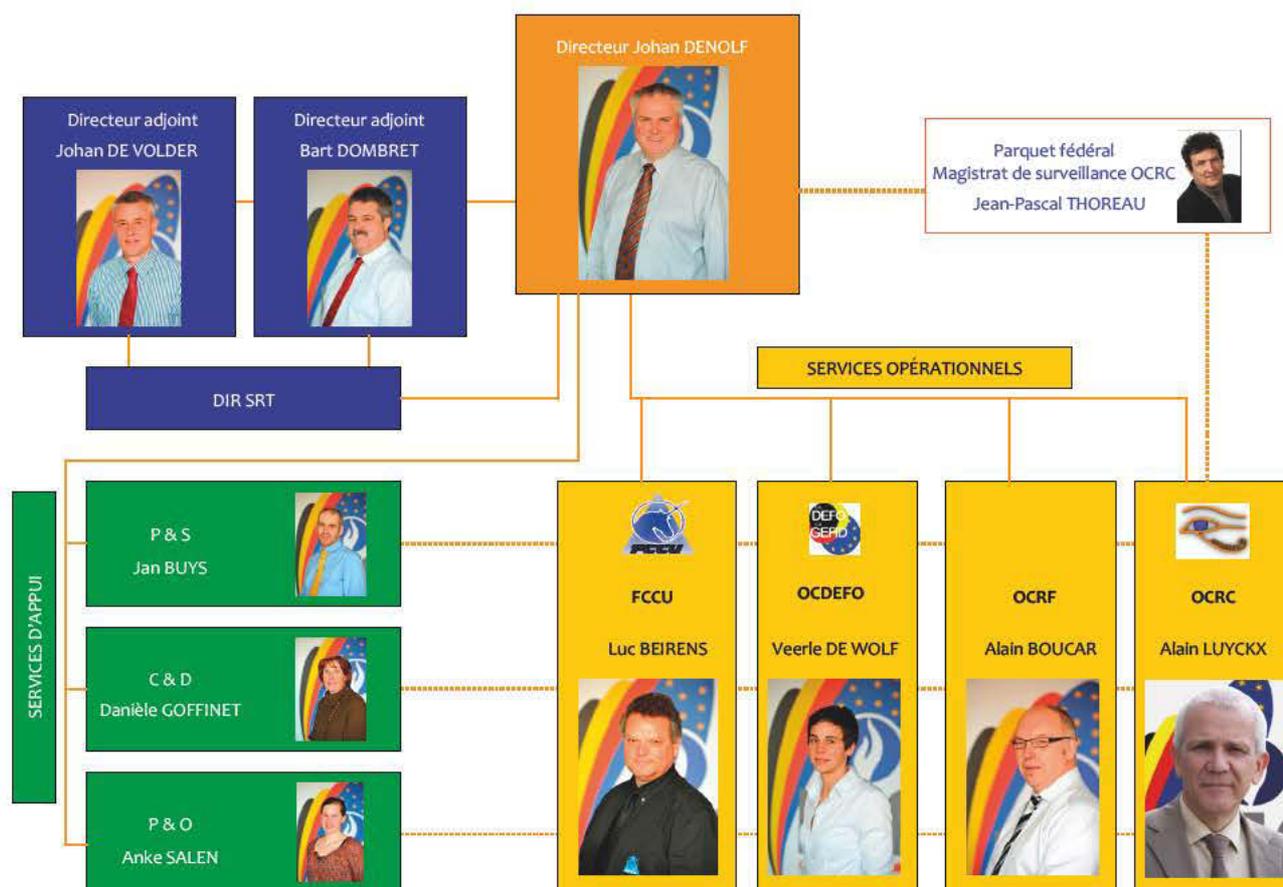
Vieillessement

36 %

C'est le pourcentage de membres du personnel âgés de plus de 50 ans.

CHAPITRE 1 — LA DIRECTION DJF

1. Organigramme



À la suite de la réorganisation de la DJF, l'organigramme a quelque peu changé par rapport à l'année passée. Le directeur est assisté de deux adjoints et de trois secrétaires de direction, et les services sont organisés selon une structure matricielle, avec un axe horizontal réunissant les services d'appui et un axe vertical regroupant les services opérationnels.

Vous trouverez plus d'informations quant à cette réorganisation à la page 16 de ce rapport.

2. Mission et valeurs

La Police fédérale contribue, avec la police locale, à l'accroissement de la sécurité, au maintien et au développement de l'état de droit démocratique, en assurant une fonction de police intégrale et intégrée et en garantissant une prestation de service minimale équivalente sur l'ensemble du territoire. Pour la Direction criminalité économique et financière (direction DJF), cela signifie l'exécution des missions de police spécialisées et supralocales, en respectant les principes de spécialité et de subsidiarité, et l'appui aux autorités policières et aux services de police (locaux). Elle contribue avec d'autres acteurs à mieux maîtriser, voire à réduire les problèmes de sécurité avec professionnalisme, combativité et souci de résoudre les problèmes.

La direction DJF contribue à la maîtrise et à la lutte contre les phénomènes déstabilisant la société sur le plan de la criminalité économique, financière et fiscale organisée, de la fraude sociale grave et organisée, de la corruption (tant publique que privée), de la criminalité informatique, des faux (faux documents et faux monnayage), des escroqueries organisées (avec ou sans Internet) par le développement et la fourniture :

- d'un appui conceptuel, opérationnel et technique ;
- d'informations, d'expertise et de coordination ;
- d'une capacité de recherche hautement spécialisée.

La direction DJF le fait par :

- une gestion dynamique (recueil, traitement, diffusion et exploitation) des informations spécialisées ;
- une contribution à la réalisation d'une image policière nationale ;
- le développement de modèles conceptuels concernant les formes d'apparition des phénomènes en matière de criminalité économique, financière, fiscale et sociale, de corruption, de criminalité informatique, de faux et d'escroqueries organisées et en harmonisant leurs aspects policiers sur une approche intégrale et intégrée ;
- la recherche et le développement de techniques et tactiques spécifiques aux phénomènes et l'élaboration et la mise sur pied d'entraînements et de formations thématiques en la matière ;
- la contribution à une formation générale à partir des compétences centrales ;
- l'ouverture et la réalisation d'enquêtes complexes et de grande envergure dans le domaine de la criminalité économique, financière, fiscale et sociale, de la corruption, de la fraude aux subsides et des délits commis dans le cadre de l'adjudication et de l'exécution des marchés publics ;
- la fourniture – sur demande – de l'appui et de la coordination opérationnels au profit des enquêtes d'information et d'instruction menées par les directions judiciaires déconcentrées dans les arrondissements ;
- la fourniture d'un appui opérationnel et technique dans le cadre des enquêtes menées dans un environnement automatisé, de la criminalité informatique, des faux, de la recherche axée sur le butin et de la localisation, la recherche et l'arrestation de fugitifs ;
- la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux ;
- la prospection de liens de coopération avec les partenaires tant du secteur public que privé.

Lors de l'exécution de ses tâches et de ses missions, la direction DJF respecte les droits et libertés individuels ainsi que la dignité de chaque personne. Son intervention est marquée par l'intégrité et l'impartialité, un grand sens des responsabilités et le respect des normes légales à appliquer. La direction se montre loyale envers les institutions démocratiques. En tant que direction, elle fournit une prestation de service de qualité à l'égard de ses clients et commanditaires, et tous les collaborateurs contribuent au bien-être au travail dans un esprit de respect et de valorisation mutuels.

3. Personnel

3.1. Le personnel en chiffres

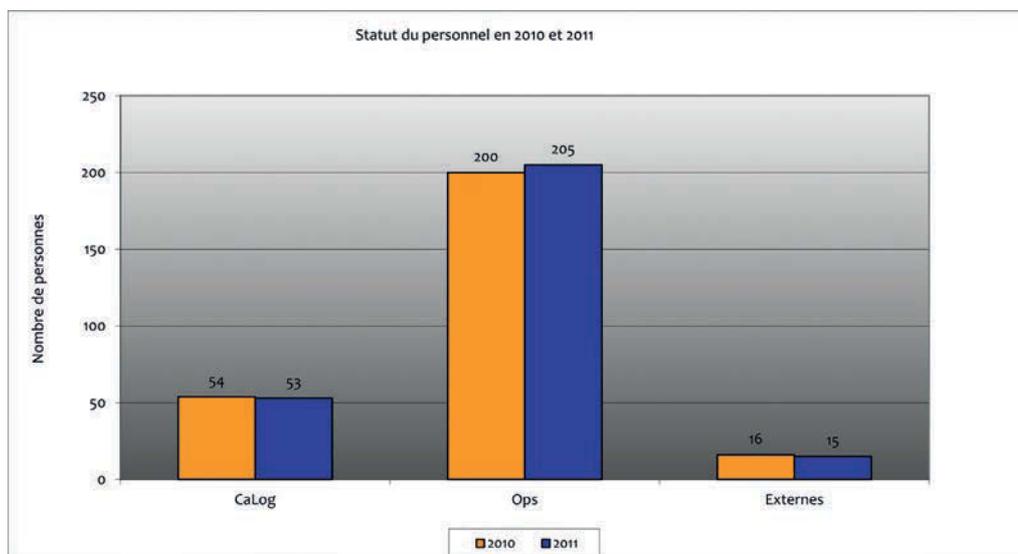
La Direction criminalité économique et financière est toujours la direction centrale la plus grande de la Police judiciaire fédérale en terme de nombre de membres du personnel. Bien que ce nombre n'ait pas connu de changement important par rapport à 2010, la manière dont les membres du personnel sont

répartis au sein de la direction DJF a quant à elle été modifiée en profondeur. En effet, la nouvelle structure matricielle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2011.

DJF – Ressources humaines	2008	2009	2010	2011
Tableau organique	223	223	251	251
Effectifs présents	207	196	228	226
Pourcentage du TO rempli	93 %	88 %	91 %	90 %

3.2. Les membres du personnel et leur statut

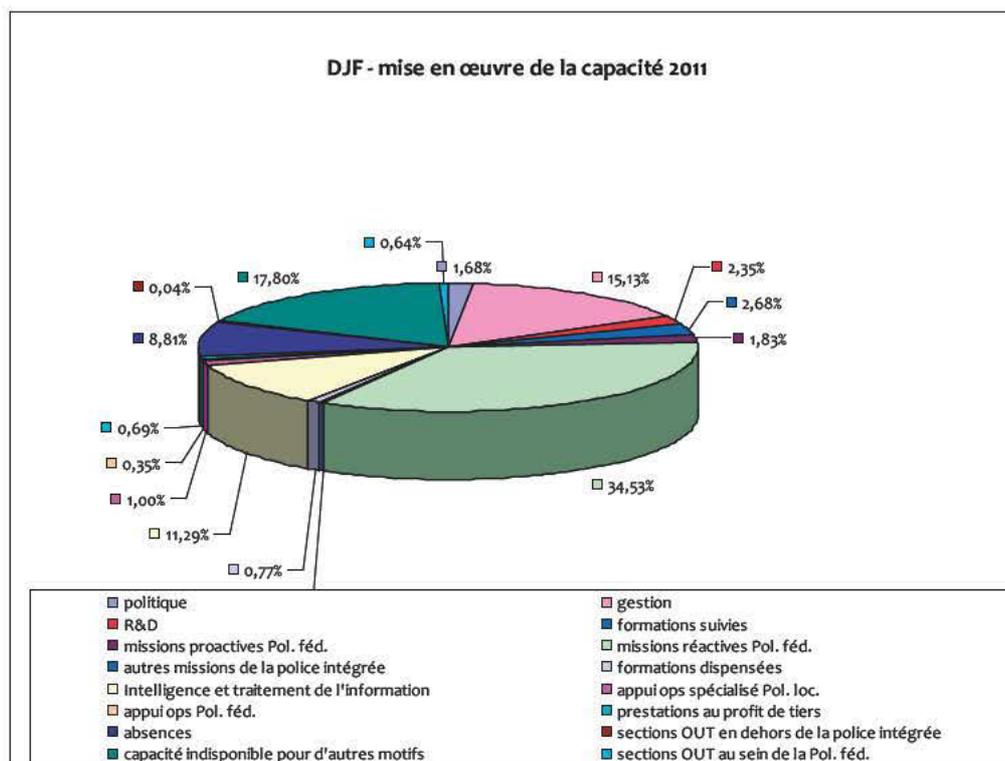
À la veille de la réforme des polices, les collaborateurs de la direction DJF étaient soumis à divers statuts. Aujourd'hui, les membres du personnel présents (dépendant d'un point de vue fonctionnel de la compétence du directeur DJF) sont répartis en trois grands groupes : les membres du personnel opérationnel, les collaborateurs CALog et les membres du personnel ayant un statut différent, dont les fonctionnaires fiscaux mis à la disposition de la police. Le graphique ci-dessous donne l'aperçu du statut du personnel pour les années 2010 et 2011.



3.3. Le personnel en termes de capacité

En 2010, les membres du personnel de la Direction criminalité économique et financière ont presté un total de 507 062 heures. Le graphique ci-dessous en indique la répartition. Le pourcentage le plus important (34,87 %) consiste en missions réactives de police judiciaire.

La dénomination de « fonctionnement interne » englobe notamment les jours de vacances pris et toutes les autres absences (dont l'absence pour maladie ou accident de travail) et représente une part de 24,60 %.



3.4. Le bien-être au travail

Les collaborateurs sont la force de la direction DJF. C'est la raison pour laquelle la direction accorde toujours beaucoup d'attention à leur bien-être, et cela se reflète à divers niveaux.

En 2011, une première enquête de satisfaction des collaborateurs a été menée et a permis de brosser un tableau du sentiment général de bien-être ressenti par les membres du personnel au sein de la DJF.



Un bon verre lors de la journée *teambuilding* du 8 septembre.

Dans les grandes lignes, il apparaît que les collaborateurs sont en règle générale satisfaits du fonctionnement au sein de la DJF et que les principaux points à améliorer se situent sur le plan de la communication. Ainsi, les sujets de la « communication entre services » et de la « communication interne » ont obtenu des scores un peu plus faibles sur toute la ligne. Les résultats détaillés de l'enquête ont été présentés à l'ensemble des services avant les vacances d'été. Comme il leur avait également été promis à l'époque, cette enquête sera réitérée en 2013 dans le but de déterminer si des solutions ont été trouvées pour les points à améliorer identifiés l'année dernière.

Les membres du personnel passant une grande partie de la journée au travail, la direction est très attentive à l'environnement matériel de travail. Des bureaux et du matériel informatique suffisamment adaptés contribuent à améliorer le bien-être. Le déménagement de divers services de la Police fédérale vers le site de l'ancienne Cité administrative est planifié pour la fin 2014. La direction estime que ses collaborateurs doivent au minimum conserver leurs conditions de travail actuelles (et même les voir s'améliorer si possible). Naturellement, ce nouvel environnement

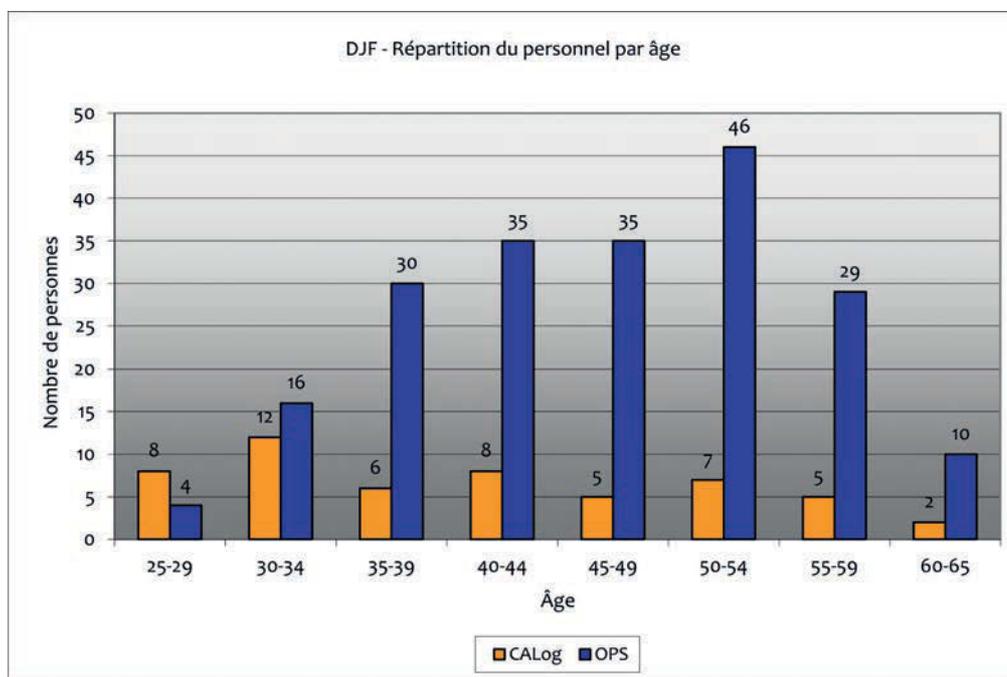
demandera quelques adaptations, mais la direction s'engage à en discuter et/ou à les communiquer en temps utile.

Une amélioration du bien-être et la diminution du stress lié au travail sont possibles si les collaborateurs se sentent soutenus et intégrés dans le groupe, ce qui n'est pas si évident pour une grande direction. L'une des clés de la réussite consiste en l'organisation d'activités de *teambuilding*. Et il va de soi que les problèmes individuels peuvent être résolus discrètement et sur mesure, le stress team et le service médical de la Police fédérale étant ici des partenaires privilégiés.

3.5. Les défis pour l'avenir

Bien que les citoyens ne voient pas tous en la police un fournisseur de services, c'est pourtant bel et bien le cas. Contrairement aux entreprises de production, où les machines constituent le capital principal, la police dispose quasi exclusivement d'un capital « humain ». Les connaissances et aptitudes de ses collaborateurs sont sa force, d'autant plus à la Police judiciaire fédérale.

Sur ce plan, l'ensemble de la Police fédérale et la direction DJF en particulier seront confrontés à de grands défis à moyen terme. Le vieillissement du corps a pour conséquence que, dans les années à venir, de nombreux collaborateurs atteindront l'âge de la retraite. Le graphique ci-dessous démontre le déséquilibre de la pyramide des âges au sein de la direction DJF.



Le tableau montre clairement que la direction DJF compte 99 membres âgés de plus de 50 ans à son service (dont 46 ont plus de 55 ans), ce qui représente près de 36 % du nombre total de membres du personnel. On peut conclure que ces chiffres sont une raison plus que suffisante pour passer à l'action. Et la DJF ne fait naturellement pas exception sur ce plan. Selon les calculs déjà réalisés, on estime ainsi qu'en 2019, environ 2100 collaborateurs quitteront la Police judiciaire fédérale, ce qui correspond à un ratio d'approximativement deux enquêteurs sur trois. Pour contrer cette perte de connaissances, d'expérience et de savoir-faire, deux projets ont vu le jour : le projet Vitruvius pour la PJF et le projet Persepolis pour l'ensemble de la Police fédérale.

Vous êtes aussi un fin limier

La Police joue différents rôles dans la société et tous sont essentiels. Ainsi, dans l'exercice de nos missions, nous sommes, entre autres, chargés d'enquêtes spécialisées de grande envergure. Nous recherchons à cet effet des (m/f) **diplômés en comptabilité, économie ou finance (master ou bachelier)** témoignant d'une connaissance approfondie de leur spécialité. Au sein d'une équipe soudée et entourés de collègues expérimentés, ils effectueront des enquêtes complexes relatives à des délits sociaux, fiscaux, économiques et financiers tels que grandes fraudes, fraudes organisées, blanchiment d'argent, corruption, prises d'intérêt et détournements dans le cadre de marchés publics, etc.

Êtes-vous prêt(e) à assumer ces responsabilités ? Dans ce cas, rendez-vous sur www.jobpol.be

Le logo de la Police judiciaire fédérale est visible en haut à droite, ainsi que le logo 'Egalité Diversité'.

Affiche de la campagne de recrutement des Inspecteurs Principaux Spécialisés en matière EcoFin. (Source : jobpol.be)

Le projet Vitruvius a également été mis sur pied par crainte des conséquences de l'inversion de la pyramide des âges, qui est actuellement un fait au sein de la Police judiciaire fédérale, dans la ferme intention de ne pas laisser des connaissances, de l'expérience et des aptitudes se perdre ainsi. Dans les grandes lignes, ce projet comporte deux étapes, l'une consistant à dresser un aperçu concret et objectif de la situation, et l'autre à formuler des propositions d'amélioration afin d'optimiser la politique des Ressources humaines au sein de la PJF. L'on propose d'axer le travail

sur les quatre piliers du domaine des ressources humaines : le recrutement, la motivation, la formation et la capacité.

Concrètement, cela signifie par exemple que l'on recrutera plus de candidats présentant un « profil de qualification » répondant aux exigences spécifiques de services tels que la FCCU, L'OCRC et l'OCDEFO. Par ailleurs, la formation devra davantage être centrée sur la profession d'enquêteur en théorie et en pratique, et ce notamment par le biais d'un stage de 6 mois permettant une transmission concrète des connaissances entre le mentor et le stagiaire.

Le projet Persepolis, entamé après Vitruvius, se propose dans un premier temps de dresser un aperçu de la composition du personnel de la Police fédérale selon un certain nombre de critères bien définis (âge, statut, ancienneté, direction, etc.) afin de pouvoir estimer le moment où la vague de départs à moyen terme sera la plus importante. Ces prévisions permettront naturellement de pouvoir anticiper de manière appropriée. Ce projet devrait s'achever à la fin de l'année 2012.

4. Budget

4.1. Généralités

Les dépenses totales de la Direction criminalité économique et financière ont augmenté de 669 116 € (+ 3,68 %), pour atteindre 18 655 527 € pour l'exercice 2011. Les deux postes ayant le plus augmenté sont ceux du personnel et du parc automobile.

Bien que l'effectif soit resté pareil, la hausse du coût total en personnel (qui a augmenté de 652 913 € pour atteindre 14 932 419 € en 2011) est due à l'indexation des salaires, à l'évolution de l'ancienneté du personnel et aux différentes promotions barémiques. L'augmentation des investissements automobiles est due à l'achat de cinq véhicules.

Poste	Détail	2008	2009	2010	2011
Personnel	Salaires	12 147 269	12 261 869	13 865 453	14 508 828
	PRE (heures supplémentaires,...)	423 671	360 937	386 184	412 500
	Formation	15 000	10 500	27 869	11 091
	<i>Sous-total personnel</i>	<i>12 585 940</i>	<i>12 633 306</i>	<i>14 279 506</i>	<i>14 932 419</i>
Bâtiment	Loyer du bâtiment Atrium	2 007 373	2 109 658	2 131 523	2 153 614
	Entretien du bâtiment	648 000	499 000	421 631	505 000
	Énergie (électricité)	113 819	87 744	93 494	93 316
	<i>Sous-total bâtiment</i>	<i>2 769 192</i>	<i>2 696 402</i>	<i>2 646 648</i>	<i>2 751 930</i>
Parc automobile	Investissement	275 310	21 984	60 000	100 000
	Entretien	12 241	12 281	12 526	12 785
	Carburant	61 863	55 912	56 114	64 764
	<i>Sous-total parc automobile</i>	<i>349 414</i>	<i>90 177</i>	<i>128 640</i>	<i>177 549</i>
Matériel	Achats locaux (investissement)	50 477	49 841	46 206	43 688
	Achats (consommables)	63 000	62 000	69 030	43 268
	Photocopieur (achat & entretien)	12 400	10 776	3 718	5 906
	Informatique (investissement)	105 210	182 902	46 887	36 796
	<i>Sous-total matériel</i>	<i>231 087</i>	<i>305 519</i>	<i>165 841</i>	<i>129 658</i>
Communication	Téléphone et télécopie (lignes fixes)	43 296	47 695	36 980	48 124
	Internet	7 320	7 338	6 741	7 326
	<i>Sous-total communication</i>	<i>50 616</i>	<i>55 033</i>	<i>43 721</i>	<i>55 450</i>
Autres	Frais de voyage	81 497	19 204	56 131	62 824
	Représentation CGPR	1 200	1 200	1 350	1 350
	<i>Sous-total autres</i>	<i>82 697</i>	<i>20 404</i>	<i>57 481</i>	<i>64 174</i>
Au bénéfice des PJF	Investissement ICT RCCU et FCCU	431 869	813 891	531 000	410 805
	Accès données (Euro DB, Cofaces)	94 380	94 380	94 380	94 380
	Bibliothèque EcoFin	38 853	33 706	39 194	39 162
	<i>Sous-total au bénéfice des PJF</i>	<i>565 102</i>	<i>941 977</i>	<i>664 574</i>	<i>544 347</i>
Total		16 634 048	16 742 818	17 986 411	18 655 527

4.2. Budget du service FCCU

4.2.1. Investissements dans la technologie et l'informatique

En 2011, la Police judiciaire fédérale a mis à disposition un budget d'investissement de 490 000 € pour l'achat de matériel spécifique aux enquêtes technico-légales ICT, destiné à la *Federal Computer Crime Unit* (FCCU), aux RCCU et à la Cellule télécommunication et interception (CTI). À la suite de divers problèmes avec des procédures de marché, le montant alloué n'a pas été utilisé dans sa totalité mais à concurrence de 410 805 €.



Par l'intermédiaire du service FCCU et en collaboration avec le service d'appui technique à la politique de la Direction générale de la police judiciaire, la Direction criminalité économique et financière a lancé six adjudications pour l'achat de matériel standardisé pour les enquêtes technico-légales ICT.

L'objectif des investissements réalisés en 2011 était non seulement de remplacer le matériel dépassé (acquis en 2008) mais également de mettre à disposition du matériel neuf tel que :

- une tour et un ordinateur portable comprenant les logiciels et disques durs nécessaires pour chacun des membres opérationnels CCU ;
- des mises à jour de logiciels pour l'analyse technico-légale de PC, d'appareils mobiles et de réseaux (X-WAYS et FTK) ;
- du matériel MAC afin d'augmenter l'expertise des enquêteurs en la matière.

4.2.2. Moyens matériels en dehors du budget police

En 2011, le SPF Justice a une fois encore libéré un budget (d'environ 200 000 €) pour l'achat de supports de données (disques durs, CD-ROM et DVD) sur lesquels les CCU peuvent enregistrer et conserver les copies technico-légales.

Il n'est pas anormal que ce matériel soit payé par le SPF Justice : c'était déjà le cas par le passé et cela s'explique par le fait qu'il s'agit de frais de justice. La copie technico-légale constitue en effet une preuve en matière répressive. Fort de son savoir-faire et de son expertise, le service DJF/FCCU donne un avis technique au SPF Justice sur les achats et gère en outre le stock pour le SPF Justice. Cette collaboration est très appréciée des deux parties et constitue une plus-value pour chacune d'elles.



L'Atrium, bâtiment abritant la majorité des services de la DJF.

5. Les services de la Direction DJF

5.1. Introduction

La direction DJF est dirigée par le directeur mandataire Johan Denolf. L'année 2011 était la première année de son troisième mandat. Elle coïncide avec la réforme qui a transformé la structure organisationnelle de la DJF. Le directeur est assisté par deux adjoints et trois secrétaires de direction.

La nouvelle structure de la direction, explicitée ci-après, se compose de trois services d'appui (P&S, P&O et C&D) et de quatre services opérationnels (OCRC, OCDEFO, FCCU, OCRF).

5.2. La DJF, 10 ans plus tard... De nouveaux processus de travail conduisent à de nouvelles structures organisationnelles

Les tâches et les processus de travail évoluent au fil du temps, mais doivent en permanence être exécutés de façon optimale. C'est ainsi que l'on en vient à constater la nécessité d'adapter et de moderniser les structures existantes. S'ils ont déjà subi quelques adaptations mineures, le temps semblait donc venu, dix ans après la réforme des polices, de repenser les structures et les processus de travail de la DJF, en profondeur cette fois.

Cette décision n'est pas tombée du ciel mais doit être envisagée dans une perspective plus large. Un certain nombre d'éléments déclencheurs ont en effet conduit à la prise de décisions :

- le séminaire stratégique de la DJF de décembre 2010, au cours duquel la direction et les chefs de service ont analysé le fonctionnement de la DJF et identifié plusieurs points à améliorer ;
- la lettre de mission du directeur DJF en préparation de son troisième mandat de cinq ans, qui a débuté le 1^{er} janvier 2011 ;
- les directives du Comité P visant à améliorer le fonctionnement policier.

En outre, le directeur général DGJ a imposé, début 2011, des obligations complémentaires aux DJF et aux directions centrales : chaque entité doit ainsi disposer d'un officier d'information et, pour ce qui est des grands dossiers opérationnels, des débriefings structurés doivent être organisés. Enfin, nous faisons également face à d'autres défis, qui incitent à mener une réflexion sur l'aspect organisationnel : l'introduction généralisée du *management* de la recherche, le vieillissement, les restrictions budgétaires, Salduz, etc.



Ambiance studieuse lors du séminaire stratégique, là où les grands choix stratégiques de la DJF sont pensés, débattus et réfléchis.

Aux environs de la fin de l'année 2010 et du début de l'année 2011, un premier projet de note qui devait susciter cette réflexion a été établi. Au sein de la DJF, il existe une culture de concertation. La concertation entre les collaborateurs, les chefs de section, les chefs de service et le *staff* de la direction a duré neuf mois. Dans le cadre du *management* participatif, les remarques et propositions constructives formulées par ces collaborateurs ont le plus possible été reprises.



Le comité de direction est le moment de concertation privilégié entre la direction et les 7 services de la DJF. Il se tient une fois par mois et rassemble les chefs des services horizontaux et verticaux, les adjoints, le directeur et une secrétaire.

Le coup d'envoi de cette nouvelle structure organisationnelle de la DJF a été donné en octobre 2011. Le but ultime était de renforcer concrètement l'organisation de la DJF et de ses services pour les années à venir en tendant vers une collaboration interne encore meilleure. Une structure matricielle composée de sept services, à savoir quatre services verticaux axés sur les phénomènes (OCRC, OCFR, OCDEFO, FCCU) et trois services horizontaux axés sur les domaines, nommés Politique et Stratégie (P&S), Personnel et Organisation (P&O) et Coordination et Direction (C&D) fut choisie. Dans ce nouveau concept, les « services horizontaux » travaillent de manière transversale par rapport à l'ensemble des services, tandis que les « services verticaux » se concentrent plutôt, mais pas exclusivement, sur leurs propres phénomènes. Il n'existe aucun lien hiérarchique entre les services horizontaux et verticaux. En revanche, il y en a un entre les sept services et le directeur et son directeur adjoint.

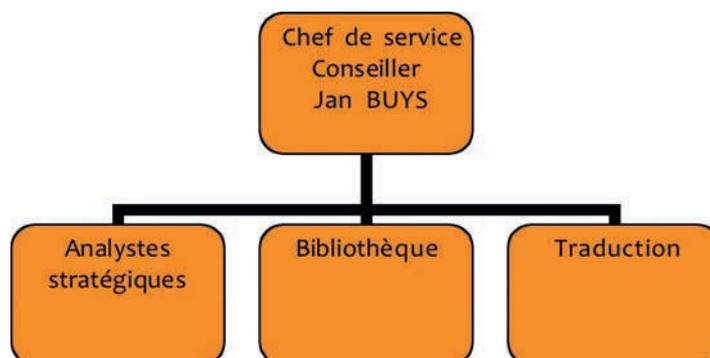
Réformer, c'est également oser réfléchir aux tâches et aux missions. C'est ainsi qu'un certain nombre de tâches ont été supprimées (telles que la contrefaçon, une matière douanière) ou revues (les escroqueries notamment) et que de nouvelles missions ont été décelées (comme les « nouvelles technologies » par exemple), que d'autres tâches ont été transférées ailleurs au sein de la direction et/ou centralisées (notamment le fonctionnement BTS et le *management* de la recherche au sein de C&D), que des collaborateurs ont été mutés d'un service vers un autre (principalement vers C&D), que des fonctions ont été réduites (tâches P&O prises en charge par les secrétariats des services), qu'un service a même été supprimé (FUSE) et que d'autres services ont été créés (P&S et C&D)...

Une réorganisation aussi radicale amène à rechercher et à trouver de nouveaux équilibres. Grâce à la longue période qui a précédé sa mise en œuvre (neuf mois) et à la forte implication de l'ensemble des collaborateurs dans sa préparation, cette réorganisation a rencontré un soutien grandissant jour après jour. Aussi, aucun dysfonctionnement notable n'a été détecté au cours des trois premiers mois. Il semble donc que nous ayons atteint notre but et que, pour les cinq prochaines années au moins, le renforcement organisationnel de la DJF pourra continuer à évoluer dans la bonne direction.

L'organigramme de la p. 8 du présent rapport annuel permet de visualiser la nouvelle structure organisationnelle. Les missions des nouveaux services sont également plus amplement décrites ailleurs dans ce rapport.

5.3. Le service Politique & Stratégie

5.3.1. Organisation



Le service Politique & Stratégie (P&S) a été créé le 1^{er} octobre 2011, à la suite de la réforme interne de la direction DJF. Il se compose de trois équipes : celle des analystes stratégiques, celle des traductrices et celle responsable de la bibliothèque.

5.3.2. Domaines d'activité

Le service P&S est un service horizontal de la DJF, qui est chargé en particulier d'élaborer l'image des phénomènes dont s'occupe la DJF, afin d'orienter la politique de façon optimale. Il assure, en collaboration avec les services verticaux, la rédaction, l'exécution, le suivi et l'évaluation des dossiers-programmes (qui traitent chacun d'un phénomène prioritaire du PNS). Il prend par ailleurs les initiatives sur le plan de l'appui à la politique du mandataire DJF, notamment en ce qui concerne l'élaboration de recommandations de politique à l'adresse des différentes autorités, la diffusion de l'expertise en matière d'information EcoFin à un public cible varié (PJF, services externes à la police, etc.) et la poursuite du développement du *knowledge management* (gestion des connaissances).

5.3.3. Le service P&S et quelques résultats

Pour ce qui est de l'élaboration d'images, le service P&S a réalisé huit analyses stratégiques de phénomène en 2011. Si l'analyse « infractions liée à l'état de faillite » portait sur les années de référence 2006 à 2010, les sept autres couvraient les années 2008 à 2010 pour les phénomènes de :

- blanchiment ;
- corruption publique, concussion et prise d'intérêt ;
- criminalité informatique et fraude à la carte de paiement ;
 - fraude en matière d'impôts sur les revenus ;
 - fraude à la TVA ;
 - corruption privée ;
 - escroquerie avec / sans Internet.



La bibliothèque est l'un des services assurés par le service Politique & Stratégie.

À noter que pour ces deux derniers phénomènes, il s'agissait d'une première analyse.

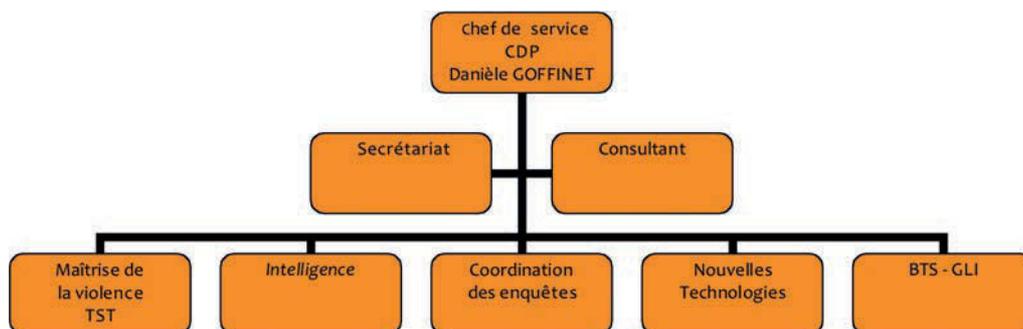
Enfin, le service P&S a assuré le suivi des dossiers-programmes « criminalité économique-financière grave » et « criminalité informatique grave » (dans le cadre du PNS 2008-2011). Il a également organisé le séminaire stratégique 2011, qui avait pour thèmes « l'intégrité » et le « renforcement du cycle de politique ».

5.4. Le service Coordination des enquêtes et Direction des flux d'informations (c&d)

5.4.1. Organisation

Le service c&d a été créé le 1^{er} octobre 2011 à la suite de la réforme menée au sein de la DJF. Ce service a repris en partie les fonctionnalités de l'ancien service FUSE (*Federal Unit Against Swindling and for Economic and Financial documentation*), à savoir la gestion des flux d'informations.

La gestion du phénomène « escroqueries sans Internet », qui faisait également partie du service FUSE, ne fait par contre plus l'objet d'un suivi de la part du nouveau service c&d.



5.4.2. Domaines d'activité

Le service c&d est entre autres chargé de (liste non limitative) :

- avoir une position d'information dans les dossiers ;
- assurer le contrôle de la gestion des plans d'enquête ;
- assurer le suivi de la capacité ;
- organiser des « débriefings » des enquêtes ayant nécessité un engagement important en terme de capacité (+ de 3 000 hrs) ;
- organiser le contrôle de la gestion de la qualité de la saisie de données dans la BNG ;
- assurer la gestion de l'information au sein de DJF, ainsi que son suivi ;
- traiter les réquisitoires bancaires ;
- en concertation avec les chefs de services, déterminer la répartition de la capacité des ACO ;
- établir les listes de permanence ;
- assurer les tâches GLI, BTS et CTI ;
- coordonner les missions TST (*technical support team*) ;
- assurer l'appui et la gestion des auditions vidéo filmées ;
- assurer la coordination opérationnelle des (grandes) opérations ;
- fournir des avis aux parquets en matière d'accès aux professions financières ;
- assurer une application équivalente en matière de *management* de la recherche DJF ;
- assurer le suivi des projets informatiques ;
- organisation de l'archivage de la documentation opérationnelle au profit de toute la DJF.

Les deux mois durant lesquels le service a fonctionné en 2011 ont essentiellement été consacrés à son organisation. Il est donc difficile d'expliquer ici comment ces tâches sont exécutées.

Pour ce qui concerne la gestion de l'information, le précédent service FUSE exécutait déjà cette tâche. Le service c&d l'a donc tout naturellement reprise : c&d recherche essentiellement l'efficacité dans la récolte, la gestion et la transmission des informations contenues dans la documentation policière en usage et ce, pour tous les phénomènes de la direction DJF. Une mutation s'est opérée en plusieurs étapes depuis 2006, passant d'une comptabilisation des documents policiers à une gestion active des informations contenues.



L'archivage de la documentation opérationnelle et le TST sont deux domaines d'activité du service C&D.



Cette gestion s'effectue comme suit : l'ensemble des documents transmis à C&D (mieux connus dans le milieu policier comme le flux d'informations dans le cadre de la MFO-3 / B42) est actuellement traité par un système STS REPORT, qui permet non seulement d'effectuer des recherches mais aussi de visualiser les documents scannés ou enregistrés sous format électronique (Word, PDF, Excel...) grâce à un logiciel de reconnaissance optique de caractères (« *Optical Character Recognize* » ou OCR).

Cette application engendre :

- une transversalité dans l'exploitation des informations de la direction DJF et en permet une consultation simultanée. Environ 33 000 documents ont ainsi été traités en 2011 ;
- une rationalisation de la transmission des documents vers les gestionnaires de phénomènes.

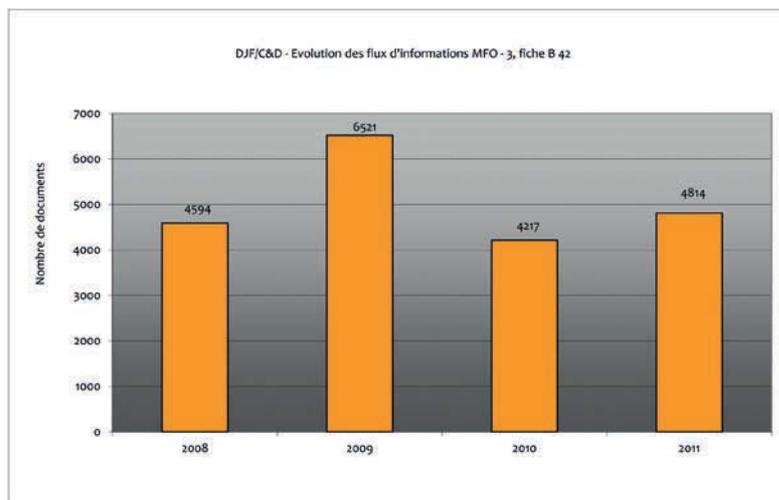
Le service C&D est aussi le point de contact central pour tous les échanges de correspondance internationale de la direction DJF. La gestion des documents internationaux permet une collaboration rapide de notre direction centrale dans le cadre de l'entraide judiciaire européenne et de la collaboration policière internationale tout en veillant au respect de la transmission des renseignements au niveau national.

Le service C&D gère, à l'échelon national, la transmission des réquisitoires judiciaires à destination des organismes financiers lorsque l'institution n'est pas identifiée. Une étude est toujours en cours visant à automatiser la transmission directe de ces réquisitoires par l'enquêteur via l'ordinateur policier.

5.4.3. Le service C&D et quelques résultats

Comme déjà précisé, il est trop tôt pour donner des résultats obtenus par l'ensemble du service C&D. Les résultats repris ci-dessous ne concernent dès lors que la section *Intelligence* qui a poursuivi les tâches du service FUSE.

La circulaire ministérielle concernant les missions fédérales (MFO-3) oblige les services de police (police locale et directions d'arrondissement) à transmettre des informations relatives à la documentation policière, via leur carrefour d'informations d'arrondissement (CIA), à la

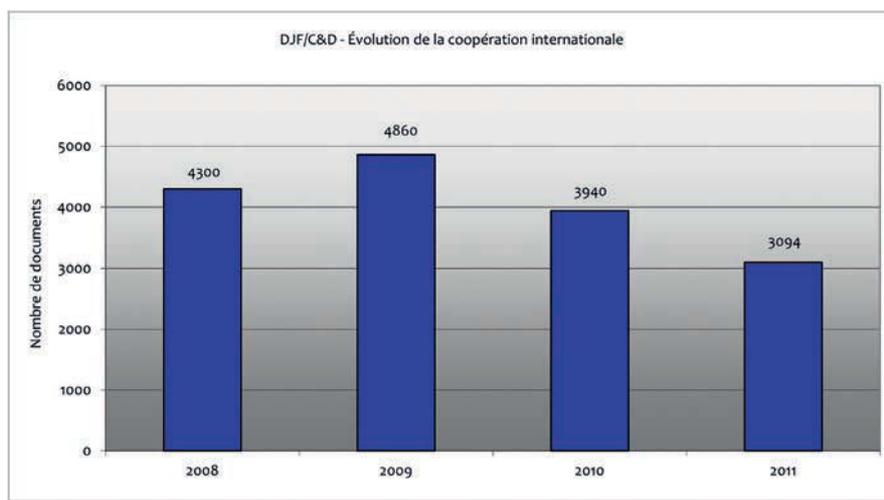


direction DJF lorsque celles-ci ont trait aux phénomènes EcoFin repris dans la fiche B-4.2 (parmi lesquels le blanchiment, la corruption, l'escroquerie, ...). Les chiffres de 2011, soit 4 814 documents, sont légèrement supérieurs à ceux de 2008 et 2010 mais heureusement inférieurs à 2009. Tout porte à croire qu'une stabilité générale semble s'installer.

Le service C&D est également un carrefour pour tous les documents relatifs à la coopération policière internationale dans les domaines EcoFin.

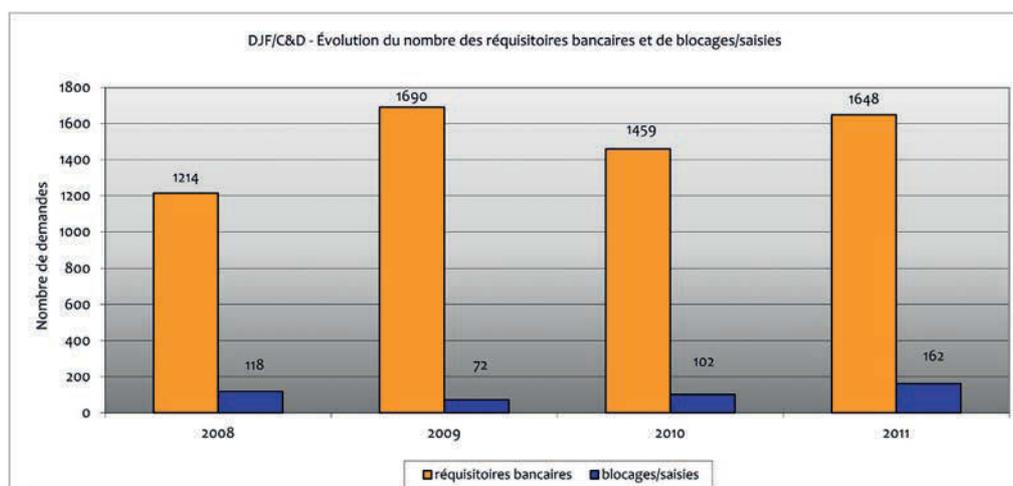
La diminution du flux de ces documents s'accroît et indique une régression de plus de 20 % par rapport à 2010.

Il est bon de souligner que parmi les 3 094 documents échangés en 2011, 984 le furent par le système SIENA (EUROPOL), installé officiellement en juin 2011 et pour lequel DJF fut pilote dans le courant du premier semestre 2011.



Lors des enquêtes d'information ou d'instruction, des comptes bancaires de suspects doivent être identifiés (en vue de l'obtention des historiques). En 2011, 1 648 réquisitoires bancaires ont été transmis, pour la police intégrée, par le service C&D (qui remplit ici un rôle centralisateur) aux institutions bancaires. Ce chiffre est révélateur d'une légère augmentation de 13 %. Dans certains cas, le compte bancaire est bloqué et les sommes saisies. Cela s'est passé dans 162 cas, et constitue un record sans précédent par une très nette augmentation de 58 % par rapport à 2010.

Le graphique ci-dessous reflète cette situation.



5.5. Le service P&O

5.5.1. Organisation

Le service Personnel et Organisation (P&O) n'a été créé qu'en 2009, à la suite d'un exercice EFQM qui a mis en évidence le besoin d'un tel service. À la fin 2011, le service P&O se composait d'un nouveau chef de service, de 2 membres opérationnels et de 14 membres CALOG. Ces collaborateurs sont répartis au sein de deux sections :

- la section HRM : se charge de la gestion générale du personnel pour l'ensemble de la direction ;
- la section SUPPORT : assure le soutien logistique.



5.5.2. Domaines d'activité

Le service P&O centralise, pour toute la direction, les tâches relatives à la gestion du personnel et au *facility management*. La gestion du personnel se fait en étroite collaboration avec les secrétariats des services et tente de répondre aux demandes et aux besoins des membres du personnel, de plus en plus souvent confrontés aux matières HRM, qui ne cessent de se complexifier au sein de la police intégrée.

Les services que propose la section support apportent un soutien aux membres du personnel de la DJF sous diverses formes. Cette section est ainsi responsable de la gestion du bâtiment et de l'infrastructure (dans les limites de ses compétences), de tout ce qui a trait au transport, de la gestion du parc de véhicules, des contrats de mobilophonie, des avantages sociaux collectifs, etc. Elle joue également le rôle d'intermédiaire entre les membres du personnel de la DJF, le personnel d'entretien et le service informatique (DST) travaillant à l'Atrium.

5.5.3. Le service P&O et quelques résultats

Comme les années précédentes, 2011 s'est révélée une année relativement chargée pour le service P&O. Beaucoup d'énergie est encore consacrée à la recherche de la manière la plus optimale de travailler et à la délimitation définitive des tâches – si délimitation il y a –, ainsi que pour se tenir au courant des toutes dernières adaptations et modifications subies par cette matière complexe. De l'attention a également été accordée à l'organisation interne et à la manière de collaborer avec les autres services. Fin 2011, un nouveau chef de service a été désigné pour diriger les deux sections et coordonner et optimiser leurs activités.

En 2011, la section HRM a organisé, à la demande de la direction, une enquête de satisfaction des collaborateurs (ESC). Les résultats de cette enquête étaient globalement très positifs et ont été communiqués en détail par le directeur en personne aux différents services et à tous les collaborateurs. Les premiers préparatifs pour l'organisation d'une deuxième ESC en 2013 ont déjà commencé. P&O remplissant principalement un rôle de soutien, il s'avère difficile de présenter les résultats concrets de ce service au travers de chiffres et de graphiques.



La section HRM a comme tâche la gestion de plus en plus complexe du personnel.

5.6. Le service OCRC

5.6.1. Organisation

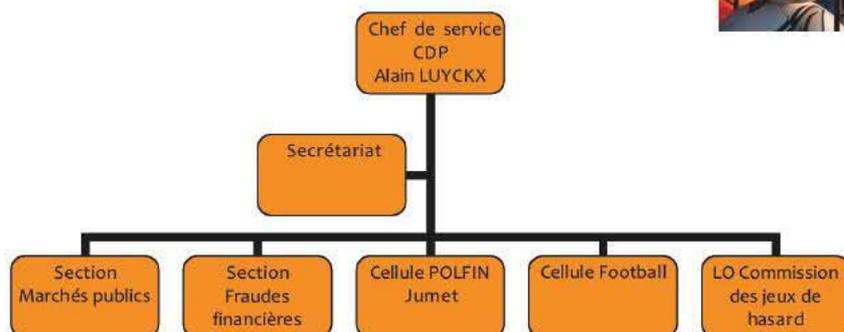
L'Office central pour la répression de la corruption (OCRC) compte deux sections composées d'enquêteurs appartenant aux rôles linguistiques francophone et néerlandophone :

- la section « Marchés publics » s'occupe principalement de dossiers relatifs à des fraudes en matière de marchés publics (par exemple les adjudications publiques lors de travaux sur le réseau routier) ;
- la section « Fraudes financières » s'occupe de tous les autres dossiers de corruption et de fraude confiés au service, notamment les fraudes aux subsides.

Chaque section est divisée en équipes d'enquête plus petites dont la taille varie selon l'importance et l'ampleur du dossier. Une cellule spéciale d'enquête, dédiée aux enquêtes politico-financières dans la région de Charleroi/Mons et appelée POLFIN Jumet, est placée sous l'autorité du chef de service de l'OCRC.

L'OCRC comporte également deux entités particulières depuis 2010 :

- la cellule « Football », qui est chargée de la lutte contre la fraude dans cette discipline sportive, a été créée à la demande des ministres de l'Intérieur et de la Justice. La cellule enquête sur des matchs truqués qui peuvent être la conséquence de la corruption de joueurs et/ou d'arbitres en vue d'obtenir les gains des paris ;
- les officiers de liaison auprès de la Commission des jeux de hasard et ce, notamment, en vue d'une meilleure coordination des enquêtes entre cette Commission et la police.



5.6.2. Domaines d'activité

Le service OCRC est l'un des plus grands services au sein de la direction DJF. La majorité du personnel y est chargée de tâches opérationnelles judiciaires comme l'exécution de perquisitions, l'audition de témoins et de suspects, l'arrestation de personnes et la saisie de pièces à conviction. Le service OCRC tel que défini par la réforme de 2001 ne dispose plus de la compétence de mener des enquêtes administratives sur, par exemple, le déroulement des adjudications publiques. Il s'agit donc uniquement d'enquêtes d'information et/ou d'enquêtes judiciaires qui sont réalisées soit de manière autonome, soit en appui des unités déconcentrées de l'arrondissement. Le choix de l'une ou l'autre méthode dépend, notamment, de la gravité des faits, de la fonction exercée par un suspect ou de la crainte du soupçon de partialité si l'enquête était traitée au niveau de l'arrondissement.



Source : Pascal Vyncke, SeniorenNet.be

Les compétences du service OCRC sont les suivantes :

- la recherche et l'appui à la recherche des crimes et délits complexes et/ou graves relevant de la corruption publique (au sens large) ;
- la recherche et l'appui à la recherche des crimes et délits complexes et/ou graves relevant de la corruption privée ;
- la recherche et l'appui à la recherche des infractions à la législation sur les marchés publics ;
- la recherche et l'appui à la recherche des infractions à la législation sur les subsides publics ;
- la recherche et l'appui à la recherche des crimes et délits relevant de la corruption publique dans les institutions de la Communauté européenne et des infractions à la législation sur les subsides européens ;
- l'exécution d'enquêtes qui peuvent troubler l'opinion politique de par la personnalité des suspects ;
- l'exécution de missions stratégiques telles que le suivi du PMS, la recherche et le développement pour les phénomènes propres et le suivi de ces phénomènes.

5.6.3. Le service OCRC et quelques résultats

Les délits comme la corruption publique, la concussion et le détournement par des fonctionnaires, le conflit d'intérêt de la part des fonctionnaires ou des mandataires et la fraude aux marchés publics peuvent gravement perturber l'opinion publique. Lors de la réforme de la police, le niveau politique a pris la décision de conserver une capacité d'enquête pour ce genre de dossiers au niveau central. La perception qu'a le grand public de l'intervention de ces fonctionnaires de police est qu'il s'agit d'une intervention plus neutre et plus indépendante que celles que pourraient mener les équipes d'enquête travaillant sur le même territoire que le(s) suspect(s). Les magistrats (membres du ministère public ou juges d'instruction) confient dès lors un grand nombre de missions à DJF/OCRC.

En 2011, 1 057 apostilles ont été reçues, ce qui constitue une forte diminution par rapport à l'année 2010 (diminution de 21 %) et correspond à un retour à un ordre de grandeur proche de celui de 2008. Les fonctionnaires de police du service ont rédigé un total de 4 701 procès-verbaux initiaux et subséquents, ce qui représente une diminution de 12 % par rapport à l'année 2010, au cours de laquelle un nombre de procès-verbaux record avait été enregistré. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de ces quatre dernières années.

DJF/OCRC – Apostilles & procès-verbaux				
	2008	2009	2010	2011
Nombre d'apostilles reçues	1 104	1 452	1 335	1 057
(évolution par rapport à l'année x-1)	14 %	32 %	- 8 %	- 21 %
Nombre de procès-verbaux rédigés	2 994	4 538	5 317	4 701
(évolution par rapport à l'année x-1)	- 21 %	+ 52 %	+ 17 %	- 12 %

Des résultats excellents n'ont pas seulement été enregistrés sur le plan opérationnel. 2011 a également été une année chargée en ce qui concerne les missions conceptuelles. Ainsi, l'analyse des phénomènes « corruption publique, concussion et prise d'intérêt » a été réalisée pour les exercices 2008 à 2010, ainsi que l'analyse du phénomène « corruption privée ». Cette dernière est une première en Belgique ; elle étudie le phénomène au travers de la BNG.

5.7. Le service OCDEFO

5.7.1. Organisation

L'Office central de la lutte contre la criminalité économique et financière organisée (OCDEFO) joue un rôle spécifique au sein de la DJF. Outre sa fonction de service central, il revêt aussi plus particulièrement un caractère opérationnel. En plus du suivi de ses propres phénomènes et de la coordination des enquêtes, il exerce des tâches opérationnelles, tant dans le cadre de dossiers propres que pour fournir un appui à d'autres unités d'enquête de la Police fédérale et locale. S'acquitter de cette double tâche n'est pas aisé mais apporte indéniablement une plus-value importante. Cette dualité transparaît à divers niveaux dans l'organisation du service.

Pour mener des enquêtes (autonomes ou en appui), l'OCDEFO dispose d'une capacité d'enquête spécialisée, notamment renforcée par les « INPP avec spécialité particulière » et par des fiscalistes détachés par le SPF Finances, qui fournissent un appui à la police grâce à leur expertise particulière.

Pour obtenir une image des phénomènes et en assurer le meilleur suivi possible, l'OCDEFO compte des analystes stratégiques (appartenant au service P&S). Par ailleurs, il existe également des équipes de projet chargées de suivre et de coordonner un sous-phénomène particulier. Il y a ainsi l'équipe « *New Technology* », issue de la collaboration entre l'OCDEFO et la FCCU, qui enquête sur les nouvelles méthodes et technologies utilisées dans le cadre du blanchiment d'argent. Il y a également une équipe « *Cash Watch* » qui coopère avec la douane dans la lutte contre le transport illégal d'argent liquide.



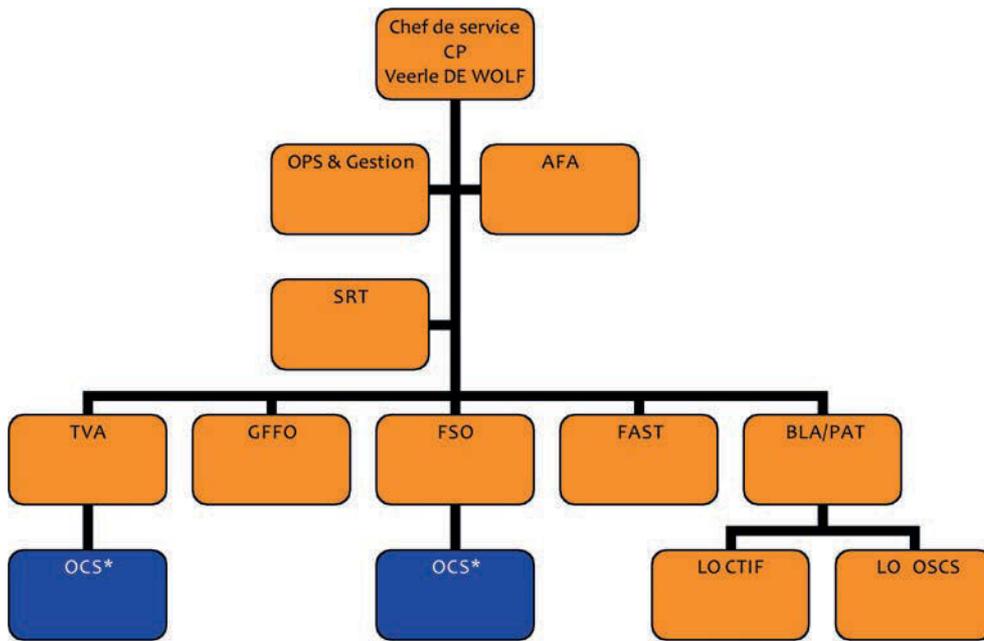
Le secteur de la construction est touché par la fraude sociale.

Une grande spécificité est la présence de deux cellules de soutien mixtes : la cellule de soutien mixte TVA (ocs TVA), qui prouve depuis plusieurs années déjà qu'une détection rapide de la fraude peut considérablement limiter le préjudice subi par les autorités, et, plus récente, la cellule de soutien Fraude sociale grave et organisée (ocs FSO), qui veille, par la présence d'inspecteurs issus des quatre différents services d'inspection sociale, à ce que les données nécessaires puissent être réunies pour détecter les mécanismes de fraude.

Les différentes sections de l'OCDEFO continuent à mener une existence autonome afin de préserver la connaissance spécifique des phénomènes.

Mais afin d'utiliser la capacité opérationnelle de manière optimale et étant donné que divers types de fraude se manifestent souvent dans le cadre d'un même dossier – c'est par exemple le cas de la fraude fiscale et de la fraude sociale –, de plus en plus d'équipes d'enquête regroupant des membres de sections différentes, c'est-à-dire avec des compétences différentes, sont mises sur pied.

La principale adaptation de l'OCDEFO en 2011 et surtout son plus grand défi pour l'avenir est la mise en adéquation de son organisation avec la nouvelle structure organisationnelle de la direction DJF.



* Ces cellules de soutien mixtes ont été créées par deux protocoles. Chacune de ces cellules ocs compte des policiers mais elles ne font pas partie de la DJF, même si elles occupent le même bâtiment.

5.7.2. Domaines d'activité

Le service OCDEFO est une unité d'enquête opérationnelle spécialisée, axée sur la lutte contre des phénomènes spécifiques et sur leur suivi. Aussi veille-t-il à maintenir dans ses activités un équilibre entre missions conceptuelles et opérationnelles, en mettant l'accent sur la synergie existante entre les deux.

Les phénomènes suivis en 2011 étaient de nouveau la fraude aux impôts sur les revenus, la fraude sociale, la fraude à la TVA et le blanchiment d'argent. Il convient de remarquer qu'en plus de ces phénomènes de base, l'OCDEFO s'est également chargé en 2011 de fournir un appui dans quelques grands dossiers de fraude aux produits d'investissement (investissements pour lesquels un haut rendement est promis mais où les investisseurs perdent finalement leur capital).

De l'attention continue d'être accordée au blanchiment d'argent, et ce à la fois en tant qu'infraction autonome et comme phénomène lié à d'autres faits criminels sous-jacents. La section blanchiment se concentre également sur le suivi des nouveaux phénomènes, tels que l'utilisation de nouvelles technologies, ainsi que sur le travail par projet avec les équipes de projet *cash watch* et augmentations de capital. La section blanchiment assure la liaison entre la police, l'Organe central pour la saisie et la confiscation (ocsc) et la Cellule de traitement des informations financières (CTIF).

Il est de notoriété publique que la fraude ne se limite pas aux frontières, c'est pourquoi l'OCDEFO tente d'accorder davantage d'attention au caractère international de la lutte contre la fraude. La collaboration avec des partenaires internationaux se manifeste sur plusieurs plans. Ainsi, le projet « GRENS » (le terme néerlandais pour « frontière ») a été lancé, dans le cadre duquel l'OCDEFO collabore tant sur le plan opérationnel que sur le plan conceptuel avec FIOD Pays-Bas (Service d'enquête en matière fiscale). De plus, deux JIT (*Joint Investigation Team*) ont été mises sur pied en matière de fraude à la TVA, l'une avec la France, l'autre avec l'Allemagne. L'OCDEFO a également contribué à la création du réseau AMON (*Anti-Money Laundering Operational Network*), qui regroupe des spécialistes du blanchiment d'argent afin de favoriser la collaboration internationale. Par ailleurs, les missions internationales tradition-

nelles ont bien évidemment été assurées : l'alimentation des *Analytical Work Files* d'Europol (l'AWF Sustrans en matière de blanchiment d'argent et l'AWF MTIC en matière de fraude à la TVA), la coopération bilatérale avec les Pays-Bas et la France, et la coordination et l'exécution de commissions rogatoires internationales. La dimension internationale a été renforcée pour le FAST également, et ce par la continuation du « réseau » ENFAST.

Afin de mener les enquêtes financières, qui s'accompagnent généralement du traitement d'une grande quantité de données, avec une efficacité accrue, la cellule Analyse financière (AFA) est à la recherche de nouvelles méthodes. Si elle soutient toujours le projet PROFID, pour l'analyse des données bancaires, elle fournit surtout un appui spécifique dans les dossiers opérationnels par le biais de logiciels souvent créés sur mesure.

5.7.3. Le service OCDEFO et quelques résultats

5.7.3.1. Apostilles et procès-verbaux

Traiter des dossiers autonomes et apporter soutien et coordination opérationnels aux informations et instructions judiciaires menées par les PJF relèvent des missions principales de l'OCDEFO.

En 2011, l'OCDEFO a reçu davantage d'apostilles qu'en 2010. Il est d'ailleurs question d'une hausse significative, à savoir 68 % d'apostilles en plus. Les activités du FAST peuvent expliquer cette augmentation. Sur les 963 apostilles reçues, 372 étaient en effet destinées au FAST. Elles portaient pour la grande majorité sur des demandes de localisation et d'arrestation de fugitifs dans le cadre de mandats d'arrêt européens. Sans ces apostilles supplémentaires, le nombre serait resté relativement stable par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire 591.

Le nombre de procès-verbaux (initiaux et subséquents) rédigés a également augmenté de 49 % et atteint 2 842 PV pour l'année 2011. Ici aussi, l'on remarque que la majeure partie de ces PV émane de la section FAST, à savoir 655 PV. Il s'agit de PV spécifiant l'avancement d'un dossier ou son résultat (arrestation).

DJF/OCDEFO – Apostilles & procès-verbaux				
	2008	2009	2010	2011
Nombre d'apostilles reçues	466	385	571	963
(évolution par rapport à l'année x-1)		- 17 %	+ 48 %	+ 68 %
Nombre de procès-verbaux rédigés	1 612	2 182	1 898	2 842
(évolution par rapport à l'année x-1)		+ 35 %	- 13 %	+ 49 %

5.7.3.2. FAST

En 2011, 564 dossiers ont été confiés au FAST. Depuis la réforme des polices en 2001, le nombre de nouveaux dossiers n'a cessé de croître pratiquement chaque année. En 2011, le nombre de dossiers a stagné par rapport à 2010 (563 nouveaux dossiers). Cette augmentation a pour conséquence que le nombre total de dossiers que le FAST a reçu depuis sa création en 1999 s'élève à 3 463. En 2011, 272 dossiers au total ont été clôturés et, dans ce cadre, 64 arrestations ont eu lieu en Belgique. Après la Belgique, la France et les Pays-Bas complètent le top 3 des lieux d'arrestation, avec respectivement 52 et 42 arrestations.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu complet de la répartition de l'ensemble des arrestations.

Nombre d'arrestations	# 2011	% 2011
À l'étranger	208	76,478
En Belgique, par le FAST	46	16,91
En Belgique, par d'autres services de police	18	6,62
Total	272	100,00

Lieu d'arrestation	# 2011	% 2011
France	52	24,99
Pays-Bas	42	20,19
Espagne	29	13,94
Roumanie	16	7,69
Allemagne	14	6,73
Grande-Bretagne	14	6,73
Italie	10	4,81
Bulgarie	6	2,88
Grèce	4	1,92
Hongrie	3	1,44
Suisse	3	1,44
Pologne	3	1,44
Autres pays de l'UE	7	3,36
Pays hors UE	5	2,44
Total	208	100,00

5.7.3.3. *New technology*

La restructuration de DJF a pour but de mieux nous préparer en tant que direction centrale aux nouveaux défis, infractions et modus operandi. Dans cet ordre d'idée, une nouvelle équipe a dès lors été mise sur pied afin de s'occuper des « nouvelles technologies ». Il s'agit d'une équipe mixte de l'OCDEFO (section blanchiment d'argent) et de la FCCU. L'objectif est d'acquérir de l'expérience opérationnelle en matière d'usage abusif de nouvelles techniques de paiement (*hacking* de banques, recours à des « *money mules*¹ », utilisation de cartes de crédit) tout en accordant autant d'attention à l'infraction de *hacking* qu'à la récupération du butin et à l'aspect blanchiment.

En 2011, l'équipe « *new technology* » a traité 58 dossiers portant sur des « *money mules* ». Voici la répartition des dossiers selon leur origine :

- 14 dénonciations de la CTIF ;
- 3 commissions rogatoires internationales ;
- 3 dossiers faisant suite à une demande Interpol ;
- 38 dossiers ouverts sur la base de découvertes propres.

Si l'on examine les *hackings* de comptes bancaires en 2011 (au sujet desquels les banques nous transmettent des chiffres), il apparaît que 611 clients ont été victimes d'un *hacking* ou d'une tentative de *hacking*. Le montant total de transactions frauduleuses s'élève à 1 850 671 euros.

¹ Il s'agit de personnes qui mettent leur compte bancaire au service de *hackers* en échange d'une petite compensation. Les *hackers* transfèrent les sommes du compte *hacké* vers le compte de la « *money mule* ». Celle-ci retire généralement l'argent en liquide puis l'envoie à l'étranger par le biais d'un « *money transmitter* » (un bureau permettant de transférer de l'argent). Ceci permet de briser le lien entre le compte d'origine et les bénéficiaires criminels.



Photo : Pascal Vyncke, SeniorenNet.be

Ceci comprend les *hackings* qui ont réellement réussi et ceux qui ont pu être constatés à temps et donc être réduits à une tentative. Le préjudice réel des *hackings* réussis se monte à 248 198,79 euros. Sur ce total, 136 360 euros (soit 55 %) ont pu être récupérés, ce qui ramène le préjudice réel à 111 838 euros.

Il faut insister sur le fait qu'il s'agit de chiffres mis à la disposition de l'équipe « *new technology* » de l'OCDEFO, et ce sur la base de plaintes déposées par cinq grandes banques. Ces plaintes font suite à une campagne de sensibilisation des banques les incitant à engager une procédure judiciaire ; ceci signifie dès lors qu'il ne s'agit pas d'une image complète puisque toutes les banques n'ont pas fourni de chiffres et que, à coup sûr, tous les faits de *hacking* n'ont pas été détectés. Nous présumons que ces chiffres ne reflètent qu'une image fragmentaire du nombre réel de *hackings*. Il faut d'ailleurs également tenir compte d'un chiffre noir important. En effet, les victimes ou leur banque ne signaleront pas toujours la fraude, de crainte que cela ne ternisse leur réputation.

5.8. Le service FCCU

5.8.1. Organisation

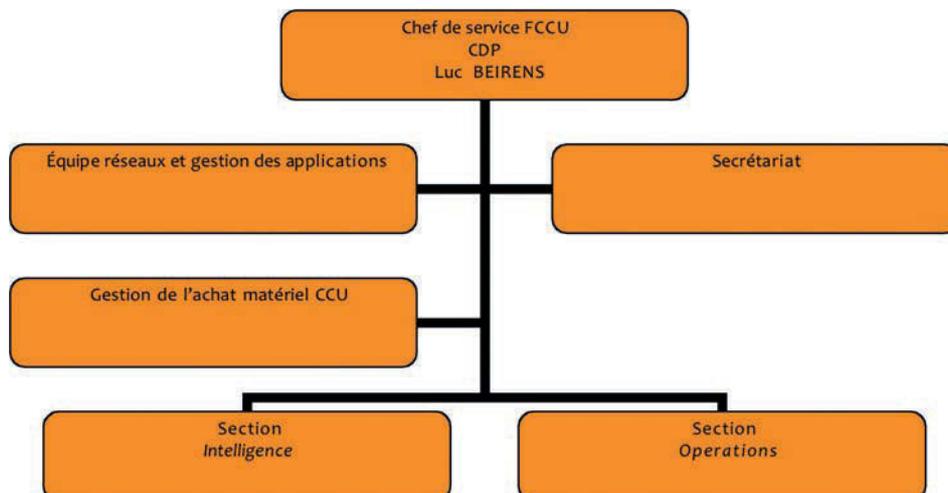
Les services de police spécialisés dans l'analyse technico-légale des systèmes informatiques et de télécommunication d'une part et dans la lutte contre la cybercriminalité d'autre part sont organisés en deux niveaux :

- les *Regional Computer Crime Units* (RCCU) au sein des directions déconcentrées de la police judiciaire fédérale (les PJF) ;
- la *Federal Computer Crime Unit* (FCCU) au niveau national au sein de la direction DJF.

Le service FCCU lui-même comporte deux sections :

- la section *Operations* ;
- la section *Intelligence*.

Le secrétariat du service, l'équipe réseaux et gestion des applications et l'achat et la gestion du matériel CCU relèvent directement du chef de service.



5.8.2. Domaines d'activité



Photo : Pascal Vyncke, SeniorenNet.be

DJF/FCCU s'attaque, avec les *Regional Computer Crime Units* (RCCU), à la criminalité informatique dans le but de protéger les citoyens contre toute forme de criminalité « traditionnelle » et « nouvelle » dans le monde virtuel également. Le service FCCU est un point de contact national et international, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel. Il travaille ainsi avec les partenaires de BELNIS (*Belgian Network Information Security*) pour parvenir à une stratégie nationale quant à la sécurisation des systèmes d'informations, en particulier ceux des autorités, et des infrastructures critiques.

Le service FCCU fournit un appui spécialisé aux services de recherche centraux, tels que les services OCRC et OCDEFO, l'AIG et le Comité P, ou aux RCCU, et ce pour l'analyse de systèmes ICT dans le cadre de formes traditionnelles de criminalité (principalement l'analyse technico-légale de systèmes ICT). Les RCCU reçoivent également un appui lors du traitement des dossiers de criminalité informatique et de fraude aux télécommunications.

Le service FCCU gère également des dossiers autonomes dans le cadre d'attaques perpétrées sur des infrastructures critiques (Col 9/2009).

En 2011, ceci a donné lieu à l'ouverture de 87 dossiers, dans le cadre desquels différentes tâches ont été effectuées. Le service FCCU a copié / analysé 255 supports de données pour un total de 53,7 téraoctets (ou 53 700 000 gigaoctets). Avec l'évolution de la technologie, il est de plus en plus fréquent de trouver des disques durs d'une grande capacité chez des particuliers, et en grand nombre de surcroît. Ceci a pour conséquence que la quantité de données à analyser dans les enquêtes judiciaires est elle aussi toujours croissante.

Du fait de cette évolution, le service FCCU se voit obligé d'adapter à la réalité ses méthodes de travail pour le traitement de ces données. Depuis quelques années, le service FCCU a donc adopté une méthode de travail reposant sur une plus grande mise à contribution des unités requérantes. Celle-ci consiste à fournir aux enquêteurs des données structurées par dossier, qui sont reprises dans un index et leur permettent d'effectuer eux-mêmes des recherches. Dans cet esprit, le programme *Forensic Robust Investigation Toolkit* (Frit) a été développé pour permettre une consultation simultanée et automatisée des données en fonction des besoins des enquêteurs. Grâce à ce programme, un temps précieux est épargné, tant pour les membres du service FCCU que pour les enquêteurs traditionnels, qui peuvent effectuer leurs recherches dans un délai plus court et avec une meilleure vue d'ensemble sur toutes les données reprises dans leur dossier.

Par ailleurs, le service FCCU fait de la recherche et du développement (R&D) en matière de nouveaux systèmes ICT, de programmes de recherche technico-légale et de nouvelles plateformes sur Internet comme les sites de réseaux sociaux, les plateformes IRC (*Internet Relay Chat*) et de chat, les réseaux d'échange de fichiers, etc.

En outre, de plus en plus de formes classiques de criminalité se retrouvent également sur Internet. Dans ce contexte, DJF/FCCU gère, en collaboration avec le SPF Économie, le point de contact des autorités belges pour la criminalité liée à Internet, eCops, où les internautes peuvent signaler des infractions constatées sur la toile. Toutefois, eCops ne permet pas à l'internaute de porter plainte pour une infraction dont il a lui-même été victime.

Le service FCCU est également le point de référence pour ce qui est de l'identification d'internautes auprès d'opérateurs internationaux tels que Microsoft, Google et Facebook notamment. À cet égard, DJF/FCCU établit des liens de coopération avec des partenaires nationaux et internationaux.

Le service FCCU diffuse les connaissances engrangées au cours de nombreuses sessions d'information qui sont organisées lors de formations policières générales ou spécifiques ou dans les écoles supérieures, les universités et les associations d'entreprises, mais qui peuvent également s'adresser à un public plus large. Ces sessions ont pour but de donner, de manière proactive, des astuces pour se prémunir contre les infractions qui relèvent des phénomènes dont DJF/FCCU est responsable.

En ce qui concerne l'*intelligence* (« informations ») et la gestion des informations, le service FCCU se charge d'élaborer l'image des phénomènes de criminalité informatique, de fraude Internet et de fraude à la carte de paiement. Le service tente plus particulièrement, pour ce qui est de la fraude Internet, de dresser le tableau de l'approche dont ce phénomène fait l'objet à l'échelle nationale et internationale. Concernant la fraude à la carte de paiement, c'est surtout le *shouldersurfing* qui constitue la problématique la plus importante.

5.8.3. Le service FCCU et quelques résultats

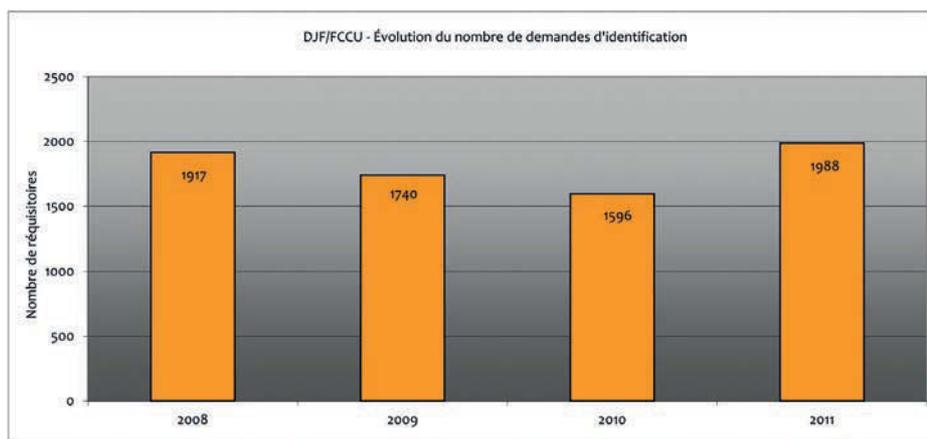
L'« *Internet Information and Investigation System* » (I3S), une banque de données dans laquelle les données liées aux domaines d'activité des RCCU et du service FCCU peuvent être encodées, a été mise en place en 2011. Ce système peut être utilisé tant par les PJF que par d'autres services tels que le service DJP/Traite des êtres humains par exemple, pour mener des enquêtes liées à Internet, se documenter, échanger des informations pertinentes et des bonnes pratiques ainsi que pour détecter des liens entre différents dossiers. Ce système démontre sa plus-value dans les dossiers actuels de *hacking*, dans le cadre desquels des informations sont partagées en temps réel entre le service central et la PJF. Le développement et l'optimisation de ce système sont réalisés en étroite collaboration avec Interpol.

En 2011, le service FCCU a reçu, en tant que point de référence pour l'identification des utilisateurs d'Internet, 1 988 demandes d'identification, concernant plus précisément des utilisateurs d'adresses e-mail, d'adresses IP et de pseudonymes. Le nombre de demandes a augmenté de près de 25 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par le fait qu'il y a de

nouveau eu davantage de demandes dans le cadre de dossiers internationaux à grande échelle. Ainsi, pas moins de 171 demandes ont été émises pour un dossier de traite des êtres humains de la PJF Mons. Microsoft MSN demeure le chef de file en ce qui concerne le nombre de réquisitions exécutées. DJF/FCCU est en effet le point de contact national pour cet ISP (*Internet Service Provider* ou fournisseur de services Internet) tout comme il l'est pour l'identification des utilisateurs de Google, d'eBay, de Facebook et, depuis 2011, de Badoo, de BlackBerry et de Skype également. Le graphique ci-dessous montre les évolutions en la matière.



Photo : Pascal Vyncke, SeniorenNet.be



Le site www.ecops.be permet à l'internaute de signaler aux autorités les infractions qu'il constate sur Internet. Les dénonciations d'infractions à la législation économique sont directement transmises au SPF Économie. Celles concernant la pornographie infantile et les mœurs, en ce compris celles parvenues via Child Focus, sont directement transférées au service central DJP/Traite des êtres humains de la Police fédérale. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des dénonciations reçues ainsi que des services auxquels elles ont été attribuées.

DJF/FCCU – eCops :			
nombre de dénonciations reçues et transférées	2009	2010	2011
Nombre total de dénonciations à traiter par le SPF Économie	1 715	1 582	1 769
Nombre de dénonciations à traiter par le service Traite des êtres humains	2 939	3 078	3 524
Nombre de dénonciations à traiter par le service FCCU	11 753	13 751	18 927
Nombre de dénonciations à traiter par la Police fédérale	14 692	16 829	22 451
Nombre total de dénonciations via eCops	16 407	18 411	24 220

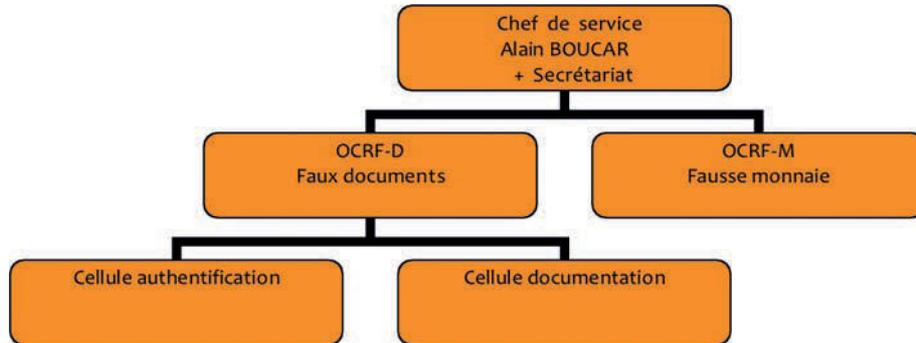
En 2011, le point de contact en ligne a reçu plus de dénonciations que jamais, à savoir 24 220. La hausse est de l'ordre d'un tiers par rapport à 2010. Nous constatons que, en comparaison avec les autres années, les dénonciations sont moins en phase avec l'objectif original du point de contact : la dénonciation de sites et services Internet dont le contenu est illicite. Ainsi, de plus en plus de dénonciations sont le fait de personnes qui sont elles-mêmes victimes et que la FCCU devra donc rediriger vers la police locale. Une étude est actuellement menée sur l'impact, l'efficacité et l'avenir d'eCops, laquelle pourrait conduire à une adaptation de ce point de contact en ligne.

5.9. Le service OCRF

5.9.1. Organisation

L'Office central pour la répression des faux (OCRF) est composé de deux sections :

- la section « fausse monnaie » (située dans les bâtiments de la Banque nationale de Belgique) ;
- la section « faux documents ».



5.9.2. Domaines d'activité

L'Office central pour la répression des faux (OCRF) :

- est le point de contact et d'appui national et international pour la répression des faux documents et de la fausse monnaie ;
- soutient les actions répressives des services de Police fédérale et locale en matière de faux et de falsifications en leur offrant une expertise de qualité et un appui technique ;
- soutient la prévention de la fraude à l'identité par une analyse des menaces ;
- aide, en tant que conseiller technique, les services compétents (SPF, etc.) à améliorer la sécurité de leurs documents et de leurs procédures de délivrance ;
- contribue à améliorer la confiance du public dans la monnaie unique euro et ce par une action efficace contre la fausse monnaie ;
- assure également une grande part de la formation des partenaires (polices locales et fédérale, SPF, administrations communales, etc.).

5.9.2.1. La section « faux documents » (OCRF-D)

La section « faux documents » fournit plus précisément :

- un appui spécialisé en matière d'authenticité des documents, notamment dans le cadre de l'OP17 (échange des permis de conduire étrangers) et du projet Europa (vérification des documents présentés à l'appui d'une demande d'établissement par un ressortissant européen) ;
- un appui documentaire au profit de chaque policier via l'intranet Portal. Il est loisible à chacun de consulter la description technique de nombreux documents, les tendances en matière de faux documents et les fiches simplifiées d'aide au contrôle spécifiquement développées pour la première ligne ;
- un appui statistique, opérationnel et analytique de par sa banque de données des documents analysés « Braingate ».



5.9.2.2. La section « fausse monnaie » (OCRF-M)

La section « fausse monnaie » fournit principalement un appui technique :

- sur le plan de l'*intelligence* (« informations ») : en ce qui concerne la lutte contre le faux monnayage, les offices centraux ont un rôle primordial à remplir. Bien que la Convention de Genève date du 20 avril 1929, elle demeure, sur la scène internationale, un outil efficace sur lequel repose la collaboration policière internationale via les offices centraux. Elle a été complétée en 2009 par une structure européenne dans laquelle Europol s'est vu attribuer un rôle de premier plan. Un regard sur les échanges internationaux dans lesquels la section OCRF-M est intervenue ou a reçu de l'information permet de se rendre compte de la place dominante qu'occupent les échanges avec Europol, principalement dans le cadre de la protection de la monnaie européenne. Les canaux bilatéraux continuent à être privilégiés pour les opérations ou les questions fort concrètes relatives aux missions judiciaires.

	Demandes IN	Demandes OUT
Canal EUROPOL, avec AWF	79	50
Canal Interpol	9	1
Canal bilatéral art.13 Convention du 20 avril 1929	4	3
Canal bilatéral USSS (<i>US Secret service</i>)	1	2
Canal bilatéral LO	2	2
Sirene / Schengen	1	0
Total 2011	96	58

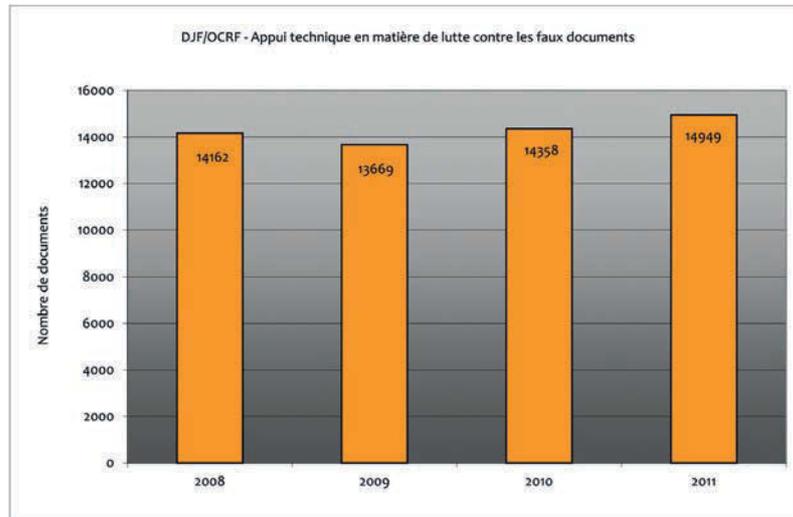
- sur le plan conceptuel : l'OCRF-M met son expertise au service des autorités européennes et du système de protection de l'euro afin de lutter contre le faux monnayage.

Dans le cadre de son rôle d'office central national prévu à l'article 12 de la Convention du 20 avril 1929 pour la répression du faux monnayage et de sa mission d'expertise spécifique en faveur des instances européennes en sa qualité d'autorité nationale compétente définie par l'article 2b du Règlement (CE) n° 1338/2001, l'OCRF-M participe aux plateformes de concertation suivantes :

- représentation de la Belgique au sein de l'*Euro Counterfeiting Expert Group* de la Commission européenne (OLAF), un groupe de travail interdisciplinaire réunissant la commission européenne (OLAF et DG Justice, liberté et sécurité), l'ETSC (*European Transport Safety Council*), la BCE (Banque centrale européenne), Europol, les offices centraux nationaux prévus à l'article 12 de la Convention du 20 avril 1929, les banques centrales au sein de l'Union européenne et Interpol ;
- représentation de la Belgique au sein du groupe d'experts en faux monnayage à Europol, qui réunit, sous la présidence d'Europol, les représentants des offices centraux nationaux, la BCE et la Commission européenne ;
- représentation de la Belgique au sein de l'AWF (*Analytic Work File*) SOYA d'Europol, un fichier d'analyse relatif au faux monnayage de l'euro.

5.9.3. Le service OCRF et quelques résultats

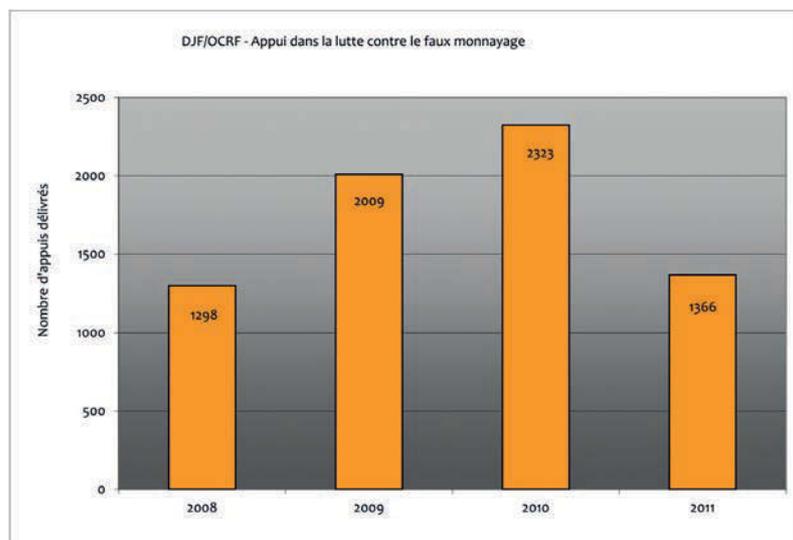
La tendance des documents contrôlés (hors procédure Europa) est haussière depuis 2009.



L'OCRF-M indique toujours les résultats des analyses de pièces de monnaie et billets suspects dans un procès-verbal subséquent si la saisie a fait l'objet d'un procès-verbal. Ainsi, 1 183 procès-verbaux subséquents au total ont été rédigés en 2011. 115 procès-verbaux initiaux ont également été dressés.

Cette diminution par rapport aux années précédentes s'inscrit parfaitement dans la ligne des prévisions si l'on tient compte du recul du nombre de faux billets découverts en circulation.

Comme le montrent les données ci-dessous, les années 2009 et 2010 ont été particulièrement « fructueuses ». La baisse de 2011 s'explique par une forte diminution des dossiers concernant l'euro.



L'examen du nombre d'apostilles adressées à l'OCRF-M révèle une diminution significative en la matière. La section a reçu 145 requêtes en 2010 contre 75 en 2011. La plupart d'entre elles sont des demandes de copie certifiée conforme d'un rapport d'analyse.

En 2011, trois sites de production de faux billets libellés en euro ont été découverts et démantelés en Belgique. Des billets de 20 € ou 50 € y étaient à chaque fois imprimés au moyen d'une imprimante à jet d'encre. La production a été complètement mise à l'arrêt et tous les matériaux y afférents ont été saisis. Cela portait sur 136 billets au total.

L'OCRF-M a également fourni un appui à la PJF Mons dans le cadre d'une enquête portant sur deux sites de production de fausses pièces de 0,50 € et de 1 €, au cours de laquelle près de 1 000 fausses pièces et du matériel pour 25 000 pièces ont été saisis. L'OCRF-M a assisté à l'opération et a rédigé la globalité du rapport technique sur les appareils et les matériaux. L'OCRF-M a également assuré la coordination entre la PJF Mons, la Gendarmerie française, l'OLAF, Europol et la Monnaie royale de Belgique. L'ensemble de ces services était présent sur le terrain durant cette opération à grande échelle.

L'OCRF-M a centralisé les formations relatives au faux monnayage en 2011. Cela signifie concrètement qu'un dossier d'agrément (formation continuée) et une liste de formateurs compétents ont été établis. Les écoles de police agréées se sont chargées d'organiser les formations. Au total, 21 formations ont été dispensées et environ 500 policiers les ont suivies. Par ailleurs, l'OCRF-M a donné des formations aux autorités administratives et judiciaires afin de rationaliser les efforts et d'expliquer l'importance du phénomène. L'OCRF-M a également assuré une partie de la formation des instructeurs de la Banque nationale de Belgique. Ces membres du personnel de la BNB se chargent de la formation des commerçants et du personnel de caisse à travers tout le pays afin de leur apprendre à reconnaître les faux billets.

La section OCRF-M participe également à des événements adressés au grand public. Lors des journées portes ouvertes de la ZP Namur et de la ZP Wavre, elle avait ouvert un stand d'informations. Deux sessions d'informations pour écoliers ont également été organisées à l'école primaire de Lessines et à l'Athénée de Vilvorde.

En 2011, l'OCRF-M a également pris part à deux groupes de travail et à des formations spécifiques au niveau supranational. Deux de ces participations valent la peine d'être mentionnées ici :

- l'OCRF-M a assisté à la deuxième « *Conference against Euro Counterfeiting* » organisée par la Banque centrale européenne, la Commission européenne-OLAF et Europol, qui a eu lieu du 23 au 25 novembre 2011 à La Haye ;
- en octobre, deux membres de l'OCRF-M ont suivi une « formation d'experts » sur l'analyse des billets de banque à Lisbonne (Portugal).



6. Suivi du Plan national de sécurité

6.1. Introduction

2011 est la dernière année du cycle de politique quadriennal du Plan national de sécurité (PNS 2008-2011). Dans le cadre de ce PNS, la direction DJF a traité deux dossiers-programmes : d'une part, la « criminalité économique-financière grave », regroupant les phénomènes de corruption, de blanchiment et de fraude (fraude à la TVA, fraude en matière d'impôts sur les revenus, fraude à l'identité), et, d'autre part, la « criminalité informatique grave ». Pour chaque phénomène, des objectifs stratégiques et opérationnels ont été fixés sur la base de l'image disponible. Pour ce qui est des objectifs opérationnels, on vérifie jusqu'à quel point ils ont été réalisés. Le code couleur figurant ci-dessous a été utilisé au sein de DJF pour faire le compte-rendu de l'ensemble des phénomènes et indique dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.

Le fait qu'un objectif n'ait pas été atteint peut résulter de plusieurs causes :

- un manque de moyens matériels (p.ex. page 41, objectif 13 « accès banque de données internationale externe »), aucun budget n'étant disponible ;
- un manque de personnel (p.ex. page 41, objectif 14 « suivi projets PJF »), les deux collaborateurs chargés de cette mission ayant quitté le service sans être remplacés ;
- une attitude correcte insuffisante (p.ex. page 43, objectif 4 « gestion de l'information », sous-objectif « saisi conforme maximale PJF + OCDEFO ») ;
- une influence de facteurs externes (p.ex. page 49, objectif 9 « communiquer et échanger l'expertise », sous-objectif « communication avec PCE »), manque de participation d'un partenaire.

La mention « pas d'application » peut faire référence au fait qu'il n'y avait pas de projet (à suivre) ou qu'aucune demande d'appui / de coordination n'a été formulée, etc.

Légende	dans une grande mesure	
	dans une certaine mesure	
	dans une moindre mesure	
	pas du tout	
	pas d'application	

6.2. Phénomène « corruption »

En matière de corruption, nous souhaitons contribuer au maximum à une approche intégrée, intégrale et axée sur les résultats, en vue de maîtriser et/ou de faire régresser le phénomène de façon optimale. Les objectifs stratégiques étaient les suivants :

- l'amélioration de l'image et de la détection ;
- l'activation des réseaux ;
- la recherche axée sur le butin et la récupération des gains criminels ;
- la collaboration transfrontalière ;
- la contribution à la prévention et à la bonne gestion ;
- la contribution à une approche par projet.

Ces objectifs stratégiques ont été ventilés en 14 objectifs opérationnels. Le tableau à la page suivante présente la mesure dans laquelle ceux-ci ont été réalisés au cours des quatre années.

En ce qui concerne l'approche conceptuelle du phénomène de corruption, un problème s'est posé en 2009 sur le plan de l'élaboration de l'image simple de phénomène et de l'élaboration de l'image spécifique relative à l'ICT en tant que moyen. Mais ceci s'explique toutefois par le départ de l'analyste stratégique en fonction et la formation du nouvel analyste engagé pour le remplacer.

Par contre, un problème plus grand et plus grave se situe au niveau de la circulation de l'information. Tant la saisie effectuée au sein de l'OCRC que celle effectuée par les autres unités de la police intégrée laissent à désirer : le nombre de modi operandi saisis est très faible, tout comme le nombre d'auteurs reliés à des faits. Ceci a un impact négatif sur le fonctionnement intégré de la police.

Par ailleurs, aucun réseau n'a été organisé en matière de corruption durant l'année 2008, tout comme l'analyse des besoins en matière d'appui souhaité n'a pas été réalisée. Mais, dans l'ensemble, un score très positif a pu être présenté, si l'on excepte le problème de la saisie des informations dans la Banque de données nationale générale (BNG).

Phénomène « corruption »

Numéro de l'objectif	Objectif / sous-objectif	2008	2009	2010	2011
CONCEPTUEL					
1	Actualiser l'image du phénomène	■	■	■	■
2	Analyser l'ICT en tant que moyen	■	■	■	■
3	Prêter attention à la prévention, aux <i>best practices</i> et au réseau de contacts...	■	■	■	■
4	Optimiser la circulation de l'information	■	■	■	■
	* <i>Formulaires DOS</i>	■	■	■	■
	* <i>Saisie OCRC</i>	■	■	■	■
	* <i>Saisie conforme maximale PJF</i>	■	■	■	■
5	Réprimer la corruption	■	■	■	■
	* <i>Sensibilisation des autorités / du public</i>	■	■	■	■
	* <i>Réunions « Cellule Jumet »</i>	■	■	■	■
	* <i>Réseau d'expertise corruption</i>	■	■	■	■
	* <i>Magistrat de surveillance corruption</i>	■	■	■	■
APPUI					
6	Analyse des besoins et appui spécifique au phénomène	■	■	■	■
	* <i>Analyse des besoins en matière d'appui</i>	■	■	■	■
	* <i>apport effectif d'appui (en heures)</i>	■	■	■	■
7	Formation et mise à disposition d'expertise	■	■	■	■
	* <i>Formations dispensées en Belgique</i>	■	■	■	■
	* <i>Formations dispensées à l'étranger</i>	■	■	■	■
	* <i>Expertise mise à disposition des PJF</i>	■	■	■	■
COORDINATION					
8	Échange d'expertise concernant le phénomène	■	■	■	■
	* <i>Disponibilité site Internet</i>	■	■	■	■
	* <i>Publications</i>	■	■	■	■
9	Coordination arrondissementale	■	■	■	■
10	Coordination internationale	■	■	■	■
	* <i>Contacts internationaux</i>	■	■	■	■
	* <i>Dossiers internationaux OLAF</i>	■	■	■	■
11	Réseaux d'experts	■	■	■	■
CONTRÔLE DE LA GESTION					
12	Fonctionnement par projet	■	■	■	■
OPÉRATIONNEL					
13	Mettre en œuvre l'appui opérationnel	■	■	■	■
14	Réaliser des enquêtes autonomes	■	■	■	■
	* <i>Recevoir des apostilles</i>	■	■	■	■
	* <i>pv rédigés</i>	■	■	■	■

6.3. Phénomène « fraude organisée à la TVA »

Les objectifs stratégiques fixés pour le phénomène de fraude organisée à la TVA étaient les suivants :

- développer la fonction de police guidée par l'information ;
- développer la coopération internationale ;
- suivre la méthode d'approche la plus adéquate ;
- limiter les préjudices et intervenir avec une approche axée sur le butin ;
- prévoir une capacité d'enquête pour un service équivalent ;
- optimiser le *management* de la recherche ;
- lutter contre les sociétés dormantes.

En matière de fraude à la TVA, deux objectifs n'ont pas été réalisés au fil des ans. Il y a d'une part le développement d'un service équivalent. Ce projet visait à davantage grouper le développement de l'expertise dans un domaine spécialisé en concluant des *service level agreements* et était lié à l'idée de l'augmentation d'échelle des arrondissements du ministre de la Justice de l'époque, Jo Vandeurzen. Mais à la suite de la chute du Gouvernement, il n'a pas été réalisé. D'autre part, un second projet était l'accès à une banque de données internationale externe contenant des données économiques, pour lequel aucun moyen budgétaire n'a été trouvé jusqu'en 2011 inclus.

Phénomène « fraude organisée à la TVA »

Numéro de l'objectif	Objectif / sous-objectif	2008	2009	2010	2011
CONCEPTUEL					
1	Entretenir l'image				
2	Analyser l'ICT en tant que moyen				
3	Contribuer au cadre et vade-mecum juridiques				
	* Sensibiliser cadre juridique transparent				
	* Adapter le vade-mecum si nécessaire				
4	Optimiser la gestion de l'information				
	* Suivre la saisie TVA				
	* Sensibiliser à la saisie TVA				
	* Saisie conforme maximale PJF + OCDEFO				
5	Autres				
	* Suivi commission d'enquête parlementaire				
	* Définition uniforme société dormante				
	* Permettre saisie abus de sociétés en BNC				
	* Implémenter logiciel Profid				
APPUI					
6	Développement d'un service équivalent				
7	Harmoniser la formation avec les besoins				
	* Évaluation formation				
	* Formations données en Belg. et à l'étranger				
	* Groupe de travail signaux d'alarme quartier				
8	Autre				
	* Mise en œuvre du management de la recherche et pv d'orientation				
	* Appel aux fiscalistes (dans combien de dossiers)				
COORDINATION					
9	Entretenir et améliorer l'échange d'informations				
	* Échange d'informations (Atrium News)				
	* Externe + secrétaire d'État à la coordination de la lutte contre la fraude				
10	Coordination arrondissementale				
11	Coopération policière internationale				
	* Exécution CRI dans le cadre d'enquêtes				
	* Alimentation AWF MTIC				
12	Élaboration d'un réseau structuré				
13	Accès banque de données internationale externe				
CONTRÔLE DE LA GESTION					
14	Suivi projets PJF				
15	Monitoring et intervention rapide				
OPÉRATIONNEL					
16	Exécution de l'appui opérationnel				
17	Dossiers opérationnels autonomes DJF/OCDEFO				
	* Traitement de dossiers autonomes				
	* Traitement de dossiers CRIM ORG TVA				

6.4. Phénomène « fraude en matière d'impôts sur les revenus »

Concernant le phénomène de fraude en matière d'impôts sur les revenus, les objectifs stratégiques suivants ont été définis afin de contribuer au maximum à une approche intégrée, intégrale et axée sur les résultats, en vue de maîtriser au mieux et/ou de faire reculer la fraude :

- le développement de l'image et de la fonction de police guidée par l'information ;
- la contribution à la création d'une cellule d'appui ;
- la contribution au service équivalent minimal ;
- l'approche axée sur le butin et la prévention ;
- l'optimisation du *management* de la recherche ;
- l'approche de l'abus de personnes morales.

Ces six objectifs stratégiques relatifs à la fraude en matière d'impôts sur les revenus ont été concrétisés en 17 objectifs opérationnels. Parmi eux, cinq objectifs ont trait aux missions conceptuelles. C'est essentiellement la saisie du phénomène qui pose problème, notamment parce qu'il n'existe encore aucune fiche de saisie. Cela découle également du fait qu'il n'y a plus qu'un seul analyste pour le phénomène de fraude à la TVA et pour celui de fraude en matière d'impôts sur les revenus, alors qu'ils étaient deux auparavant. Pour ce qui est des « autres » missions, c'est principalement l'implémentation du logiciel « Profid » qui s'est révélée problématique. La direction DST de la Police fédérale se charge de son développement.

En examinant les objectifs opérationnels repris à la page suivante, il apparaît surtout clairement qu'aucun inventaire formel de l'appui n'a été réalisé, bien que ce point ait pourtant été abordé au cours des réunions de réseau. Il s'avère en outre que la charge de travail dans les dossiers autonomes laisse peu de place pour apporter un appui opérationnel aux PJF.

Phénomène « fraude en matière d'impôts sur les revenus »

Numéro de l'objectif	Objectif / sous-objectif	2008	2009	2010	2011
CONCEPTUEL					
1	Entretenir l'image				
2	Analyser l'ICT en tant que moyen				
3	Fournir des <i>best practices</i> (vade-mecum)				
4	Gestion de l'information				
	* <i>Détection de nouveaux modi operandi</i>				
	* <i>Rédaction fiche de saisie</i>				
	* <i>Saisie conforme maximale PJF + OCDEFO</i>				
5	Autres				
	* <i>Demander installation cellule de soutien</i>				
	* <i>Définition société dormante</i>				
	* <i>Implémentation logiciel « Profid »</i>				
APPUI					
6	Besoins en matière d'appui				
	* <i>Analyse des besoins en matière d'appui (2009)</i>				
	* <i>Appui (dresser l'inventaire)</i>				
7	Poursuivre l'harmonisation de la formation				
	* <i>Évaluation de la formation</i>				
	* <i>Formations données en Belgique et à l'étranger</i>				
8	Autres				
	* <i>Management de la recherche + pv d'orientation</i>				
	* <i>appel aux fiscalistes (dans combien de dossiers)</i>				
COORDINATION					
9	Échange d'expertise concernant le phénomène				
	* <i>Échange d'informations (Atrium News)</i>				
	* <i>Participer aux plateformes</i>				
10	Coordination arrondissementale				
11	Coord. internationale (demande Parquet Féd.)				
12	Développement d'un réseau				
13	Contribuer à des initiatives spécifiques au phénomène				
CONTRÔLE DE LA GESTION					
14	Suivi des projets des PJF				
15	Service équivalent (capacité)				
OPÉRATIONNEL					
16	Apporter un appui opérationnel				
17	Traiter des dossiers autonomes				

6.5. Phénomène « fraude à l'identité »

Les objectifs stratégiques suivants ont été fixés afin de maîtriser et faire reculer de façon optimale le phénomène de fraude à l'identité :

- la sensibilisation de la première ligne de contrôle ;
- la sensibilisation et la responsabilisation des autorités ;
- l'apport d'un appui spécialisé ;
- l'optimisation de la gestion de l'information ;
- l'amélioration de la qualité des enquêtes ;
- la recherche axée sur le butin ;
- la promotion de la collaboration policière internationale.

Le sous-objectif relatif à l'application de la réglementation européenne en matière de biométrie dans les passeports n'a pas été atteint car la Belgique est le dernier pays à ne pas encore avoir intégré les empreintes digitales dans les passeports, alors qu'il s'agissait d'une obligation imposée par l'Union européenne (pour juin 2010). Éliminer les différences entre les quatre bases de données par la mise en place de « *Braingate II* » n'a pas pu être réalisé non plus, et ce par manque de budget.

Les publications dans l'Atrium News ont été moins nombreuses que ce qui avait été initialement prévu.

Phénomène « fraude à l'identité »

Numéro de l'objectif	Objectif / sous-objectif	2008	2009	2010	2011
CONCEPTUEL					
1	Développer une image du phénomène				
2	Analyser l'ICT en tant que moyen				
	* Analyser l'ICT en tant que moyen				
	* Réglementation UE biométrie dans la PUCE des passeports				
3	« Vade-mecum », site DGA/DAO – Immi				
4	Optimaliser la circulation de l'information				
	* Échange en ligne DGA				
	* Bulletins d'information, flashes info et alimentation de FADO				
	* Point de contact national au sein de l'UE				
	* Éliminer les différences entre 4 bases de données : Braingate II				
5	Autres				
	* Checkdoc				
	* Rôle du consultant				
APPUI					
6	Besoins en appui				
	* Analyse des besoins				
	* Session d'information au profit des autorités (Office des étrangers, etc.)				
	* Publication annuelle dans le BRI				
	* Développer et mettre à jour un aide-mémoire pour la 1 ^{re} ligne de contrôle				
	* Apport effectif d'un appui (technique)				
7	Formation				
	* Évaluation formation avec DSE				
	* Formations dispensées en Belgique				
	* Formations dispensées à l'étranger				
8	Analyse technique (comparateur d'encre...)				
	Appui ponctuel enquête / actions / ...				
	Réseau d'experts internationaux				
COORDINATION					
9	Sensibilisation				
	* Contributions à l'Atrium News				
	* Participation au village policier				
10	Coordination arrondissementale				
11	Coordination internationale				
12	Réseau d'experts				
13	Uniformisation autres info				
CONTRÔLE DE LA GESTION					
14	Suivi des projets arrondissementaux				

6.6. Phénomène « blanchiment »

En matière de blanchiment, la Police fédérale cherche à contribuer au mieux à une approche intégrale, intégrée et axée sur le résultat, en vue de maîtriser ce phénomène sécuritaire de façon optimale et/ou de le faire régresser, et ce en réalisant les objectifs stratégiques suivants, en complément de l'approche classique de la criminalité à but lucratif :

- entretenir l'image du phénomène ;
- saisir les avantages patrimoniaux illégaux ;
- optimiser la fonction de police guidée par l'information, en prêtant attention aux informations provenant des dénonciations CTIF ;
- maintenir l'attention accordée aux flux de fonds en dehors de la chaîne de déclaration ;
- prévoir une capacité d'enquête centrale ;
- poursuivre le développement de la coopération (policière) internationale ;
- renforcer de la chaîne pénale ;
- améliorer le *management* de la recherche.

Ces objectifs stratégiques ont été transposés en 16 objectifs opérationnels.

Pour le phénomène de blanchiment, la réalisation d'une campagne publicitaire adressée au grand public a posé problème car aucun budget (européen) n'avait été mis à disposition.

Concernant le traçage de patrimoines suspects, la concertation avec les Douanes & Accises a été interrompue en 2010 mais a repris fin 2011. L'analyse de l'OCDEFO sur l'afflux d'argent via les aéroports et les héliports n'a pas pu être réalisée en raison de la charge de travail supplémentaire entraînée par l'IPNS. La méthodologie de l'IPNS a d'ailleurs été adaptée pour la troisième fois d'affilée durant le processus de collecte de données. C'est la raison pour laquelle la capacité d'analyse disponible était insuffisante.

Enfin, un montant de 1,3 million d'euros (chiffre datant de fin février 2012) a déjà été consacré au logiciel Profid sans que ce système soit toutefois opérationnel.

Phénomène « blanchiment »

Numéro de l'objectif	Objectif / sous-objectif	2008	2009	2010	2011
CONCEPTUEL					
1	Mettre à disposition l'image du phénomène				
	* Réaliser une analyse de phénomène				
	* Informations aux organes internationaux				
2	Analyser l'ICT en tant que moyen				
3	Aider à développer des best practices				
	* Best practices cash watch et guide d'intervention				
	* Campagne de publicité grand public €STR				
4	Optimaliser la gestion de l'information				
	* Description du processus de circulation de l'information				
	* Conformité avec fiche saisie blanchiment				
	* Qualité modi (dans formulaires DOS, comp. avec BNG) et saisie modi et auteurs				
	* Mise à disp. des dénonciations CTIF				
5	Cash watch et traçage des patrimoines suspects				
	* Concertation Douanes et Accises				
	* Analyse stratégique héliports et aéroports				
	* Contributions Carin				
	* OCSC et Finfast				
	* Implémentation du logiciel Profid				
APPUI					
6	Apport d'appui				
	* Analyse des besoins en matière d'appui				
	* Apport effectif d'appui (dossiers)				
7	Contribuer à la formation				
	* Évaluation formation				
	* Formation blanchiment dispensée				
	* Formation enquête patrimoniale dispensée				
	* Groupe de travail signaux d'alarme quartier				
8	Autre apport d'appui				
	* Alimentation de l'AWF Sustrans				
	* Appel aux fiscalistes (dans combien de dossiers)				
COORDINATION					
9	Initiatives en matière d'échange d'informations				
	* Expertise de phénomène : Atrium News				
	* Session d'information compliance banques				
10	Coordination arrondissementale				
11	Coordination internationale				
12	Développement réseau				
13	Augmentations de capital				
CONTRÔLE DE LA GESTION					
14	Suivi des projets PjF				
15	Contrôle de la qualité de la saisie				
OPÉRATIONNEL					
16	Traiter des dossiers autonomes				

6.7. Phénomène « criminalité informatique »

En matière de lutte contre la criminalité informatique grave, la police visait à assurer une sécurité accrue dans le cyberspace et sur Internet, en particulier en réalisant les objectifs stratégiques suivants :

- l'amélioration de l'image ;
- la sensibilisation et la prévention ;
- la contribution à la prévention technique ;
- l'approche des groupes d'auteurs ;
- la poursuite du développement de la coopération policière internationale ;
- l'intervention axée sur le butin.

La police souhaitait en outre améliorer les techniques de recherche axées sur l'utilisation de l'ICT par les criminels. Ces objectifs stratégiques ont été traduits en 14 objectifs opérationnels.

Voici quelques éclaircissements concernant les champs rouges pour le cycle de politique 2008-2011 qui vient de se terminer :

- Diffuser la documentation relative à la criminalité informatique par le biais d'une plateforme interne de la FCCU n'a plus pu être réalisé. L'objectif était de partager autant de documents que possible, mais la personne responsable de « poster » l'information a pris sa retraite en 2010. Il convient toutefois de noter que le système I3S permet en partie de pallier au problème.
- La communication avec la Plateforme permanente pour la sécurisation des entreprises s'est interrompue parce que le groupe de travail n'a plus reçu le soutien de la FEB et que plus aucune réunion spécifique n'a été organisée.
- En matière de coordination, le réseau interne police fraude à la carte de paiement ne s'est plus réuni. Attention : la concertation externe avec le secteur bancaire et les organismes de crédit a, quant à elle, bien eu lieu quatre fois par an.

Phénomène « criminalité informatique »

Numéro de l'objectif	Objectif / sous-objectif	2008	2009	2010	2011
CONCEPTUEL					
1	Dresser une image du phénomène				
2	Analyser l'ICT comme moyen				
3	Vade-mecum (+ fil conducteur)				
4	Optimiser la gestion de l'information				
	* Implémenter l'I3S				
	* Publier fiche de saisie				
5	Autres missions conceptuelles				
	* Assurer le suivi du cadre légal				
	* Mener campagne fraude carte de paiement				
	* Collaborer à BelNIS				
	* Fournir un avis sur l' « e-authentification »				
	* Collaborer à la lutte contre les spams				
APPUI					
6	Inventorisation de l'offre et de la demande				
	* Mener une analyse des besoins				
	* Appui effectivement fourni				
7	Poursuivre la formation				
	* Évaluation formation				
	* Formations dispensées				
8	Autres missions d'appui				
	* Appui pour les identifications sur Internet				
	* Appui technique/opérationnel aux RCCU				
	* Fournir un avis juridique				
	* Développer la cellule « e-payment system »				
	* Développer la cellule fraude sur Internet				
COORDINATION					
9	Communiquer et échanger l'expertise				
	* Session d'information RCCU				
	* Documentation criminalité informatique				
	* Campagne sur une utilisation sûre d'Internet				
	* Communication avec PCE				
	* Sessions d'information (vulnérabilité enfants)				
	* Sessions d'information (vulnérabilité entreprises)				
	* Fournir informations via site Internet				
	* Fournir des publications				
10	Coordination arrondissementale				
11	Coordination internationale				
	* Coordonner dossiers (int.)				
	* Participer aux groupes de travail (int.)				
	* Participer à l'Europol AWF				
12	Développer / participer à des réseaux				
	* Réseau CCU (interne police)				
	* Réseau fraude carte paiement (interne police)				
	* Réseau CTI (interne police)				
	* Réseau magistrats de référence (externe)				
	* Concertation secteur bancaire et sociétés de crédit (externe)				
	* Plateforme nat. de concertation télécom (externe)				
	* Police locale « First Responders »				
	* Fournisseurs de services Internet (externe)				
13	eCops				
CONTRÔLE DE LA GESTION					
14	Suivi des projets arrondissementaux				

7. Coordination de la lutte contre la fraude en Belgique

Depuis la création du « Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale » (A.R. du 29 avril 2008), c'est le directeur DJF qui y représente la Police fédérale. Jusqu'à la prestation de serment du nouveau gouvernement fédéral le 6 décembre 2011, ce « Collège pour la lutte contre la fraude » était présidé au sein du gouvernement sortant Leterme II par M. Carl Devlies. Celui-ci a cédé le fauteuil de président à l'actuel secrétaire d'État à la lutte contre la fraude sociale et fiscale, M. John Crombez.



Photo : Pascal Vyncke, SeniorenNet.be

En 2011, la Direction criminalité économique et financière s'est de nouveau révélée un partenaire actif et loyal au sein de ce « Collège pour la lutte contre la fraude », non seulement vis-à-vis des deux responsables du gouvernement mais également à l'égard des autres administrations représentées au sein de cet organe de coordination.

Concrètement, la direction DJF a poursuivi la mise en œuvre des plans d'action en matière de lutte contre la fraude lancés au cours des années précé-

dentes, mais elle a surtout apporté une importante contribution à l'élaboration et à l'exécution partielle des « Fondements pour la lutte contre la fraude durant la prochaine législature ». Aussi a-t-elle officiellement représenté la Police fédérale au moment où le secrétaire d'État a remis et présenté ce texte de vision du « Collège » au Formateur de l'époque, M. Elio Di Rupo, l'actuel Premier ministre du nouveau gouvernement fédéral.

La formation du gouvernement ayant pris longtemps, la mise en œuvre de cette note avait déjà été entamée au cours de la période d'affaires courantes. Lorsque le « Collège » a amorcé le chapitre « Una Via » par la création d'un groupe de travail, le secrétaire d'État a prié le directeur DJF d'en faire partie en qualité d'expert représentant la police. Et, de concert avec le coordinateur principal du réseau d'expertise « Ecofinfisc » au sein du Collège des Procureurs généraux qui a conduit les travaux, le magistrat-coordonateur de ce même Collège auprès du Service d'information et de recherche sociale et l'administrateur général de l'Inspection spéciale des impôts, c'est un travail novateur qui a été réalisé.

Le rapport final de ces travaux intensifs, qui visaient l'élaboration d'une règle « Una Via » devant déboucher sur une lutte plus efficace contre la fraude fiscale grave et organisée, a été approuvé par l'ensemble du « Collège » avant d'être présenté au Parlement. La direction DJF a toujours fait partie de la délégation envoyée par le « Collège » pour exposer le projet à diverses reprises aux Réunions communes de la Commission des finances et du budget et de la Commission de la justice du Parlement.

Cette initiative du précédent secrétaire d'État à la coordination de la lutte contre la fraude fait suite à une recommandation de la commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale. Le nouveau secrétaire d'État à la lutte contre la fraude sociale et fiscale veille à présent à l'intégration de ce principe de l'« Una Via » dans l'approche de la fraude fiscale grave et organisée en concertation avec le fisc, le parquet et la police.

Dans le cadre de la continuité de la lutte contre la fraude entre les deux législatures et de la poursuite des travaux du « Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale », la Direction criminalité économique et financière n'a pas hésité, une fois le nouveau gouvernement formé, à apporter, de sa propre initiative, sa contribution au nouveau plan d'action de lutte contre la fraude 2012-2013 qui était alors annoncé. Ceci témoigne de notre quête permanente de possibilités et d'opportunités pour une collaboration et un partenariat approfondis, visant à harmoniser au mieux l'ensemble des maillons de la chaîne de sécurité en vue d'une lutte coordonnée et intégrée contre la fraude qui soit aussi optimale que possible. C'est là une matérialisation concrète de la caractéristique de performance intitulée « offrant une plus-value » de l'identité de la Police judiciaire fédérale.

8. Fonctionnement international

8.1. Le projet européen ENFAST – *European Network Fugitive Active Search Teams – « A Work in Progress »*

Dans le cadre de la présidence européenne de la Belgique et sous l'impulsion du FAST belge, une première conférence ENFAST s'est tenue à Bruxelles les 9 et 10 septembre 2010. Au cours de cette conférence, à laquelle 24 *fugitive teams* nationales ont participé, un réseau européen de *fugitive teams* nationales baptisé ENFAST a été créé.

Ces dernières années, l'approche de la recherche de fugitifs condamnés n'a cessé de gagner en importance dans le cadre du travail de la chaîne judiciaire. En effet, retrouver une personne condamnée est le couronnement des efforts que la police et le parquet ont fourni au cours de l'enquête d'une part, et du travail du juge qui a condamné la personne suspecte d'autre part.

L'objectif est d'intégrer définitivement ce réseau ENFAST dans le paysage policier opérationnel international et d'ainsi coordonner les opérations entre les *fugitive teams* nationales.

En 2011, 47 fugitifs internationaux ont pu être interpellés grâce au réseau ENFAST, disponible 24h/24, 7j/7.

Par ailleurs, ENFAST permettra d'échanger des informations et des bonnes pratiques afin d'améliorer les méthodes de travail en vue d'une exécution plus efficace des mandats d'arrêt européens.

Le réseau ENFAST a de nouveau organisé deux conférences qui ont rencontré un franc succès en 2011, l'une à Varsovie et l'autre à Budapest. Grâce aux bons contacts internationaux, la Pologne et la Hongrie les ont orchestrées au moment où elles assuraient la présidence du Conseil de l'Union européenne.

En 2011, une demande de subsides, et plus précisément d'un financement ISEC, a également été adressée à ce Conseil. Celui-ci a alloué une somme de près de 220 000 €, qui servira à poursuivre le développement structurel du fonctionnement d'ENFAST.

Deux congrès seront organisés dans les 24 prochains mois. En vue de les préparer et de les encadrer, plusieurs réunions du *core group* (groupe restreint) seront programmées. Le *core group* se compose de représentants de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Suède, de la Hongrie et du Royaume-Uni. Il travaillera entre autres à l'élaboration d'une méthodologie pour dresser une liste des personnes les plus recherchées ou *most wanted list*, à la mise sur pied d'une stratégie de communication, à la conception d'un site web propre, et à la création d'une plateforme d'échange d'expertise et de formation, le tout avec le soutien d'Europol.



(Source : www.police.hu)

Entre-temps, la Commission européenne a repris la demande ENFAST dans la liste des projets qu'elle souhaitait subventionner. Ces fonds seront disponibles en septembre 2012. Étant donné que le Danemark ne comptait pas organiser de conférence ENFAST lors de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, des alternatives pour le premier semestre 2012 ont été recherchées à la fin de l'année 2011. Europol s'est montré prêt à soutenir le projet ENFAST et, en avril 2012, le FAST organisera, conjointement avec EUROPOL, une conférence ENFAST dans les nouveaux bâtiments d'EUROPOL à La Haye.

Le réseau ENFAST est un bel exemple de la façon dont les services de police européens se rapprochent les uns des autres grâce à une étroite collaboration.

8.2. Le réseau international AMON

C'est en 2010 qu'ont été entamés les travaux pour la création d'un réseau en matière de blanchiment. La préparation et la mise en place de ce réseau ont été coordonnées par un *steering group* (groupe directeur) dont faisaient partie la Belgique, l'Espagne, la République tchèque et la France. Ce réseau a été baptisé AMON (*Anti-Money Laundering Operational Network* ou réseau opérationnel de lutte contre le blanchiment d'argent) et a pour but (par analogie avec CARIN) de mettre les experts en matière d'enquête de blanchiment (essentiellement en Europe) en contact les uns avec les autres, d'une manière informelle, afin de renforcer l'efficacité des efforts des membres dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

Il vise plus précisément à permettre l'échange efficace d'informations et d'expertise en vue de détecter les pratiques de blanchiment organisé, d'enquêter à leur sujet, de les démanteler et d'engager des poursuites, le tout avec efficacité.

Participer au réseau AMON implique notamment que :

- les membres constituent un réseau informel de *law enforcement money laundering investigation units* (unités d'enquêtes en matière de blanchiment d'argent) afin de renforcer la collaboration entre les unités et l'efficacité des enquêtes transnationales en matière de blanchiment ;
- les membres échangent de bonnes pratiques, de l'expertise et des connaissances afin d'élever AMON au rang de « centre d'excellence » européen en matière de blanchiment ;
- les membres apportent un appui et promeuvent le fonctionnement de l'AWF SUSTRANS ;
- les membres recourent aux canaux existants pour améliorer l'échange d'informations ;
- les membres s'informent mutuellement sur la législation existante en matière de blanchiment ;
- les membres soutiennent AMON en tant qu'organe consultatif au profit des autorités publiques.

Les travaux menés en 2011 ont abouti à la conférence internationale de Prague, qui s'est tenue du 25 au 27 janvier 2012, au cours de laquelle le réseau AMON a officiellement vu le jour. Il a été décidé de le doter d'une présidence tournante sur une base annuelle et d'un secrétariat permanent auprès d'Europol. Après la République tchèque (Prague), l'Espagne et la Belgique seront les prochains pays à le présider. Une conférence sera organisée chaque année pour l'ensemble des personnes de contact du réseau.



8.3. La cybercriminalité comme priorité européenne

L'Union européenne a désigné la cybercriminalité comme étant l'un des huit domaines de criminalité prioritaire, et formule cette priorité en ces termes : « intensifier la lutte contre la cybercriminalité et l'utilisation de l'Internet à des fins délictueuses par des groupes criminels organisés ».

Sous la houlette du COSI (*Standing Committee on Internal Security*, un organe du Conseil de l'Union européenne), divers groupes de travail se sont attelés à la tâche. Les plans d'action qui en sont ressortis ont débouché sur un Plan d'action opérationnel unique avec des objectifs stratégiques pour la période 2012-2013, lequel a été entériné par le COSI.

Le projet COSPOL existant, intitulé « CIRCAMP », qui lutte contre l'exploitation d'enfants sur Internet, a été intégré à ce Plan d'action opérationnel.

En tant que présidente de l'EUCTF (*European Union Cybercrime Task Force*), la Belgique a collaboré au développement des objectifs tant stratégiques qu'opérationnels. Cette *task force* regroupe les *high tech crime units* des différents États membres de l'UE.

La participation de la Belgique au Plan d'action opérationnel consistera à développer conjointement avec les Pays-Bas une stratégie pour mettre les *botnets* et *malwares* hors d'état de nuire.

8.4. Étude des bonnes pratiques – Cybercrime units spécialisées

En juin 2011, avec l'appui de l'EUCTF, le Conseil de l'Europe a soumis un questionnaire aux *cybercrime units* en Europe et dans d'autres régions du monde au sujet de l'organisation et du fonctionnement de leur unité. La *Cybercrime Unit* roumaine et la FCCU belge se sont chargées d'analyser les réponses et de rédiger un rapport à ce propos.

Le projet de rapport a été discuté et adapté durant le *workshop* régional sur les *cybercrimes units* spécialisées qui s'est tenu à Budva, au Monténégro. Le rapport final a été présenté lors de la conférence Octopus à Strasbourg, en France, en novembre 2011.

L'étude relative aux « bonnes pratiques » est destinée à aider les autorités à créer leur *cybercrime unit* ou à la renforcer en tant qu'élément clé dans la lutte contre la cybercriminalité. L'étude se penche notamment sur ce que peut être l'objectif des unités spécialisées, sur les types d'unités existantes, sur leur structure institutionnelle et leur organisation, ainsi que sur leurs fonctions et leurs responsabilités. En outre, elle expose également brièvement comment créer une *cybercrime unit* spécialisée en huit étapes.

Cette étude peut être téléchargée sur le site Internet du Conseil de l'Europe.

8.5. Évaluation UNCAC



évaluer par deux autres États sur la manière dont il a intégré les obligations et les recommandations du texte de la Convention dans sa législation.

En 2010, lors du lancement du premier cycle d'évaluation de l'UNCAC (un cycle d'évaluation dure 5 ans, une phase complète

Dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC, adoptée par la résolution 58/4 du 31 octobre 2003), les États parties se sont engagés, d'une part, à participer à un processus d'évaluation de la mise en œuvre du texte dans le paysage législatif national de chaque État partie (le « *Review Mechanism* ») et, d'autre part, à être évalués eux-mêmes dans ce cadre par les autres États parties. L'objectif est que chaque État se fasse





d'évaluation comprend deux cycles), la Belgique et la Lituanie se sont vu attribuer la mission d'évaluer l'Espagne quant à l'application des chapitres 3 (« *Criminalization and Law enforcement* ») et 4 (« *International Cooperation* ») de la Convention.

Les experts nationaux belges ont été désignés au sein du SPF Justice (fonctionnaires et magistrats) et de la Police fédérale, et plus particulièrement DJF/OCRC. Il fut convenu entre l'UNODC (*United Nations Office on Drugs and Crime*),

l'Espagne, la Lituanie et la Belgique que la mise en œuvre du chapitre 3 serait évaluée par la Belgique et celle du chapitre 4 par la Lituanie. À cette fin, un training a été organisé au profit des pays évaluateurs au siège de l'UNODC à Vienne afin de prendre connaissance de la méthodologie du *Review Mechanism*.

L'Espagne a ainsi effectué un *self-assessment* (auto-évaluation) par rapport aux recommandations et obligations de l'UNCAC. Une fois cet *assessment* terminé (mars 2011), il a été envoyé aux points de contact nationaux belge et lituanien. Le *Review Mechanism* s'est articulé en 2 phases. D'abord une analyse des réponses fournies au *self-assessment* au regard des textes légaux espagnols et de la Convention (phase de « *desk review* ») ; le travail fut effectué en Belgique et partagé entre les experts nationaux. Dans un second temps, le *desk review* a été complété par une *country visit* à Madrid afin d'éclaircir les zones d'ombres restantes et de rencontrer les acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption (ministère de la Justice, police nationale, Guardia Civil, affaires étrangères).

L'évaluation a fait l'objet d'un rapport provisoire (*draft report and executive summaries*) en anglais et traduit en espagnol. Le rôle du Secrétariat de la Convention fut très précieux tant dans la guidance méthodologique que dans l'échange d'informations entre les États parties. Il est important de souligner que le rapport a dû être approuvé par l'Espagne. Enfin, l'équipe Belgique/Lituanie fut la seule à effectuer l'évaluation et rédiger le rapport dans les délais imposés. Pour la partie belge, soit environ 250 pages du rapport final, le travail a été réalisé par une personne du SPF Justice et 2 commissaires de DJF/OCRC.

CHAPITRE 2 — SUIVI DES PROJETS 2011

1. Introduction

Dans le rapport annuel 2010 (pages 62 et 63), nous mettions en avant 10 projets à réaliser au cours de l'année 2011. Nous examinons ici dans quelle mesure ces projets ont été concrétisés en récapitulant, pour chacun d'entre eux, le but poursuivi, les moyens et les processus mis en œuvre ainsi que le résultat obtenu.

2. Projet 1 – Le BPR visant à optimiser la structure d'entreprise de la DJF

BUT : le BPR (*Business Process Reengineering*) a pour but d'adapter la structure organisationnelle de la DJF de façon à ce que la fonction de police puisse elle aussi être organisée d'une manière optimale dans le futur. Une nouvelle structure s'imposait au vu des nouveaux défis dont il est question dans la lettre de mission du directeur, des points à améliorer identifiés lors du séminaire stratégique de la direction organisé en 2010, de l'introduction du « concept de qualité des enquêtes judiciaires » dans le pilier judiciaire, de la mise en place d'un officier d'information, de l'approche proactive du vieillissement du personnel de la police et de l'utilisation optimale de l'expérience en matière d'élaboration et de suivi du fonctionnement par programme.

MOYENS ET PROCESSUS : la direction et les chefs de service ont élaboré la réforme par étapes, par le biais d'évaluations et d'entretiens. La réforme comprenait les phases suivantes :

- évaluation visant à déterminer si l'ensemble des tâches d'un service central était repris dans une offre de qualité et à mesurer l'impact de la lettre de mission de la DJF à cet égard ;
- évaluation visant à déterminer si, pour les missions opérationnelles (de l'OCRC, de l'OCDEFO et de la FCCU), les actions appropriées étaient exécutées d'une bonne façon et si l'on recourait suffisamment au *management* de la recherche et à l'effet d'augmentation d'échelle ;
- suivi visant à mesurer l'impact de la lettre de mission de la DCJ, des recommandations du Comité P et des directives de la DCJ en matière de concept de qualité et de gestion de l'information ;
- prise de décision sur la manière dont une nouvelle structure pouvait apporter une contribution sur ces points et rédaction d'un premier texte « martyr » par la direction ;
- concertation avec les chefs de service et adaptation du premier « brouillon » ;
- rédaction d'un texte définitif sur la réforme de la DJF (et traduction de celui-ci) ;
- communication à l'ensemble du personnel de la réforme et de la date d'entrée en vigueur de celle-ci, le tout consigné dans une note de service ;
- sélection des candidats pour les postes ouverts dans les nouveaux services ;
- mise en place de la nouvelle structure d'entreprise et communication de celle-ci aux partenaires.

RÉSULTAT : la nouvelle structure composée de quatre services verticaux – OCDEFO, OCRC, FCCU et OCRF – et de trois services horizontaux – C&D (Coordination des enquêtes et Direction des flux d'informations), P&S (Politique et Stratégie) et P&O (Personnel et Organisation) – est entrée en vigueur le 1^{er} octobre.

3. Projet 2 – Le recensement et la communication de l'offre de service

BUT : l'ensemble des missions de la direction DJF a fortement évolué au fil des ans : de nouvelles tâches se sont ajoutées, d'autres ont été modifiées et certaines ont même été abandonnées. Par ailleurs, grâce à la méthode de travail intégrale et intégrée, le nombre de partenaires s'est sensiblement accru. C'est pourquoi l'offre de service doit à nouveau être inventoriée et communiquée à l'ensemble des partenaires.

MOYENS ET PROCESSUS : l'inventaire de l'offre de service a été entamé début 2011, mais en raison du BPR (projet 1), ce projet a été suspendu au printemps : une réforme a en effet un impact direct sur « qui fait quoi ». Il a été relancé en octobre 2011, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle structure de la DJF.

RÉSULTAT : fin 2011, la rédaction de l'offre de service n'était pas encore complètement achevée. Ce projet sera poursuivi en 2012. L'offre de service sera ensuite communiquée aux partenaires.

4. Projet 3 – L'enquête de satisfaction des collaborateurs

BUT : réaliser une enquête de satisfaction des collaborateurs (ESC) auprès de l'ensemble des membres du personnel de la DJF dans le cadre du projet EFQM ayant pour objectif :

- de pouvoir ainsi se faire une idée de la perception que les membres du personnel ont de la DJF ;
- de mesurer la satisfaction sur le lieu de travail ;
- d'évaluer la direction ;
- de découvrir les points forts et les faiblesses ;
- de déterminer les priorités et de trouver des idées constructives.

MOYENS ET PROCESSUS : cette mission revient au service P&O qui, pour cette tâche, a été assisté par un conseiller de DGJ. L'ESC a été menée sur la base d'un questionnaire en 11 parties, qui a été publié sur Portal pour répondre à l'esprit de numérisation de notre société et pour la facilité de tous les membres du personnel. Le questionnaire soumis au personnel DJF est une adaptation de questionnaires utilisés auparavant au sein d'autres directions de la Police fédérale. Les résultats obtenus ont été traités, analysés, versés dans un rapport pour chaque service séparément et pour l'ensemble de la direction DJF, et présentés à tous les membres du personnel.

RÉSULTAT : l'enquête, organisée en février et mars 2011, a connu un franc succès, plus de 83 % du personnel ayant complètement rempli le questionnaire. Les résultats ont été communiqués à tous les services et à la direction dans le courant des mois de mai et juin 2011 ; des points à améliorer ont été définis et des suggestions d'amélioration ont été avancées. En 2013, la même enquête sera menée afin de vérifier comment la satisfaction a évolué depuis que la direction s'est attaquée aux points à améliorer.

5. Projet 4 – La journée d'étude sur les recherches Internet

BUT : à une époque où numérisation et mondialisation sont les maîtres mots, les services de police se servent encore trop peu des opportunités qu'offre l'Internet. En organisant une journée d'étude intitulée « l'utilisation de Google dans l'enquête policière », la DJF veut améliorer les connaissances des fonctionnaires de police. Ainsi, le monde virtuel peut être exploité pour renforcer la lutte contre la criminalité et les problèmes de sécurité et améliorer leur maîtrise.

MOYENS ET PROCESSUS : l'organisation d'une journée d'étude demande un budget, une chaîne logistique et un programme avec un contenu de qualité. L'organisation pratique a été confiée à un partenaire externe : Politeia ASBL (les inscriptions payantes ont permis de dégager un budget pour assurer la chaîne logistique : envoyer les invitations, suivre les inscriptions, commander la restauration, assurer l'accueil le 27 mars 2011, délivrer les attestations de formation, etc.). Cette collaboration entre secteur privé et secteur public a permis à la police de consacrer son énergie à l'élaboration d'un programme au contenu fort (déterminer les sujets, inviter les orateurs, soigner ses propres exposés,...).

RÉSULTAT : la journée d'étude « l'utilisation de Google dans l'enquête policière » du 27 mars 2011 a remporté un franc succès : la demande a largement dépassé l'offre de 357 places. Et sur le plan du contenu, cette journée d'étude a également mis en plein dans le mille : l'évaluation a révélé que l'ensemble des participants avait particulièrement apprécié la formation. C'est pourquoi nous avons décidé, à la suite de cette évaluation, d'organiser à nouveau cette journée d'étude en 2012. De cette façon, les personnes dont la participation avait été refusée auront une nouvelle opportunité d'y assister.

6. Projet 5 – L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication et de formation

BUT : élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et un plan de formation.

MOYENS ET PROCESSUS : un groupe de travail a analysé les différents flux de communication au sein de la direction et inventorié un certain nombre de forces et de faiblesses. Nous nous sommes attaqués aux points faibles et avons ancré les points forts. Le plan de communication a été mis en œuvre dans le courant de l'année 2011.

Le groupe de travail chargé de la rédaction du plan de formation a analysé les formations et établi un ordre de priorité. Pour toute communication relative à une formation, la section HRM du service P&O détermine le groupe-cible exact ; dans la communication même, le code de priorité est stipulé. Bien entendu, dans le cadre budgétaire actuel, il faut à chaque fois déterminer si le coût de la formation n'est pas trop élevé.

RÉSULTAT : les plans de communication et de formation ont été achevés et mis en œuvre.

7. Projet 6 – L'analyse stratégique, une première analyse complète du phénomène d' « escroquerie sans Internet »

BUT : en 2011, la direction DJF disposait de cinq analystes stratégiques. Ce nombre ne nous a pas permis de proposer une image de l'ensemble des phénomènes économiques et financiers. Outre l'image des phénomènes prioritaires, notre intention était (également en tant qu'appui fourni aux autres entités de la police intégrée) de rédiger une analyse sur l'escroquerie sans Internet portant sur les années de référence 2008-2009-2010.

MOYENS ET PROCESSUS : la rédaction de cette analyse était surtout un processus exigeant beaucoup de travail, pour lequel deux analystes ont fait équipe. Les données provenant de la BNC ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS et de syntaxes (sortes de tâches automatiques programmées dans le logiciel en question par les analystes). Différentes phases ont été traversées :

- importation des données tirées de la BNC (transmises par le service CCOF/A) ;
- rédaction du plan d'analyse ;
- conception, contrôle et validation des syntaxes ;
- traitement des données au moyen des syntaxes ;
- conception de graphiques et de tableaux ;
- rédaction du texte de l'analyse ;
- validation de l'analyse ;
- traduction de l'analyse (du néerlandais vers le français en l'occurrence) ;
- diffusion de l'analyse à l'ensemble des Dirju, des Dirco et des analystes stratégiques, et publication sur Portal.

RÉSULTAT : l'analyse a été transmise aux Dirju et aux Dirco le 15 décembre 2011. L'objectif de ce projet a même été dépassé puisqu'une analyse unique a été réalisée tant pour les escroqueries sans Internet que pour celles avec Internet. Ceci a permis de fournir des informations supplémentaires sur l'impact de l'Internet sur un seul et même phénomène (l'escroquerie).

8. Projet 7 – Le projet latéral DCJ « saisie et confiscation »

BUT : lors du séminaire stratégique de la direction DJF organisé en 2010, le représentant du directeur général de la police judiciaire a annoncé qu'un certain nombre de projets latéraux devaient être réalisés, parmi lesquels le projet « saisie et confiscation ».

MOYENS ET PROCESSUS : la direction DJF a réalisé une analyse visant à identifier les points problématiques dans la chaîne de maintien du droit, ce qui a débouché sur un certain nombre de propositions pour la politique. Celles-ci ont été transmises aux ministres compétents et au secrétaire d'État à la lutte contre la fraude, ce qui a fourni des matières premières pour le document de vision stratégique « Fondements » du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale, rédigé sous la houlette du secrétaire d'État à la Coordination de la lutte contre la fraude. Le nouveau cycle de politique du PNS 2012-2015 accorde une attention particulière à la détection (du blanchiment) des avantages patrimoniaux frauduleux et à leur saisie maximale en vue de leur confiscation.

RÉSULTAT : les bases du projet ont été jetées en 2011, et son exécution sera répartie sur plusieurs années. Pour chaque dossier-programme réalisé en exécution du PNS 2012-2015, une attention supplémentaire devra en effet désormais être accordée au volet « saisie et confiscation ».

9. Projet 8 – L’approche systématique : l’approche intégrée au niveau micro

BUT : en évaluant les membres de son personnel, la police souhaite optimiser son fonctionnement. L’exécution du fonctionnement par programme est une mission essentielle pour la direction DJF. Lors du séminaire stratégique, nous avons décidé que c’était la raison pour laquelle les objectifs de l’organisation devaient être traduits de façon optimale en objectifs individuels pour les collaborateurs. Grâce à cela, les moyens financiers s’en trouvent accrus et la réalisation des objectifs du programme peut encore être améliorée.

MOYENS ET PROCESSUS : l’évaluation du personnel demande principalement que l’évaluateur et la personne évaluée s’impliquent dans le processus. Au moment de fixer les objectifs individuels, tous deux doivent veiller à ce que ceux-ci traduisent au mieux la contribution concrète du membre du personnel à la réalisation des objectifs de l’organisation. Tous deux lisent les plans (PNS, plans d’action) et choisissent les points d’actions pertinents (par exemple : participation à un réseau de phénomène ou direction de ce réseau, contrôle de la gestion de la qualité de la saisie, organisation d’une formation sur le calcul d’un avantage patrimonial illégal, développement de la gestion des connaissances ou *knowledge management*, emploi optimal des fiscalistes dans la section, etc.). Ces points sont discutés avec le collaborateur et repris dans le rapport écrit de l’entretien préparatoire. Évidemment, les membres du personnel n’ont pas tous eu un entretien d’évaluation et un entretien préparatoire en 2011 (car le cycle s’étale sur deux ans). Lors des entretiens préparatoires (principalement organisés à la suite de la réforme de la DJF), la plus grande attention possible a été accordée à la transposition des objectifs de l’organisation dans les objectifs individuels des membres du personnel.

RÉSULTAT : en ce qui concerne les chefs de service, les entretiens préparatoires ayant eu lieu avant que le PNS 2012-2015 et les dossiers-programmes ne soient entrés en vigueur, l’objectif de ce projet n’a pas encore été atteint. En revanche, pour la majorité des membres des services P&S et C&D, l’objectif a été atteint lors des entretiens préparatoires. Pour les membres du personnel des autres services, le principe qui a prévalu était que la transposition des objectifs de l’organisation dans les objectifs individuels aurait lieu pour autant qu’ils aient un entretien préparatoire. Ce projet continuera simplement à suivre son cours à l’avenir.

10. Projet 9 – La désignation d'un officier gestionnaire de l'information

BUT : désignation d'un « officier gestionnaire de l'information » qui élaborera un premier plan d'action.

MOYENS ET PROCESSUS : le poste d' « officier gestionnaire de l'information » est une nouvelle fonction, qui a son importance. La personne concernée est responsable de l'optimisation de l'utilisation des flux d'informations opérationnels et non opérationnels et de l'analyse des risques liés aux processus de gestion et de traitement. Pour la DJF, c'est la Commissaire divisionnaire Danièle Goffinet, chef du service Coordination des enquêtes et Direction des flux d'informations, qui a été désignée comme officier gestionnaire de l'information. Par ailleurs, la DCJ a mis en place différents groupes de travail en 2011 afin de déterminer les missions de l'officier gestionnaire de l'information et la méthodologie qu'il doit suivre. Les travaux de ces groupes ne sont pas encore achevés.

RÉSULTAT : l'officier gestionnaire de l'information a été désigné mais aucune première analyse n'a pu être réalisée ou aucun plan d'action mis sur pied puisque les groupes de travail de la DCJ n'avaient pas encore achevé leurs travaux relatifs à la méthodologie. Ce projet se poursuivra donc en 2012.

11. Projet 10 – La gestion des connaissances (en anglais : « *knowledge management* »)

BUT : dans une première phase, inventorier toute l'information juridique et la rendre accessible à l'ensemble des membres de la DJF, ainsi que mettre à disposition toutes les analyses de la DJF.

MOYENS ET PROCESSUS : l'information juridique a été inventoriée. Pour mettre les données à la disposition de l'ensemble des membres du personnel, un serveur unique est indispensable. En effet, à l'Atrium (le bâtiment qu'occupe la DJF), les services travaillent sur deux serveurs séparés, ce qui constitue un handicap pour l'accessibilité des documents en question. Le serveur unique a été commandé et livré mais n'a pas encore pu être installé, car le réseau électrique doit être adapté. Ce facteur de succès critique n'ayant pu être rempli, les données ne sont pas accessibles de manière optimale. Pour les analyses, nous nous sommes tournés vers une solution alternative, à savoir leur publication sur Portal.

RÉSULTAT : l'inventaire, les textes et les analyses de la DJF sont prêts mais l'accessibilité de l'information n'est pas optimale, compte tenu de la non installation du serveur unique. Une solution alternative a été trouvée pour les analyses.

CHAPITRE 3 — PHÉNOMÈNES

1. Phénomène « blanchiment »

Le but ultime recherché par la grande majorité des auteurs d'infractions est de gagner de l'argent et de s'enrichir. Dans la Police judiciaire fédérale en général et à l'OCDEFO en particulier, l'accent est mis sur la recherche et la récupération, c'est-à-dire la saisie en vue de leur confiscation, de ces avantages patrimoniaux illégalement perçus. Il s'agit de la recherche orientée vers le butin.

Cette approche financière de la criminalité peut s'opérer d'une part par la voie d'une enquête de blanchiment. Cette approche, dite inductive, est menée au départ d'une transaction financière jugée suspecte. Il s'agit ensuite de remonter vers une infraction sous-jacente. L'infraction de blanchiment vise la gestion, la conversion, le transfert, la dissimulation, le déguisement et la modification des revenus d'activités criminelles et/ou le camoufflage de l'origine illégale d'avantages patrimoniaux.



D'autre part, cette recherche orientée vers le butin peut s'effectuer par la voie d'une enquête de patrimoine. Cette approche, dite déductive, suppose la détection d'une infraction qui a généré un patrimoine illicite. L'enquête de patrimoine vise alors l'évaluation, le dépistage, la saisie et *in fine* la confiscation des avantages patrimoniaux générés par l'infraction de base. Cette dernière approche suppose une collaboration accrue avec les autres services d'enquête chargés des différents phénomènes.

Relativement à l'image de ce phénomène, on retiendra que le Fonds monétaire international estime que les gains cumulés de manière illicite couvrent 2 à 5 % du produit intérieur brut mondial. Rapportée au PIB de la Belgique et pour l'année 2010, cette fourchette représente 6,9 à 17,4 milliards d'euros circulant dans notre pays et dont l'origine serait criminelle.

Au niveau de l'activité policière, depuis 2006, la police intégrée enregistre annuellement entre 600 et 700 procès-verbaux initiaux (ou considérés comme tels dans la BNG) visant une infraction de blanchiment. Ce nombre pour 2011 se monte à 722. L'essentiel de ces procès-verbaux dénonce des transactions ordonnées depuis les grandes agglomérations, principalement Bruxelles et Anvers. Chaque année, plus du tiers des infractions de blanchiment commises en Belgique sont localisées dans ces deux arrondissements.

L'approche intégrale des avoirs patrimoniaux illégalement perçus est notamment sous-tendue par le fonctionnement de la CTIF qui s'intègre dans le volet préventif de l'arsenal législatif belge en matière de blanchiment. Ce système de dénonciation des transactions suspectes par les prestataires de services financiers (comme les banques) a pour but d'éviter et de prévenir l'utilisation du système bancaire et financier par les blanchisseurs d'argent sale. La Police fédérale poursuit son soutien au travail de prévention de la CTIF en mettant à sa disposition des officiers de liaison.

Ce système préventif de dénonciation des transactions suspectes à la CTIF a montré suffisamment son efficacité et est ressenti comme tel par de plus en plus de criminels. Cet état

de fait couplé aux récentes crises financières mondiales (crise des *subprimes* et crise des dettes souveraines) ainsi qu'aux vicissitudes du secteur bancaire ont pour conséquence que les criminels sont tentés d'utiliser davantage la contre-stratégie consistant à transférer physiquement leurs avoirs criminels en espèces. Par ailleurs un Arrêté royal du 5 octobre 2006 portant certaines mesures relatives au contrôle du transport transfrontalier d'argent liquide touche également cette problématique. Face à cette tendance, la Police fédérale a donné un nouvel élan à son projet « *Cash Watch* » en 2011.

Sur la base de l'expertise développée en matière de blanchiment d'argent cash, plusieurs sessions de sensibilisation et d'information furent organisées au profit d'autres services de la police intégrée. À un niveau plus opérationnel, nous avons organisé et fourni un appui à plusieurs opérations intégrées avec des services de police ainsi qu'avec des services externes dont l'administration des douanes en vue d'intercepter des coursiers de cash, l'objectif étant toujours de saisir rapidement et efficacement le cash transporté en vue de sa confiscation. Des saisies de 100 000 euros en cash effectuées lors de contrôles ne constituent plus des exceptions.

Le niveau international de cette problématique n'est pas oublié. À titre d'exemple, la Police fédérale belge collabore étroitement avec la France concernant l'échange d'information relative au transport de cash en France par des ressortissants belges. Au niveau de cette problématique du transport d'argent en espèces, la Police fédérale a développé plus avant son partenariat privilégié avec les services de la Douane qui sont compétents en cette matière. Les nouvelles technologies de paiement ainsi que le développement de différentes monnaies numériques constituent de nouvelles opportunités pour blanchir l'argent criminel. La cellule « *New Tech* » de l'OCDEFO a poursuivi son travail pour juguler cette menace. Cette cellule a continué en 2011 à traiter des dossiers judiciaires où de nouveaux modi operandi liés à ces évolutions récentes apparaissaient. Outre l'obtention de résultats en termes de condamnation, l'objectif visé est également d'accroître l'expertise de l'OCDEFO en la matière. L'approche intégrée et intégrale développée par cette cellule mêlant les aspects techniques ICT (FCCU) et les aspects financiers et de blanchiment (OCDEFO) a par ailleurs été considérée comme « une bonne pratique » en 2011 par Eurojust.



Photo : Pascal Vyncke, SeniorenNet.be

La police dispose en outre d'officiers de liaison auprès de l'Organe central pour la saisie et la confiscation (OCSC). Les deux officiers de liaison de l'OCSC contribuent au développement du nouveau réseau informel des ARO (*Asset Recovery Offices*) et s'investissent dans la coopération internationale via le réseau CARIN. L'OCSC, avec le soutien des officiers de liaison de l'OCDEFO, est par ailleurs point de contact belge pour ces deux réseaux. Cet investissement s'est matérialisé en 2011 par le traitement de 236 dossiers (72 requêtes entrantes et 164 demandes formulées à l'étranger).

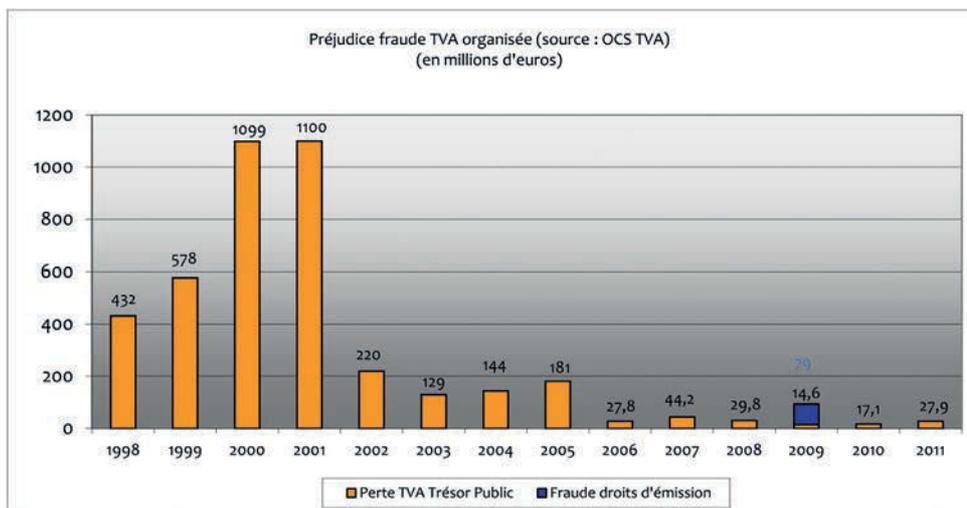
Pour répondre aux aspects internationaux du blanchiment d'argent, la Police fédérale belge s'est, entre autres choses, impliquée activement dans la création du réseau AMON (*Anti-Money laundering Operational Network*). Dans ce même cadre international, la DJF poursuit sa collaboration bilatérale avec ses voisins français et néerlandais. À titre d'illustration, ces échanges bilatéraux avec la France et les Pays-Bas ont porté en 2011 sur respectivement 37 et 36 dossiers, chaque dossier impliquant chaque fois un nombre substantiel d'entités « personnes physiques » ou « personnes morales ».

Pour terminer, il faut ajouter que 2011 clôturait un cycle de politique. Désormais, pour le PMS 2012-2015, le blanchiment ne sera plus considéré comme prioritaire en tant que tel, mais il constituera un point d'attention transversal à tous les autres phénomènes considérés comme prioritaires.

2. Phénomène « fraude organisée à la TVA »

La fraude organisée à la TVA correspond à l'obtention d'avantages patrimoniaux illégaux par une organisation (criminelle), composée de personnes physiques et/ou de personnes morales qui se concertent pour éluder la taxe sur la valeur ajoutée due à l'État et/ou récupérer un remboursement indu de la TVA par le biais de falsifications et/ou du non-respect des prescriptions relatives à cette taxe et ce, dans le cadre du commerce international de biens et/ou de services (pour autant que la fraude ne soit pas exclusivement basée sur des documents).

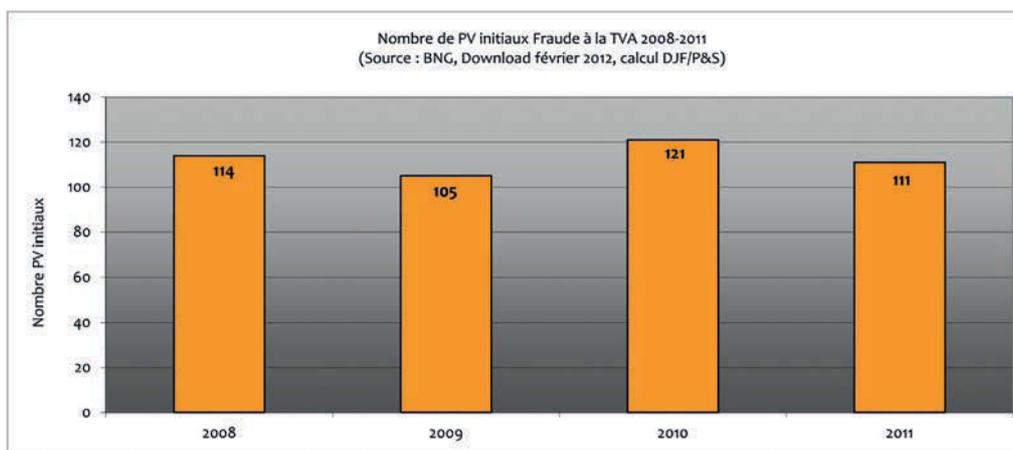
La fraude organisée à la TVA fait partie du phénomène sécuritaire prioritaire « criminalité économique-financière grave » (PNS 2008-2011), pour lequel un dossier-programme a été élaboré. Ce phénomène est abordé de manière intégrale et intégrée avec les partenaires de la direction DJF. La cellule OCS ou cellule de soutien fraude à la TVA détectera la fraude aussi vite que possible en appliquant le « *data mining* » aux déclarations TVA (mensuelles ou trimestrielles), en exécution du protocole établi entre les divers services de maintien du droit. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des fraudes découvertes depuis la création de la cellule de soutien. Le préjudice enregistré en 2011 s'élève à 27,9 millions d'euros. Grâce aux efforts continus du fisc et de la police, le préjudice de la fraude organisée à la TVA pour les dix dernières années se limite à 914,4 millions d'euros. Dans l'hypothèse où la fraude serait restée constante (depuis 2001) et où l'approche novatrice de la cellule de soutien mixte n'aurait pas été mise en place en 2001, le Trésor belge aurait perdu 10 milliards d'euros supplémentaires au cours des dix dernières années. Durant cette période, une partie de la fraude s'est déplacée vers d'autres pays. Quelques-uns ont pris des mesures très fermes ces dernières années ou ces derniers mois, et la Belgique aussi court donc le risque d'être de nouveau davantage touchée par ce phénomène dans un avenir proche.



Une fois la fraude détectée, l'enquête est soit menée par le SPF Finances (dans environ 2/3 des cas), soit transférée au ministère public afin d'être confiée aux services de police (approximativement 1/3 des cas). En outre, les services de police enquêtent également sur les cas de fraude (organisée) à la TVA découverts d'office. Ceux-ci peuvent toutefois porter sur des faits de fraude simple à la TVA (fourniture de biens et services sans payer les impôts dus).

En 2011, une analyse de phénomène portant sur les années de référence 2008-2010 a été réalisée. La majorité des dossiers sont liés au territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Le graphique ci-après indique le nombre de procès-verbaux initiaux pour la période 2008-2011.

1 Les procès-verbaux initiaux ont été attribués à une année de référence sur la base de l'année du procès-verbal, telle qu'elle figure dans le numéro de notice.



La police et le ministère public garantissent une prise en charge rapide des dossiers de fraude organisée à la TVA. La clé du succès réside dans la recherche axée sur le butin, dans le cadre de laquelle les avantages patrimoniaux illégaux sont saisis le plus rapidement possible en vue de les faire confisquer par le juge qui se prononcera sur l'affaire. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 14 avril 2011 portant des dispositions diverses (M.B., 6 mai 2011), le ministère public peut toutefois inviter le suspect à verser une somme d'argent au Service public fédéral Finances aux fins d'extinction de l'action publique (ce qui est mieux connu sous le nom d'« arrangement à l'amiable »). L'une des conditions est que la partie civile (dans l'hypothèse d'une fraude organisée à la TVA, il s'agira de l'État) soit indemnisée.

Pour ce qui est de la fraude organisée à la TVA, l'OCDEFO a veillé, dans le cadre du dossier-programme y afférent, à ce qu'il y ait des échanges relatifs aux nouveaux modus operandi et tendances au sein du réseau regroupant les diverses directions d'arrondissement (PJF). L'enregistrement dans la banque de données de la police intégrée, structurée à deux niveaux, demeure toutefois un problème. Malgré la fiche de saisie créée à cette fin, il manque encore toujours des informations essentielles dans la BNG sur le caractère organisé ou non des faits de fraude à la TVA, ce qui hypothèque la qualité de l'image. Compte tenu de la haute technicité et de la grande spécificité du phénomène, ceci demeurera toutefois également un point d'attention dans le futur.

3. Phénomène « corruption »

La corruption est un « abus de pouvoir » au profit d'un gain personnel, qu'il s'agisse de corruption publique ou de corruption privée. En effet, la corruption porte sur une décision ou un acte posé, qui n'est pas le résultat de l'exercice normal du pouvoir. Le phénomène « corruption » doit être compris au sens étendu, qui recouvre également les infractions de concussion, de prise d'intérêt et de détournement commis par un fonctionnaire, en raison des liens étroits qui unissent ces diverses infractions.

Combien de PV initiaux pour corruption publique ouverts en 2011 par la police belge ?

102

Afin de mieux protéger la société belge contre ce genre de méfaits, il est nécessaire de développer une connaissance fine de ses tenants et aboutissants : parallèlement à ses enquêtes, le service OCRC étudie donc ce phénomène dans le but de permettre à la Police intégrée de faire les meilleurs choix stratégiques possibles dans cette lutte.

Les dossiers de corruption, nécessitant un savoir-faire plus spécialisé et une grande expertise dans ce domaine particulier, sont fréquemment confiés à l'Office central pour la répression de la corruption.

Combien de dossiers de corruption publique avérée ouverts ou en cours à l'OCRC en 2011 ?

73

(Peut encore évoluer car extraction BNC faite avant fin encodage année 2011)

La lutte contre la corruption regroupe toutefois de nombreux partenaires. Les partenaires externes comprennent le Collège des Procureurs généraux et son réseau anticorruption, *Transparency International*, ainsi que les services de police de nombreux pays lorsque des faits de corruption s'avèrent impliquer des auteurs vivant dans d'autres pays que la Belgique.

Les partenaires internes sont les PJF des 27 arrondissements judiciaires, pour lesquelles le service OCRC fournit un appui lors d'enquêtes complexes, différents offices centraux, qui selon le cas, appuient ou se font appuyer par le service OCRC, tels que les services OCDEFO ou FCCU.

Une nouvelle analyse stratégique « corruption » est rédigée chaque année.

La corruption est un phénomène dont les dégâts les plus importants sont indirects, voire difficilement mesurables. En effet, les flux financiers liés à la corruption ne sont pas les aspects les plus dangereux : c'est le coup porté au système démocratique et à ses lois, ainsi, par voie de conséquence, qu'à la confiance du citoyen dans les institutions de son pays qui représente les dégâts les plus insidieux et les plus menaçants.

Quelles pertes pour l'Union européenne la corruption génère-t-elle ?

120 MILLIARDS D'EUROS PAR AN

(Selon les propres estimations de l'UE quant aux pertes infligées par la corruption aux États membres)

La corruption est un délit dont les conséquences sont graves, mais difficiles à chiffrer malgré tout : il est donc important de garder ces éléments en tête afin de ne pas sous-estimer la menace qu'elle représente. Ce phénomène est difficile à prévenir en raison de profils de corrupteurs et de corrompus très variables parmi le peu d'entre eux qui soient connus. La corruption peut se produire à tous niveaux de pouvoir, dans le chef de fonctionnaires de tous niveaux, pour peu qu'ils soient en position de fournir le service illégal désiré.

Par ailleurs, les surcoûts imposés à la communauté par les résultats de la corruption pour le corrupteur sont tout aussi difficiles à évaluer : l'obtention d'un visa ou d'un permis de séjour de façon illégale peut entraîner des dégâts si ce visa ou permis est obtenu d'une manière illégale par une personne de mauvaise foi (intention de commettre un attentat). Autre exemple : la non signalisation d'un fraudeur par un contrôleur fiscal aura un coût à plusieurs étages. L'État ne récupérera pas les sommes dues. En conséquence, les possibilités d'investissement de l'État dans des domaines comme l'emploi, les soins de santé, l'éducation,... seront réduites.

Quelles pertes pour l'État belge la corruption génère-t-elle ?

**Plusieurs centaines de millions d'euros par an...
au moins !**

Certaines méthodes l'évaluent à 2 milliards d'euros.

La corruption est une priorité interne pour l'Union européenne. Le 15 septembre 2011, le Parlement européen a d'ailleurs voté la résolution « *Closing the gap between anti-corruption law and reality* » avec 11 abstentions, 3 votes contre et 553 votes pour. Moins de deux semaines plus tard, le 28 septembre précisément, la Commission européenne a pris la décision de créer un groupe d'experts anti-corruption. Le mandat de ce groupe courra sur une durée de huit ans.



4. Phénomène « fraudes au préjudice de l'Union européenne »

La fraude au préjudice de l'UE est complexe, multiforme, et la lutte contre cette fraude, par voie de conséquence, ne l'est pas moins. Ces fraudes se déroulent dans un contexte international, concernant des ressortissants de pays ayant des lois parfois fort différentes, et la complexité des règlements propres à l'Union européenne ne facilite pas les enquêtes à mener.

Toute procédure concernant des faits de cette nature commence par une enquête administrative. Dans le cas de fraudes réalisées dans le cadre national, plusieurs institutions, qui sont partenaires, peuvent être concernées. En matière de fraude aux subsides agricoles, le Bureau d'intervention et de restitution belge (BIRB)², organisme payeur agréé par l'Union européenne en matière de subventions agricoles, peut mener et mène des enquêtes administratives pour lutter contre l'obtention frauduleuse de subsides. Dans d'autres cas, d'autres institutions peuvent être concernées, telles que l'OLAF, qui lutte contre les fraudes aux préjudices de l'UE au sein des institutions européennes même. En 2010, l'OLAF comptait 500 dossiers en cours. Au moment de la publication de ce rapport, les chiffres de 2011 n'étaient pas encore disponibles.

L'OLAF n'a aucune compétence pénale, et la plupart de ses enquêtes administratives ne débouchent pas sur un dossier pénal. Dans les cas où des suites judiciaires doivent être données à une enquête administrative, l'OLAF sollicite fréquemment l'OCRC. Ces dossiers sont très complexes, font appel à une législation très spécifique et nécessitent des enquêteurs aguerris et spécialisés. Leur nombre est relativement faible (16 en cours en 2011), mais nécessitent souvent un investissement important en termes de temps (2 de ces dossiers ont déjà dépassé les 3 000 heures) et au fil du temps : la nécessité de commissions rogatoires internationales, de coordination avec d'autres services d'enquêtes à l'étranger, et les concertations avec les magistrats concernés font que ces enquêtes peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Ce phénomène repose sur les mêmes bases que la corruption et la fraude aux marchés publics mais se déroule à une toute autre échelle. L'Union européenne étant grande pourvoyeuse de marchés publics et de subsides à travers toute l'Europe, et grande productrice de règlements et de directives, elle est une cible de choix pour les fraudeurs et corrupteurs de toutes sortes. Par ailleurs, la fraude au préjudice de l'Union européenne n'est considérée comme un phénomène et étudiée comme telle par la DJF/OCRC que depuis 2010. L'expertise stratégique policière dans ce domaine est donc encore en construction.

L'impact de la fraude au préjudice de l'Union européenne est comparable à celui de la corruption et de la fraude aux marchés publics, si l'on garde à l'esprit que les sommes engagées sont souvent très importantes mais que le préjudice est ressenti à l'échelon européen et non national. De plus, ces fraudes nuisent également gravement à la crédibilité de l'Union européenne ainsi qu'à la confiance dans ses institutions et son engagement envers les peuples européens et ses partenaires étrangers, ce qui dans un contexte de crise économique mondiale est encore plus problématique.

2 NB : cette institution devrait être régionalisée dans les années à venir.

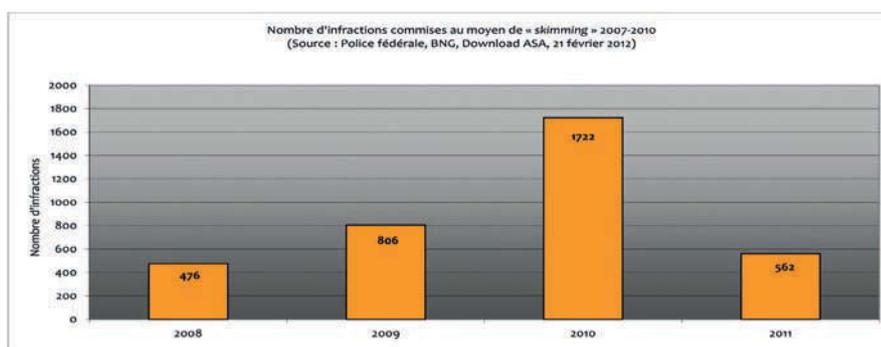


Photo : Pascal Vyncke,
SeniorenNet.be

5. Phénomène « fraude à la carte de paiement »

Ni la législation ni la littérature ne donnent de définition littérale de la « fraude à la carte de paiement ». La disposition pénale utilisée en la matière est reprise dans la loi du 28 novembre 2000 relative à la criminalité informatique. Le phénomène peut être défini comme suit : « la fraude à la carte de paiement est un délit patrimonial portant sur l'utilisation réelle ou virtuelle des données d'une carte dérobée ou copiée (carte de banque, de crédit, de débit, carte carburant, carte privative,...), ainsi que sur l'utilisation frauduleuse d'autres applications financières. »

Le phénomène a un fort impact sur notre société car la confiance accordée aux moyens de paiement financiers est remise en question. Trois formes essentielles de fraude à la carte de paiement sont le « *skimming* », le « *shoulder surfing* » et le « *hacking* ».



Le *skimming* consiste à copier les données de la bande magnétique d'une carte de paiement tout en filmant / enregistrant le code PIN. Ce modus operandi constitue une menace internationale pour les systèmes de paiement, et le secteur bancaire en est la victime finale.

De 2008 à 2010, le nombre d'infractions ayant le *skimming* pour modus operandi a connu une forte augmentation annuelle. En revanche, un important recul a été enregistré en 2011, comme le montre le graphique ci-dessus. Les contacts avec les partenaires privés nous ont appris que l'impact financier de ce recul était encore plus net que ce que les chiffres policiers ne pourraient laisser croire. En effet, il est question, en 2011, d'une diminution du préjudice financier causé par le *skimming* de l'ordre de 94 % par rapport à 2010 !

Le recul du *skimming* est dû à la nouvelle mesure de sécurité entrée en vigueur le 17 janvier 2011, grâce à laquelle un grand nombre de banques établies en Belgique ont bloqué la fonction Maestro des cartes bancaires pour les transactions réalisées dans les pays non européens.

Étant donné que, lors de faits de *skimming*, seules les données de la bande magnétique sont copiées, les fraudeurs peuvent uniquement utiliser de fausses cartes dans les pays où les transactions sont traitées sur la base de la bande magnétique, lesquels se situent essentiellement en dehors de l'Europe. En Europe, les transactions sont presque exclusivement traitées sur la base de la puce, sauf dans quelques pays.

En 2011, une nouvelle progression de l'utilisation de cartes carburant piratées par *skimming* a toutefois été constatée. En l'occurrence, des cartes carburant sont dérobées dans des camions et piratées par *skimming* afin d'approvisionner frauduleusement en carburant des chauffeurs de camion turcs. À la fin 2011, la PJF Gand a procédé à plusieurs arrestations dans le cadre de ce dossier.

Un autre modus operandi pour obtenir les données indispensables est le *shoulder surfing*. Cela consiste à voler une carte de banque et à regarder lorsque le code PIN est introduit. Les victimes sont souvent des personnes âgées : pas moins de 55 % ont plus de 65 ans ! Le préjudice découlant de l'infraction est dans la plupart des cas indemnisé par la banque, à moins qu'une négligence grave du titulaire de la carte puisse être démontrée.



Une troisième forme importante de fraude à la carte de paiement découle du *hacking* des banques de données des entreprises. En Belgique, nous rencontrons principalement des auteurs venus faire leurs achats au moyen de données de carte de crédit provenant de tels *hackings*. La PJF Bruxelles a ouvert quelques dossiers en la matière à la suite de faits survenus à l'aéroport de Zaventem. Ce lieu permet aux auteurs d'acquérir des marchandises de luxe et de quitter le pays en peu de temps. Les auteurs sont principalement originaires de Malaisie, où ils sont recrutés dans le monde des jeux d'argent et du casino. Ils ont des dettes de jeux et se voient contraints à agir de la sorte. Grâce à l'échange d'informations avec Europol, il est apparu que plusieurs États membres européens (l'Autriche, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, le Danemark, la Croatie, etc.) étaient confrontés à cette problématique.

Quelques suspects ont pu être arrêtés, soit à l'aéroport de Zaventem après avoir été pris en flagrant délit, soit à l'aéroport de Vienne grâce à la collaboration policière internationale.

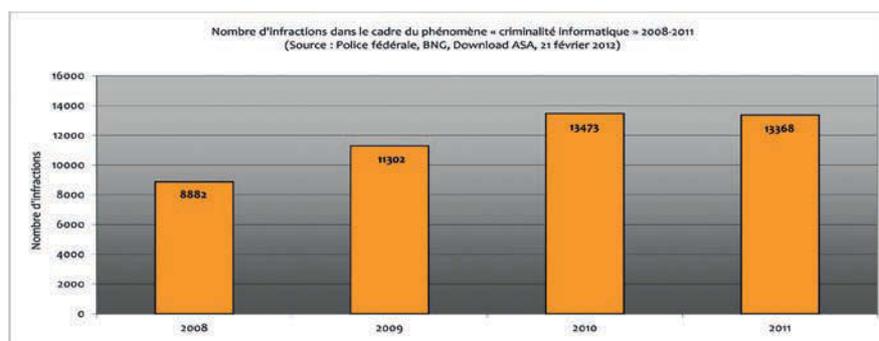
La fraude à la carte de paiement est un phénomène qui requiert une approche internationale. Au niveau policier, Europol joue à cet égard un rôle capital avec l'AWF « Terminal ».

Dans le cadre de l'approche intégrale, de l'attention est accordée à la prévention. En 2011, le service FCCU a collaboré à un reportage sur le *shoulder surfing* pour « *Telefacts crime* » (VTM) et « *Affaires non classées* » (RTL), lequel a été associé à un message préventif adressé à la population.

6. Phénomène « criminalité informatique »

Le terme « criminalité informatique » porte uniquement sur l'atteinte à la sécurité d'un système ou à l'intégrité de données stockées dans un système informatique et non sur l'utilisation de l'informatique comme moyen pour commettre d'autres infractions.

La criminalité informatique est un phénomène criminel qui peut tout aussi bien être le fait de Monsieur Tout-le-monde que celui des groupements criminels organisés. Ainsi, des comptes sur des réseaux sociaux font l'objet de *hacking* (piratage) dans le cadre de problèmes familiaux ou relationnels ou dans les milieux étudiants tandis que la criminalité organisée se focalise sur des cibles financières et économiques.



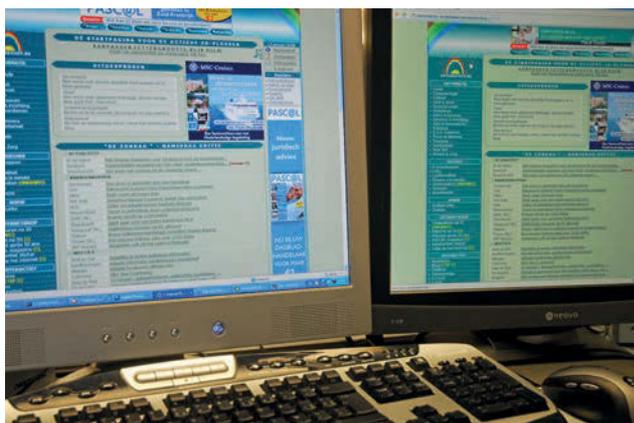


Photo : Pascal Vyncke, SeniorenNet.be

Le nombre de faits saisis dans la BNG dans le cadre du phénomène de criminalité informatique a connu une augmentation constante pendant plusieurs années mais stagne pour la première fois en 2011. L'évolution enregistrée entre 2008 et 2011 montre une augmentation de 50 %. Une grande partie des infractions (tentatives et faits) ont trait à la fraude à la carte de paiement, qui a d'ailleurs la même qualification judiciaire. Il est question d'un chiffre noir élevé, qui atteint près de 90 %.

Le préjudice financier causé par la criminalité informatique est très difficile à évaluer mais est indubitablement très élevé. Dans le cadre de l'IPNS 2011 (Image policière nationale de sécurité), il a été chiffré à au moins un milliard d'euros par an pour la Belgique.

Les auteurs de criminalité informatique peuvent agir pour divers motifs :

- motifs personnels (hacking « occasionnel ») ;
- motifs politiques / idéologiques (hacktivisme) ;
- motifs politiques / économiques (espionnage) ;
- déstabilisation d'infrastructures critiques (sabotage) ;
- motifs financiers (insiders – outsiders).

La dépendance des hommes et de la société aux technologies de l'information et de la communication (ICT) augmente leur vulnérabilité. Par ailleurs, l'interconnexion grandissante entre Internet, les réseaux administratifs et les environnements de production accroît elle aussi la vulnérabilité.

À l'échelle macroéconomique, les attaques dirigées contre les infrastructures critiques constituent la menace la plus importante. Au niveau des sociétés, il existe un danger d'espionnage et de sabotage. Pour ce qui est des particuliers, la menace tient principalement au vol et à l'utilisation abusive de données personnelles.

Une tendance observée est le recours croissant à la criminalité informatique dans le cadre de conflits politiques et idéologiques.

2011 a été l'année de l'*hacktivisme*, dans lequel Anonymous a joué un rôle important. Anonymous doit être considéré comme un mouvement de protestation citoyenne contre le pouvoir des autorités et des grandes entreprises et contre la régulation d'Internet. Bien que les outils et méthodes auxquels Anonymous a recouru pour mettre sur pied des attaques ou pénétrer dans des systèmes se soient révélés simples lors de précédentes actions, l'impact de ces dernières n'était souvent pas négligeable, des services Internet ayant même déjà été désactivés dans divers pays. De plus, Anonymous conduit également des actions de représailles chaque fois que les autorités judiciaires parviennent à arrêter certains de ses membres.

En 2011, les actions d'Anonymous se sont essentiellement produites à l'étranger mais cela ne signifie pas qu'elles n'ont pas pu avoir de répercussions importantes en Belgique. Ce fut le cas par exemple du *hacking* du réseau *Sony Playstation Network* sur des serveurs aux États-Unis, au cours duquel les données personnelles de pas moins de 670 000 utilisateurs belges ont été interceptées !

Une autre tendance récurrente est le *hacking* de systèmes d'*online banking*, qui a enregistré un nouveau pic en 2011 après avoir connu une diminution les années précédentes. Le bon échange d'informations entre la police et le secteur bancaire a permis de prendre des mesures

préventives grâce auxquelles les banques ont pu limiter le préjudice. Il est nécessaire d'organiser une campagne de sensibilisation continue à l'adresse de l'utilisateur final pour l'inciter à maintenir son ordinateur à jour et à le protéger.

Compte tenu du caractère international de la cybercriminalité, ce phénomène requiert une approche intégrée associant différents partenaires nationaux et internationaux.

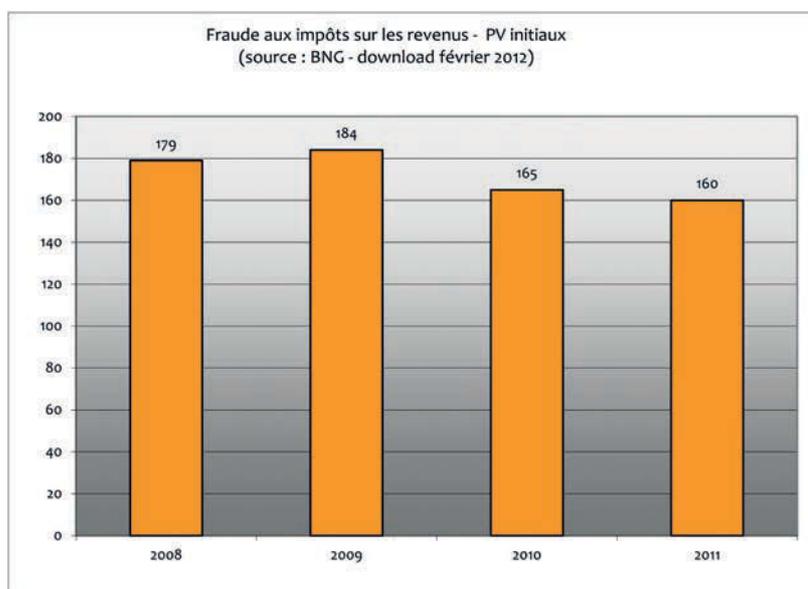
Sur le plan national, BELNIS (*Belgian National Information Security*), la plateforme de concertation fédérale pour la sécurité de l'information, constitue un organe d'importance. Le travail réalisé en son sein est axé sur divers aspects relatifs à l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information, qu'ils relèvent tant des autorités que du secteur privé. Par ailleurs, un schéma de réaction en cas d'incidents graves est en cours d'élaboration. Celui-ci doit permettre aux autorités d'activer toutes les parties prenantes et de les pousser à prendre leurs responsabilités en cas d'attaque dirigée contre des infrastructures critiques.

Sur le plan international, il existe une coopération étroite et intensive avec Europol fondée sur l'*Analytical Work File* « Cyborg », qui permet d'établir des liens entre les différents dossiers et d'échanger des informations à l'échelle internationale.

7. Phénomène « fraude en matière d'impôts sur les revenus »

Dans la lutte contre le phénomène de fraude en matière d'impôts sur les revenus, les partenaires jouent un rôle de premier plan. Les services fiscaux constituent en effet les services de première ligne qui découvrent les formes de fraude et qui ont la possibilité d'imposer des amendes administratives, qu'il y ait eu enquête de l'Administration générale de la lutte contre la fraude fiscale (l'ancienne Inspection spéciale des impôts) ou pas. Dans certains cas, le service fiscal communiquera le dossier au parquet. Si un service de police se voit chargé de l'enquête, ce seront normalement les PJF d'arrondissement et/ou la direction centrale DJF (OCDEFO/GFFO) qui recevront le dossier. Ceci concerne moins de 100 dossiers chaque année. Les services de police peuvent eux aussi mettre à jour un cas de fraude à la suite d'une plainte ou de l'une de leurs propres enquêtes.

En règle générale, entre 160 et 180 procès-verbaux initiaux de fraude en matière d'impôts sur les revenus sont encodés chaque année dans la BNG, comme le montre le graphique ci-après. La majeure partie des dossiers est liée aux arrondissements de Bruxelles, d'Anvers, de Liège et de Termonde.



Tout procès-verbal initial n’amorce pas nécessairement un long et gros dossier. L’analyse des chiffres, réalisée en 2011, révèle même qu’un certain nombre d’infractions de non paiement de la taxe de mise en circulation avaient été encodées erronément comme fraude en matière d’impôts sur les revenus. Les zones concernées ont été contactées à ce sujet.

La pratique montre clairement que les enquêtes portant sur des faits de fraude grave et organisée en matière d’impôts sur les revenus sont hautement complexes. C’est là l’une des raisons pour lesquelles le législateur a autorisé, par le passé, à ce qu’un certain nombre de fonctionnaires fiscaux soient mis à la disposition des parquets et des services de police. La preuve que l’expérience et le savoir-faire de ces fonctionnaires fiscaux sont mis à profit ressort par exemple du fait que ceux-ci ont apporté leur expertise dans 22 des 28 dossiers ouverts par OCDEFO/GFFO en 2011, parmi lesquels il y avait certains dossiers en appui d’une PJF.

Par ailleurs, 2011 a été l’année au cours de laquelle se sont tenus les travaux du groupe de travail *Una Via* dont le but était de fournir un avis juridique pour l’instauration du principe de l’*Una Via* dans la législation belge.

8. Phénomène « escroquerie (avec / sans Internet) »

L’infraction pénale « escroquerie » n’est pas un phénomène en soi mais plutôt la somme d’une multitude de phénomènes émergents ou récurrents. Elle relève de l’article 496 du Code pénal et peut être décrite comme le fait de se faire remettre des biens / ressources par la victime en employant des manœuvres frauduleuses (faux nom, fausse qualité, faire croire certaines choses à la victime, etc.).

Cet article porte tant sur l’escroquerie sans Internet que sur l’escroquerie avec Internet. La distinction entre les deux réside dans le type de communication entre l’auteur et la victime.

L’escroquerie connaît un contexte pénal non financier (« droit commun »), où elle constitue une infraction phare au même titre que le vol, et relève de la compétence des zones de police. Toutefois, lorsqu’elle s’inscrit dans le cadre de la criminalité organisée et/ou internationale, elle relève de la compétence des PJF.

À notre connaissance, aucune étude n’a mesuré le distinguo entre les deux « pôles » de cette infraction. Elle est donc préoccupante tant pour les PJF que pour les zones de police.

Le déficit en personnel d’une part et les nouvelles priorités accordées dans la lutte contre la délinquance financière d’autre part ont amené la direction DJF à opérer des choix, notamment celui de ne plus s’occuper des escroqueries sans Internet.

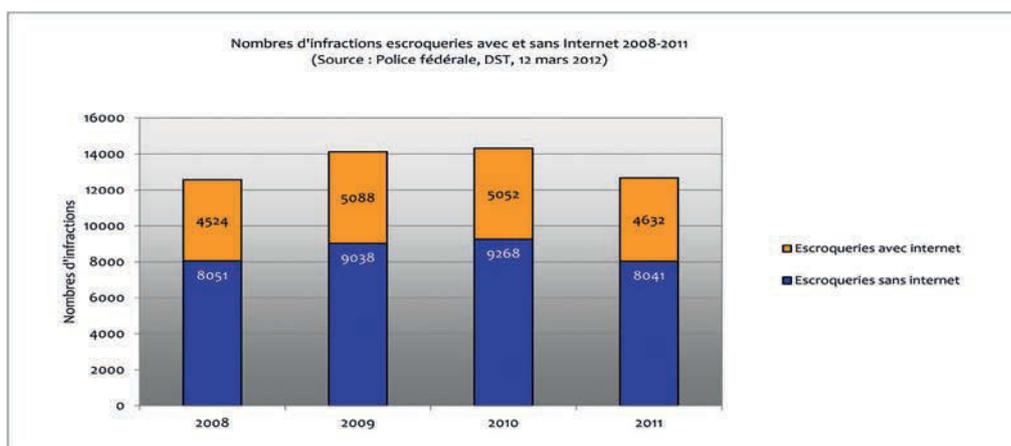
En conséquence, la direction DJF a décidé en 2011 de ne plus investir dans la lutte contre ce type de criminalité et d’affecter à d’autres tâches le personnel qui y était attaché.

En revanche, la lutte contre l’escroquerie avec Internet continue d’être menée par le service FCCU mais, par manque de personnel également, elle a dû être réduite aux tâches de base des offices centraux suivantes :

- *donner un feed-back aux unités sur le terrain et aux partenaires ;*
- *répondre aux questions (internationales).*

Le graphique suivant représente le nombre d’infractions (faits et tentatives) pour la période 2008-2011, tant pour l’escroquerie sans Internet que pour l’escroquerie avec Internet.

La situation en 2011 est à peu près identique à celle de 2008, tant pour l’escroquerie sans Internet que pour l’escroquerie avec Internet. La situation s’est donc améliorée d’environ 12 % par rapport aux chiffres de 2009 et 2010 si l’on se base sur le nombre d’enquêtes portées en BNG.



Les escrocs demeurent très créatifs, et ce également sur Internet, et sont toujours en quête de nouvelles façons d'extorquer de l'argent. Nous pouvons même affirmer qu'il existe autant de scénarios que d'escrocs, bien que l'on retrouve toujours les mêmes formes de base. Pour l'escroquerie avec Internet, ces formes sont les suivantes :

- la fraude au commerce en ligne ;
- l'advanced fee fraud (fausses loteries, faux héritages,...) ;
- la fraude à l'émotion (fraude à l'amitié, fausse histoire d'amour,...) ;
- la fraude à l'identité (vol et abus d'identité, dont relève également le phishing).

En 2011, des e-mails intitulés « message confidentiel » ont causé des problèmes à de nombreuses personnes. Il s'agissait d'un faux « message confidentiel » provenant soi-disant de l'un des contacts. Pour pouvoir le lire, il était demandé d'introduire à nouveau le nom d'utilisateur et le mot de passe de la messagerie électronique. Ces données étaient alors interceptés (*phishing*), puis le même e-mail était transmis aux contacts de la messagerie piratée. Cette dernière pouvait en outre être utilisée pour l'envoi d'autres *spams*. Dans certains cas, il était également demandé d'envoyer un sms payant pour pouvoir ouvrir le message.

L'impact de l'escroquerie sur la société est souvent minimisé. Il est vrai qu'une grande partie des victimes ne perd que des sommes plutôt limitées mais il est régulièrement question de préjudices s'élevant à des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros. Les cas de fraudes à l'amitié notamment éprouvent durement les victimes. Outre le préjudice financier, ces dernières souffrent de graves préjudices émotionnels car elles se sentent coupables de s'être fait avoir, et elles ne parviennent souvent pas à surmonter ce sentiment de culpabilité.

De plus, le préjudice causé par une escroquerie ne peut pas être répercuté sur un tiers (banque ou assurance) : la perte est individuelle et intégralement supportée par la victime. Il n'est pas rare de voir des victimes s'endetter pour payer un escroc (en empruntant de l'argent à des amis, de la famille ou des institutions financières).

En l'état actuel des choses et au vu du nombre peu élevé de poursuites, la prévention, visant à sensibiliser les citoyens et les consommateurs et à les inciter à la vigilance, constitue un premier remède contre l'escroquerie.

En outre, le service FCCU et le CERT belge tentent de protéger les victimes potentielles en fermant au plus vite les sites de *phishing*. En 2010, une procédure de traitement a été élaborée afin de retirer lesdits sites du Net le plus rapidement possible après leur détection. En 2011, cette procédure a été mise en œuvre à 295 reprises.

9. Phénomène « jeux de hasard »

Les infractions à la législation sur les jeux de hasard relèvent soit du non-respect des règles encadrant l'exploitation licite de jeux de hasard³, soit de la pratique et/ou l'exploitation de jeux illégaux⁴. Les officiers de liaison du service ocrs (en collaboration avec la Commission des jeux de hasard) sont principalement actifs dans la lutte contre ce deuxième type d'infraction.

Combien de dossiers pénaux de fraude aux jeux de hasard ouverts ou en cours à la Commission des jeux de hasard en 2011 ?

212

Les jeux de hasard sont considérés comme un phénomène et étudiés de cette manière par la direction DJF depuis 2010. L'expertise stratégique policière dans ce domaine en est donc toujours à ses débuts. La prévention et le contrôle administratif des jeux de hasard sont quant à eux pris en charge par la Commission elle-même et non par la Police fédérale.

Combien de dossiers administratifs de fraude aux jeux de hasard ouverts ou en cours à la Commission des jeux de hasard en 2011 ?

42



Photo : Pascal Vyncke, SeniorenNet.be

L'impact du phénomène « jeux de hasard » sur la société est assez protéiforme. Une mauvaise protection des personnes ayant un problème d'addiction au jeu a de multiples conséquences indirectes, tant d'un point de vue financier que social, professionnel et familial. Le jeu chez les mineurs est également un problème existant et connu, dont les conséquences sont tout aussi dramatiques. Par ailleurs, la création de réseaux criminels exploitant des salles de jeux ou organisant des tournois illégaux amène son cortège de crimes violents, ainsi que la pratique de l'usure envers les joueurs, bien souvent par

les mêmes personnes qui organisent ces jeux illégaux.

Sur le plan financier, les gains illégaux réalisés par les organisateurs de jeux clandestins entrent dans l'économie parallèle, appauvrissant l'économie officielle et entraînant des difficultés notamment en matière de financement de l'État (ces sommes n'étant pas taxées). De plus, cet argent peut être injecté dans d'autres activités criminelles.

3 Comme un mauvais étalonnage des appareils de jeu, favorisant les exploitants, ou du laxisme dans le contrôle d'identité des joueurs dans les salles de jeux.

4 Comme les tournois de poker, les agences de paris ou les loteries illégales.

10. Phénomène « fraude aux marchés publics »

Combien de dossiers de fraude aux marchés publics ouverts ou en cours à l'OCRC en 2011 ?

93

Les PJF des 27 arrondissements judiciaires peuvent selon le cas être appuyées par ou appuyer le service OCRC lors d'enquêtes pour fraude aux marchés publics, ainsi que différents offices centraux, tels que le service OCDEFO (pour le volet fraude fiscale) ou le service FCCU (pour l'analyse technico-légale de données numériques).

Sous cette appellation sont regroupées toutes les manœuvres visant à obtenir frauduleusement l'attribution d'un marché public ou à en tirer un bénéfice indu, notamment en surfacturant matériaux et services. Les ententes préalables entre fournisseurs, la manipulation du cahier des charges et le fractionnement de marchés publics dans le but d'éviter les contrôles (également appelé « saucissonnage ») sont autant de manœuvres illicites que l'on retrouve dans la fraude aux marchés publics.

La fraude aux marchés publics n'est abordée que d'un point de vue répressif par la police intégrée. Eu égard aux spécificités nombreuses et complexes de cette matière, ces dossiers sont pratiquement tous confiés au service OCRC.

Combien de dossiers autonomes de fraude aux marchés publics à l'OCRC en 2011 ?

44 (+ 14 dossiers encore à définir comme autonomes ou en appui)

Les marchés publics sont très nombreux chaque année en Belgique. Par ailleurs, il n'existe aucun registre permettant d'en connaître le nombre exact ni d'en suivre le déroulement. Ceci illustre bien les difficultés de contrôler la validité et le bon déroulement des marchés publics. Les vulnérabilités de ces marchés se situent donc dans la procédure et dans le cadre dans lequel se déroule cette procédure, et dans la quantité importante d'argent que l'État y consacre.

Quel budget annuel pour les marchés publics en Belgique ?

8 % DU PIB

Les fraudes aux marchés publics ont un impact très direct sur la bonne marche de la société et de l'État, mais difficile à estimer. En effet, les surcoûts entraînés par ces délits peuvent être extrêmement importants, tant en raison de la taille des moyens engagés qu'en raison de l'ampleur des surcoûts : lors de fraudes de ce type dans différents pays d'Europe, certains travaux publics se sont révélés avoir coûté jusqu'à 65 % de plus que le prix normal. Si l'on songe aux dizaines voire centaines de milliers de marchés publics passés chaque année en Belgique, l'on réalise vite que les pertes financières totales causées par ces fraudes représentent une somme aux dimensions considérables.

11. Phénomène « faux monnayage »

Le faux monnayage englobe les activités ayant trait à la production et à la mise en circulation de faux billets et de fausses pièces de monnaie.

Résultats opérationnels

Les données qui servent à évaluer le phénomène proviennent, pour l'euro, essentiellement de la base de données CMS (*Counterfeit Monitoring System*) de la Banque centrale européenne. Les chiffres portant sur d'autres billets et pièces de monnaie falsifiés sont calculés sur la base des dossiers examinés par l'OCRF-M.

Les billets libellés en euro

En 2010, la Belgique constituait encore l'exception parmi les pays de la zone euro car elle avait enregistré une hausse du nombre de faux billets en euro détectés. Par contre, en 2011, on constate une forte chute en la matière (- 46 %), ce qui ramène la Belgique au niveau d'avant 2010.

En 2011, 24 141 faux billets libellés en euro ont été découverts.

Voici la répartition des billets contrefaits en fonction des coupures :

Coupure	2008	%	2009	%	2010	%	2011	%
5	81	0,39 %	64	0,21 %	56	0,12 %	79	0,33 %
10	295	1,40 %	183	0,60 %	190	0,42 %	331	1,37 %
20	5 180	24,58 %	10 917	32,44 %	13 644	30,04 %	8 450	35,00 %
50	10 299	48,87 %	12 997	42,37 %	24 962	54,97 %	10 247	42,45 %
100	2 438	11,57 %	2 698	8,80 %	4 813	10,60 %	2 778	11,51 %
200	2 682	12,63 %	1 576	5,14 %	902	1,99 %	625	2,59 %
500	99	0,47 %	3 206	10,45 %	846	1,86 %	1 631	6,75 %
TOTAL	21 074	100 %	30 675	100 %	45 413	100 %	24 141	100 %

Le billet de 50 € reste de loin le faux billet le plus détecté en Belgique. Près de la moitié de l'ensemble des faux billets sont en effet des coupures de 50 €. Les billets de 20 € et de 50 € représentent ensemble plus de 75 % de tous les faux billets détectés dans notre pays.

Si l'on examine de plus près la répartition des billets contrefaits en fonction des technologies utilisées par les faux-monnayeurs, on constate qu'en 2011, la Belgique a été confrontée aux contrefaçons suivantes :

Classe	Sous-type	Nombre	Pourcentage
Européenne	Copies en couleur	2 563	10,62 %
Européenne	Imprimés	17 630	73,03 %
Locale	Altération du design	43	0,18 %
Locale	Billets composés	7	0,03 %
Locale	Imprimante à jet d'encre	2 228	9,23 %
Locale	Autre	973	4,03 %
Locale	Toner	697	2,89 %
	Total :	24 141	100,00 %

La constatation qui continue à s'imposer est que les faux-monnayeurs recourent à des techniques d'impression professionnelles. Les évolutions en matière d'informatique et de numérisation permettent néanmoins également de produire des faux de qualité acceptable à grande échelle sans utiliser de presses d'imprimerie professionnelles.

Il apparaît que le pourcentage des contrefaçons locales par imprimante à jet d'encre revient à la « normale » (6 266 en 2009 et 2 618 en 2010).

On observe également que les classes de contrefaçon européennes se taillent la part du lion en ce qui concerne les faux découverts en Belgique. Celles-ci posent de grands problèmes en raison de leur technicité et/ou de l'ampleur de leur diffusion. Ce sont ces classes qui nécessitent une approche commune concertée avec les autres États membres concernés et Europol. La part qu'elles occupent dans le faux monnayage en Belgique reflète l'implication croissante de la criminalité transfrontalière organisée. Notre pays est d'ailleurs particulièrement vulnérable à ce phénomène en raison de sa position centrale en Europe, de ses voies de communications rapides et de ses frontières rapprochées.

Impact des actions policières sur les chiffres

Les statistiques des banques centrales et des offices centraux responsables de la lutte contre le faux monnayage font une distinction entre les découvertes effectuées après la mise en circulation des billets et celles effectuées avant leur mise en circulation, c'est-à-dire lors d'opérations policières ou de contrôles policiers. La répartition est la suivante :

Coupure	2008		2009		2010		2011	
	En circulation	Avant mise en circ.						
5	81	0	63	1	56	0	59	20
10	263	32	183	0	186	4	161	170
20	5 111	69	9 765	186	13 456	188	8 338	112
50	10 145	154	12 742	255	23 853	1 109	9 928	319
100	2 379	59	2 620	78	4 676	137	2 720	58
200	2 664	18	1 563	13	893	9	568	57
500	95	4	479	2 727	555	291	144	1 487
TOTAL	20 738	336	27 415	3 260	43 675	1 738	21 918	2 223

Les saisies qu'effectue la police avant mise en circulation restent relativement stables. À côté de cette influence directe des actions policières sur les chiffres, il ne faut pas sous-estimer l'impact d'un certain nombre d'enquêtes couronnées de succès. Des enquêtes bien menées, conduites par les unités sur le terrain, ont vraisemblablement eu une influence bien plus grande encore sur la diminution des chiffres.

La contrefaçon de pièces en euro



Pour ce qui est de la contrefaçon de pièces de monnaie, la qualité de la détection par les centres de tri s'est améliorée ces dernières années. Une augmentation graduelle du nombre de fausses pièces de monnaie a pu être constatée chaque année jusqu'en 2007 inclus. Mais depuis l'introduction de l'euro, c'est déjà la quatrième année de suite qu'une baisse est enregistrée. Ceci demeure néanmoins un point d'attention.

Il apparaît que le nombre de fausses pièces de monnaie découvertes en Belgique a

presque stagné ces deux dernières années. Pour des raisons compréhensibles, c'est la pièce de 2 € qui est la plus populaire chez les faux-monnayeurs.

	50 cent	1 euro	2 euros	Total
2003	1	43	14	58
2004	144	963	1 196	2 303
2005	367	1 113	5 959	7 439
2006	1 130	1 424	14 414	16 968
2007	1 469	1 851	18 738	22 058
2008	1 365	2 247	10 915	14 548
2009	1 401	1 441	7 675	10 517
2010	1 992	1 297	6 461	9 750
2011	1 650	2 179	5 805	9 634

En 2011, la PJF Mons a conduit une intervention couronnée de succès, au cours de laquelle un atelier illégal de production de fausses pièces de monnaie en euro a été découvert. À cette occasion, environ 900 pièces terminées de 1 € et du matériel pour produire encore 25 000 pièces ont été saisis. Il s'agit là de l'une des actions les plus réussies en ce qui concerne les fausses pièces de monnaie en Europe ces trois dernières années.

Il convient de souligner qu'il est moins aisé d'obtenir des informations sur l'origine exacte des fausses pièces de monnaie découvertes après leur mise en circulation. La détection a souvent lieu à la fin de la chaîne. La fausse pièce de monnaie a alors déjà parcouru un grand chemin et l'on ne parvient pratiquement jamais à déterminer qui l'avait mise en circulation.

Les autres devises

Les données montrent que la mise en circulation d'autres devises en Belgique reste un phénomène marginal. Le dollar demeure la monnaie la plus contrefaite après l'euro, bien que son niveau de contrefaçon dans notre pays reste en deçà de celui de l'euro. Il est fort probable que l'attractivité de l'euro incite certains groupes criminels à davantage se concentrer sur la mise en circulation de cette unité monétaire en raison de la facilité avec laquelle elle peut être introduite dans le circuit au sein d'une zone géographique en Europe qui est relativement étendue.

La détection des anciennes devises nationales des pays passés à l'euro a complètement cessé. Après le dollar, l'OCRF-M a découvert 901 faux billets libellés en franc suisse et 141 faux billets libellés en livre britannique.

Faux dollars américains (2011)

Coupure	Offset	Copie en couleur	Nombre total de billets
1		2	2
5			0
10		2	2
20		3	3
50	4		4
100	11 008	5	11 013
TOTAL	11 012	12	11 024

Les autres devises (2011)

Devise	Valeur	Offset	Toner / jet d'encre	Nombre total de billets
Suisse / CHF	100	3		3
Suisse / CHF	1 000	898		898
Royaume-Uni / GBP	10		24	24
Royaume-Uni / GBP	20	39	74	113
Royaume-Uni / GBP	100	3	1	4
Total		943	99	1 042

Deux pièces d'or et deux pièces belges en argent datant de l'année 1832 ont été analysées. Toutes se sont révélées authentiques. Par ailleurs, neuf lingots d'or ont été saisis.

12. Phénomène « faux documents »

Le constat établi ces dernières années ne cesse de se confirmer tant dans l'approche technique que dans l'approche tactique :

1. Approche technique des documents

- La première ligne de contrôle (services de police, services communaux, services consulaires, ... mais aussi secteur privé) éprouve de plus en plus de difficultés à déterminer le statut frauduleux (falsification ou contrefaçon) d'un document qui lui est présenté.
- Si cette carence est déjà constatée pour les documents les plus courants (carte d'identité, document de séjour, passeport, permis de conduire,...), elle se confirme sans exception pour les documents dits annexes (actes de naissance étrangers, attestations en tout genre...).
- L'absence de référence (spécimens) augmente encore la difficulté de statuer.
- Malgré que l'on observe une stagnation des faux interceptés, leur qualité est en constante évolution.
- Si seuls les spécialistes sont en mesure de déterminer avec certitude si un document est faux ou pas, nous devons mettre en place un système permettant de consulter des experts au moindre doute de la part des services de première ligne.



Photo : Pascal Vyncke, SeniorenNet.be

2. Approche tactique des documents

- Parallèlement au travail de qualité des faussaires, le détournement des procédures pour se voir attribuer un document authentique ou un droit est en constante évolution. Ce que nous appelons les faux intellectuels est une problématique prioritaire. Après délivrance d'un vrai document sur la base d'un faux présenté, l'interception n'est possible que via des éléments extérieurs (soupçons, dénonciation, autre implication judiciaire) ressortis d'une enquête bien diligentée permettant de démontrer l'obtention frauduleuse.
- Régulièrement aussi sont interceptés des porteurs de documents qui ne sont pas les titulaires légitimes. Ce mode opératoire, mieux connu sous le vocable de « *look-alike* » (une personne ressemblante utilise le document d'autrui avec ou sans son consentement à la suite d'une perte, d'un vol, etc.), est particulièrement sensible dans nos administrations communales lors de la demande d'un passeport.
- Les cas de faux intellectuel et de « *look-alike* » demandent énormément de ressources et une sensibilité particulière pour mener les investigations idoines. Là aussi, le traitement des dossiers est réservé à des spécialistes.
- La mise en place de la biométrie et des contrôles automatisés peut être une solution contre le mode opératoire du « *look-alike* », mais elle déplace nos frontières vers nos postes à l'étranger. En effet, ce sont nos agents en poste qui auront la responsabilité de la phase d'identification du demandeur. Comme cela a été mentionné plus haut, ces fonctionnaires n'ont pas l'expérience des spécialistes pour détecter un faux qui leur serait présenté. Ils encoderont donc les empreintes du demandeur mais sous une autre identité. Ce porteur illégitime n'aura alors aucune difficulté à pénétrer le territoire européen par une porte automatique (*e-gate*).

Par ces constatations, l'OCRF-D se substitue de plus en plus au travail de la première ligne, tant dans le contrôle judiciaire qu'administratif. Cette situation ne peut perdurer. C'est pourquoi l'OCRF-D plaide pour une refonte de la philosophie et des procédures de contrôle engageant différemment tous les acteurs impliqués.

13. Phénomène « fraude sociale grave et organisée »

Le 1^{er} juillet 2011 a vu entrer en vigueur le Code pénal social, qui constitue un outil essentiel dans la lutte contre la fraude sociale. Ce code renferme un droit pénal social simplifié avec des sanctions plus diversifiées, mieux adaptées à la gravité des infractions.



L'introduction du Code pénal social tombe à pic pour la lutte contre la fraude sociale grave et organisée. Il est en effet souvent question de constructions complexes regroupant une multitude de sous-traitants qui s'enchevêtrent dans un réseau de fraude. Ces sous-traitants sont parfois des entreprises dormantes ou doivent uniquement générer de fausses factures ou verser des salaires. Par ailleurs, les entreprises recourent immodérément au chômage temporaire pour faire travailler leurs ouvriers au noir pour un prix inférieur à celui du marché. Les ouvriers n'y voient aucune objection car ils sont en partie payés au noir tout en recevant des allocations.

Des chiffres policiers concrets (tirés de la BNG) ne sont pas encore disponibles car la lutte contre la fraude sociale grave et organisée vient à peine d'être entamée au niveau de la police. Un certain nombre de nouvelles infractions ont été créées dans les tables de saisie de la BNG mais, jusqu'à présent, il y a eu peu de saisies. Toutefois, pour donner une idée de l'ampleur de la fraude sociale, nous pouvons dire que la CTIF a signalé 103 cas potentiels de fraude sociale en 2011.

Dans l'esprit du principe de subsidiarité, ce seront les services d'inspection qui s'attaqueront en premier lieu à la fraude sociale. En 2010, un protocole a été approuvé entre, notamment, le SPF Sécurité sociale (avec la direction générale Inspection sociale), le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (avec la Direction générale Contrôle des lois sociales), l'Office national de sécurité sociale (avec la Direction générale des services de l'inspection et la Direction générale des services juridiques), l'Office national de l'emploi (avec la Direction Sauvegarde du Régime), le Service d'information et de recherche sociale (SIRS), le Ministère public et la Police judiciaire fédérale (plus précisément la Direction criminalité économique et financière).

Ce protocole crée notamment une structure de coordination, laquelle a choisi de s'attaquer principalement aux abus perpétrés dans le secteur du nettoyage industriel. Grâce à ce protocole, une cellule de soutien mixte, composée de membres des services d'inspection et de la police, a également été mise sur pied. Elle a ouvert 41 dossiers en 2011, lesquels n'ont pas tous pu être clôturés avant la fin de l'année.

Par ailleurs, il existe un programme « fraude sociale organisée » au sein de DJF/OCDEFO. En 2011, cette cellule opérationnelle a traité 14 dossiers, dont 12 de façon autonome et 2 en appui d'une PJF. Deux dossiers ont été classés sans suite tandis que plus de 3 000 heures ont été

consacrées à un seul dossier. Le préjudice financier de trois dossiers ensemble s'élève à 8,6 millions d'euros.

En marge de l'Office central, les unités d'arrondissement de la Police judiciaire fédérale prennent également en charge des dossiers de fraude sociale organisée.



Signature du protocole dans la bonne humeur !

CHAPITRE 4 – PROJETS DJF POUR 2012

Journée d'étude sur les recherches Internet

Une journée d'étude sur les recherches Internet a été organisée en 2011. La capacité de l'auditorium était trop restreinte pour pouvoir satisfaire au grand nombre de demandes. En d'autres termes, certaines personnes qui souhaitaient y participer sont restées sur la touche. C'est pourquoi l'idée est née d'organiser à nouveau une telle journée d'étude dans le courant de l'année 2012. De plus, cela cadre parfaitement avec le fait que la criminalité informatique constitue encore une priorité du PNS 2012-2015.

FAQ

Le service du personnel de DJF a constaté qu'un certain nombre de questions revenaient régulièrement. Afin de mieux informer les membres du personnel sur leurs droits et leurs devoirs, des FAQ seront créées et mises à disposition au sein de la direction. En 2012, la section HRM rédigera ainsi une liste des questions les plus fréquemment posées sur les thèmes suivants : les formations, les examens du Selor, les allocations, la pension, la carrière, la discipline, etc.

Organisation d'un « réseau *pluk* »

L'appellation « réseau *pluk* » vient du néerlandais « *kaalplukken* », qui signifie littéralement plumer, dépouiller financièrement les criminels. Ce terme est dérivé de la « *kaalplukwetgeving* », la législation sur la saisie et la confiscation des biens des criminels. Le PNS 2012-2015 érige au rang de priorité le dessaisissement des avantages patrimoniaux découlant d'autres infractions. Dans un certain nombre de PJF, une équipe spécifique a été créée afin d'appuyer les enquêteurs tactiques classiques pour le calcul et le dessaisissement des avantages patrimoniaux illégaux. Le service DJF/OCDFO souhaite étendre les réunions informelles organisées par la PJF d'Anvers afin de mettre sur pied un réseau structuré pour l'échange de bonnes pratiques.

Dossiers-programmes

Le PNS 2012-2015 reprend de nouveau comme phénomènes prioritaires les phénomènes criminels suivants, qui relèvent du domaine de compétences de la direction DJF : la criminalité informatique, la fraude fiscale, la fraude sociale et le blanchiment. En 2012, la FCCU et l'OCDFO rédigeront respectivement les dossiers-programmes nécessaires.

Banque de données internationale portant sur des données économiques

Les services de police peuvent, dans l'exercice de leurs missions, demander des données concernant des entreprises. Pour l'heure, ils n'ont accès qu'aux données des entreprises belges, mais un accès à une banque de données internationale renfermant des données relatives aux entreprises a été demandé.

Mise en œuvre de l'*Una Via*

En raison de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme concernant le caractère pénal de certaines sanctions administratives et l'interprétation du principe « *non bis in idem* », la Belgique a dû chercher une solution, l'« *Una Via* ». Un certain nombre de projets ont déjà été formulés et seront repris par le gouvernement dans des projets de loi. Cette législation, qui sera publiée en 2012, devra être transcrite dans le fonctionnement de l'OCDFO (et des PJF).

Optimaliser l'exécution des réquisitoires bancaires

Le directeur DJF fait partie du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale, qui est habilité à formuler des propositions pour la politique. L'une d'entre elles a trait aux réquisitoires bancaires qui sont encore transmis, à l'heure actuelle, à près de 200 institutions et propose d'élargir le point de contact pour les numéros de compte bancaire, fondé pour le fisc en 2011, aux autorités judiciaires et à la police.

Collaboration avec la Commission des jeux de hasard

En 2012, la cellule football de la DJF collaborera avec la Commission des jeux de hasard afin de limiter les truques de compétitions durant le tournoi de football UEFA EURO 2012 et les Jeux Olympiques de 2012.

Transmission des connaissances

Le problème de la pyramide des âges est particulièrement aigu au sein de l'OCRC : de nombreux enquêteurs spécialisés dans des matières complexes et dépositaires d'une grande expérience sont très proches d'un départ à la retraite.

Dans le but de transmettre cette expertise dans des délais assez courts, l'OCRC mettra au point une méthodologie permettant de récolter et de formaliser les connaissances des seniors au profit des juniors, notamment en créant une banque de données reprenant toute une série d'éléments utiles et indispensables à tout enquêteur de l'OCRC.

Projets internationaux

L'OCRC a été sollicité pour donner des formations spécifiques à des services anti-corruption étrangers :

- projet ENPIAD en Bulgarie, en partenariat avec la *Serious Organised Crime Agency* (Royaume-Uni) et l'AIG ;
- dans le cadre d'un Plan d'action commun pour les années 2012-2013, à signer entre le ministère de l'Intérieur de la République de Serbie et la Police fédérale belge, une visite d'étude en Belgique de policiers serbes en matière de lutte contre la corruption est prévue pour septembre 2013.

Mieux lutter contre la fraude aux faux documents

L'OCRF-D a mis en exergue la difficulté pour la première ligne d'authentifier les nombreux documents qui sont présentés en Belgique à l'appui d'une demande d'établissement ou de génération de droits.

Il participe actuellement comme partenaire privilégié à un groupe de travail conduit par l'agence pour la simplification administrative qui étudie une stratégie plus adaptée à la lutte contre la fraude à l'identité et aux détournements de procédure.

DJF EN 2011



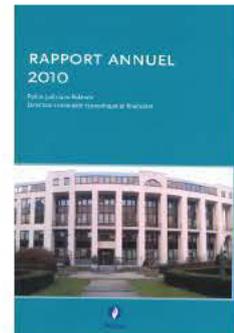
Janvier 2011 – Présentation du logo DJF lors du drink de Nouvel An.



Succès de foule pour la journée « L'utilisation de Google dans l'enquête policière » du 27 mars 2011.



Présentation des résultats 2010 de la DJF le 24 juin.



La pluie n'a pas arrêté la bonne humeur des collaborateurs lors de la journée *teambuilding* du 8 septembre ...

Octobre : réforme de la DJF. Nouvel organigramme et nouvelle équipe.



Pour terminer l'année en beauté, une carte de vœux *made in DJF* ...

